

Benchmark des concessions gaz

2ème édition

Préambule

Le service public de distribution du gaz fait l'objet en France d'une législation et d'une organisation particulières reposant sur les principes suivants :

- Les collectivités territoriales détenant la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution de Gaz (AODG), départements, métropoles, communes ou syndicats d'énergies sont propriétaires des réseaux de distribution en moyenne et basse pression jusqu'au compteur compris. Elles sont responsables de la qualité de la distribution vis-à-vis des usagers.
- La gestion de ces réseaux est obligatoirement concédée à un Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD). Dans les zones de desserte historiques, l'opérateur désigné par la loi est GRDF, en position de monopole, sur la plupart du territoire. D'autres entreprises locales de distribution (régies, sociétés d'économie mixtes ou entreprises) peuvent être GRD par ailleurs sur des concessions plus récentes.
- Le tarif d'acheminement du gaz, qui constitue une part de la facture de gaz des usagers, est déterminé par les pouvoirs publics (Commission de régulation de l'énergie et Ministère chargé de l'énergie).

Dans ce cadre très spécifique, les collectivités sont chargées par la loi de négocier et de signer, avec les opérateurs, des contrats de concession. Le cadre de ces contrats est négocié au niveau national dont la dernière version est sortie et applicable à partir du 1er juin 2022. Les collectivités sont chargées, ensuite, d'en contrôler l'application. Cette mission de contrôle est définie par l'article L.2224-31 du CGCT. A cette fin le GRD « tient à la disposition de chacune des AOD dont il dépend les informations économiques, commerciales, industrielles, financières ou techniques utiles à l'exercice des compétences de celle-ci », dont l'essentiel est rassemblé dans le Compte Rendu Annuel de Concession (CRAC).

Le CRAC doit être remis par le GRD le 1er juin au plus tard.

Dans ce contexte AMORCE a proposé à des collectivités de réaliser un travail de partage de leur CRAC et autres données de concession afin de réaliser un état des lieux de leur concession de gaz déléguée aux GRD.

Contact : Aodrenn Girard, chargé de mission réseaux d'électricité et de gaz
agirard@amorcer.asso.fr - 04 81 91 43 35

1. Une 2ème enquête comparative

1.1. Un constat de départ

Un CRAC fourni beaucoup d'informations, considérées comme bonnes par les GRD, mais il manque des points de repères pour relativiser, questionner et valider les messages portés. Les GRD ont une vision d'ensemble au niveau national, mais n'a pas la volonté de présenter ces éléments en totale transparence.

La nature et la précision des données limitent l'utilité des CRAC pour les AODG comme outil de contrôle et de pilotage efficace des concessions. Se positionner par rapport à d'autres concessions et valider la nature et la granulométrie des données est donc la base de ce travail d'analyse.

1.2. Objectifs

Réaliser un travail de positionnement pour progresser ensemble dans la connaissance des CRAC, de leur utilité et de leurs évolutions souhaitables dans le cadre des négociations locales à venir.

Réaliser ainsi un possible instrument de négociation dans le renouvellement des contrats et la mise en place de conventions spécifiques sur le territoire et plus particulièrement en lien avec la transition énergétique.

Dans un deuxième temps il sera proposé de compléter chaque année les éléments présentés dans cette étude, de compléter avec des indicateurs complémentaires qui sembleront pertinents et d'élargir le nombre de participants.

1.3. Renforcer la pertinence de l'exercice

Une première édition a été réalisée avec une participation limitée à un nombre réduit mais significatif d'AODG, intéressées et motrices, sans appel à manifestation d'intérêt à l'ensemble de la communauté AMORCE. La base du travail se limite aux CRAC, sans fichiers annexes ni investigations complémentaires.

L'analyse se limite aux éléments qui nous ont semblés les plus pertinents à partir des données disponibles pour la majorité des participants. Sollicités fin 2020 sur les CRAC 2017, 2018 et 2019 pour répondre à une enquête (voir le cadre en fin de ce document), puis réunies en webinaires par la suite pour affiner l'analyse.

La première édition a permis de remonter un certain nombre de modifications à réaliser pour optimiser la pertinence de l'outil et à mener à la deuxième version que vous pourrez voir dans les onglets suivants.

Cette deuxième édition s'appuie sur les données demandées en 2022 sur les années 2019, 2020, 2021.

23 concessions sont représentées de toutes tailles, localité et typologies.

2. Résultats

2.1. Une structure qui s'inspire des rubriques des CRAC

La présentation, des résultats de l'analyse, ci-après donnera donc les éléments concernant : Les données générales, la description du patrimoine, les investissements pour le développement et les coûts pour la maintenance préventive ou curative réalisés, les incidents, la surveillance de la voirie et des équipements, et pour finir les appels, réclamations et interventions.

2.2. Les enseignements

Pour les participants, le fait de pouvoir se comparer a permis de découvrir certains éléments que les GRD ne communiquaient pas, confirmer ou infirmer des interrogations.

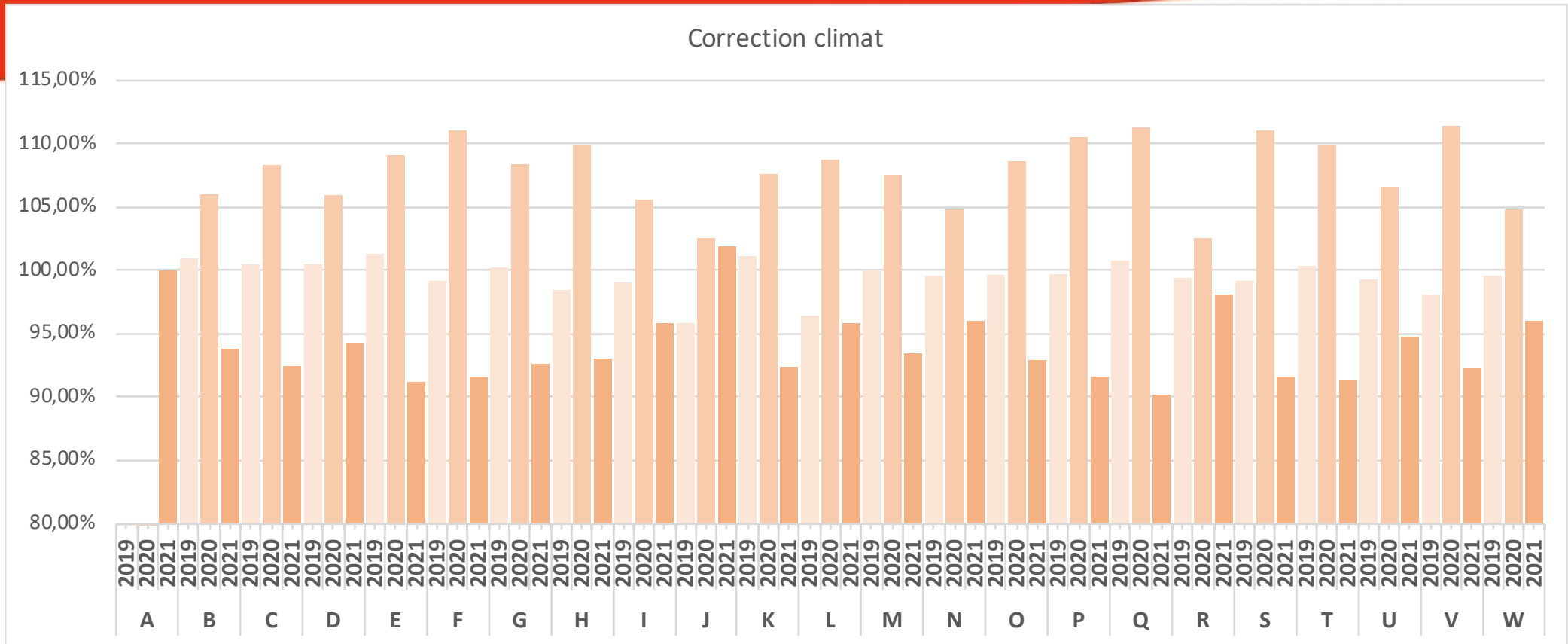
Certaines AODG demanderont aux GRD d'intégrer de nouveaux indicateurs dans les prochains CRAC car ces indicateurs représentent des marges de progrès dans la connaissance et le suivi de la concession dans l'intérêt des usagers. Toutes AODG peut également nous faire remonter la volonté d'intégrer de nouveaux indicateurs dans ce benchmark (écrire à agirard@amorce.asso.fr).

Dans ce premier temps, les 24 indicateurs présentés dans les pages suivantes nous ont semblés être les plus pertinents parmi les 96 indicateurs surveillés pour les concessions étudiées. D'autres indicateurs sont donc également disponibles sur demande.

Sommaire

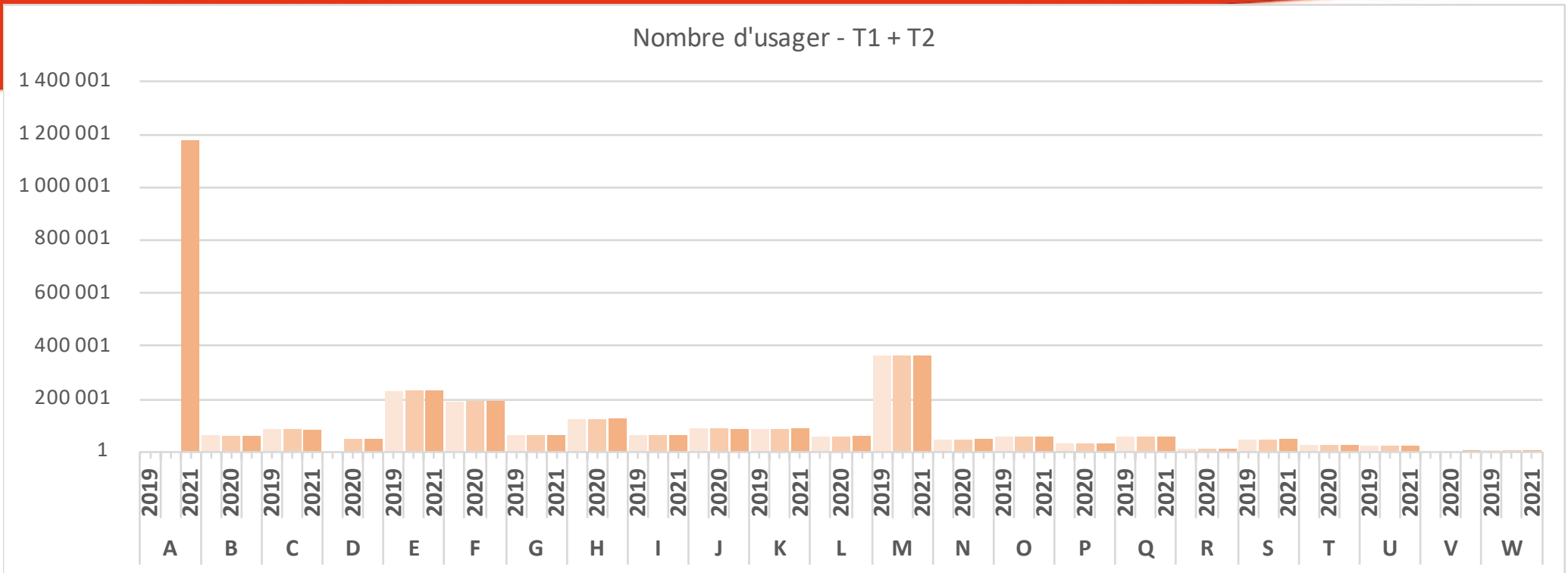
Introduction et cadre	1
0. Données générique et pour rationalisation	5
1. Données générales	15
2. Patrimoine	31
3. Investissements	49
4. Surveillance	58
5. Incidents et fuites	68
6. Appels, réclamations et interventions	88
7. Transition écologique	100
Conclusion	117
Annexe : Feuille de données	118

0. Générique et pour ratio

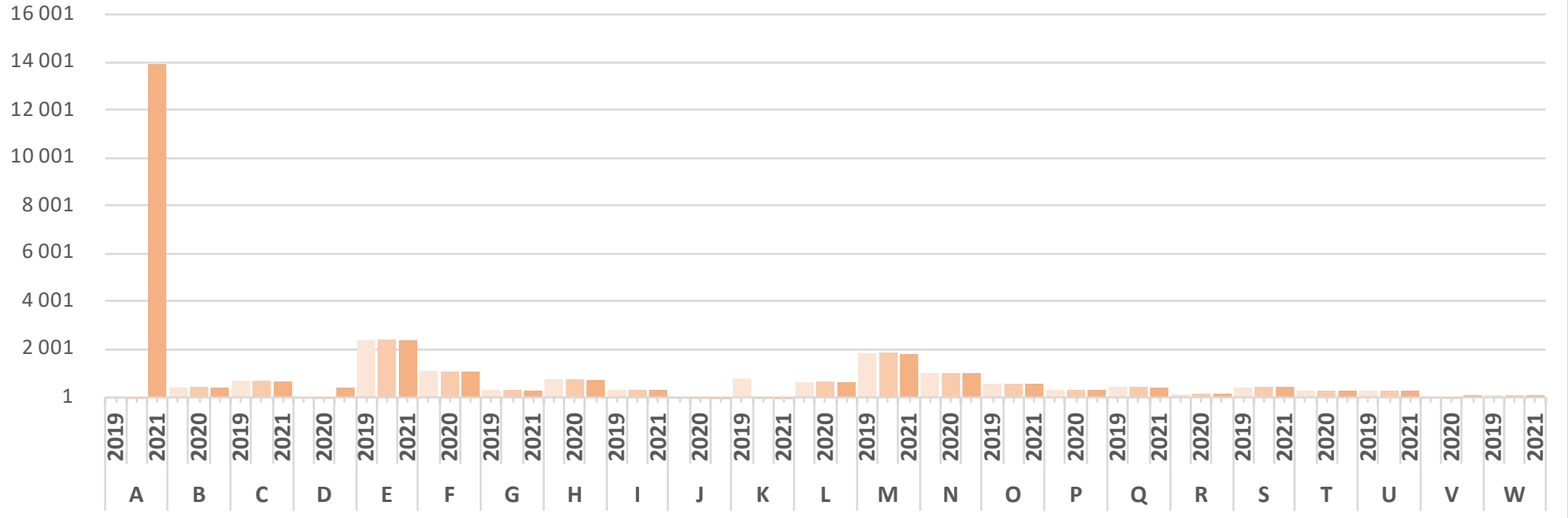




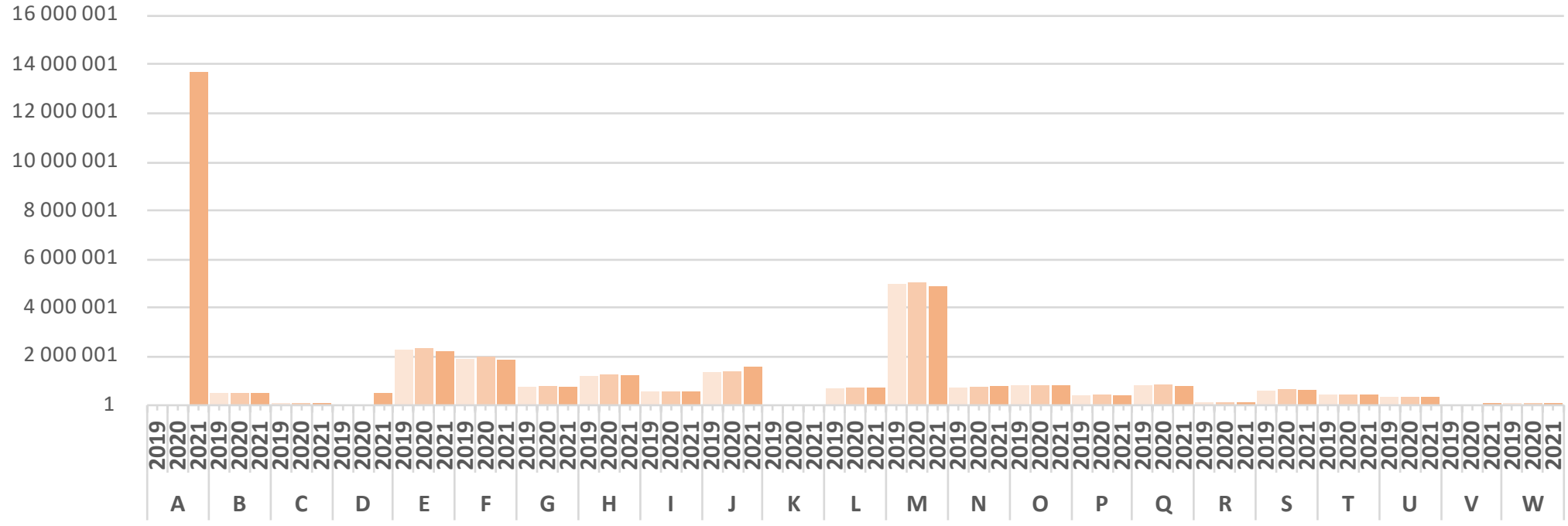
Nombre d'usager - T1 + T2



Nombre d'usager - T3 + T4 + TP

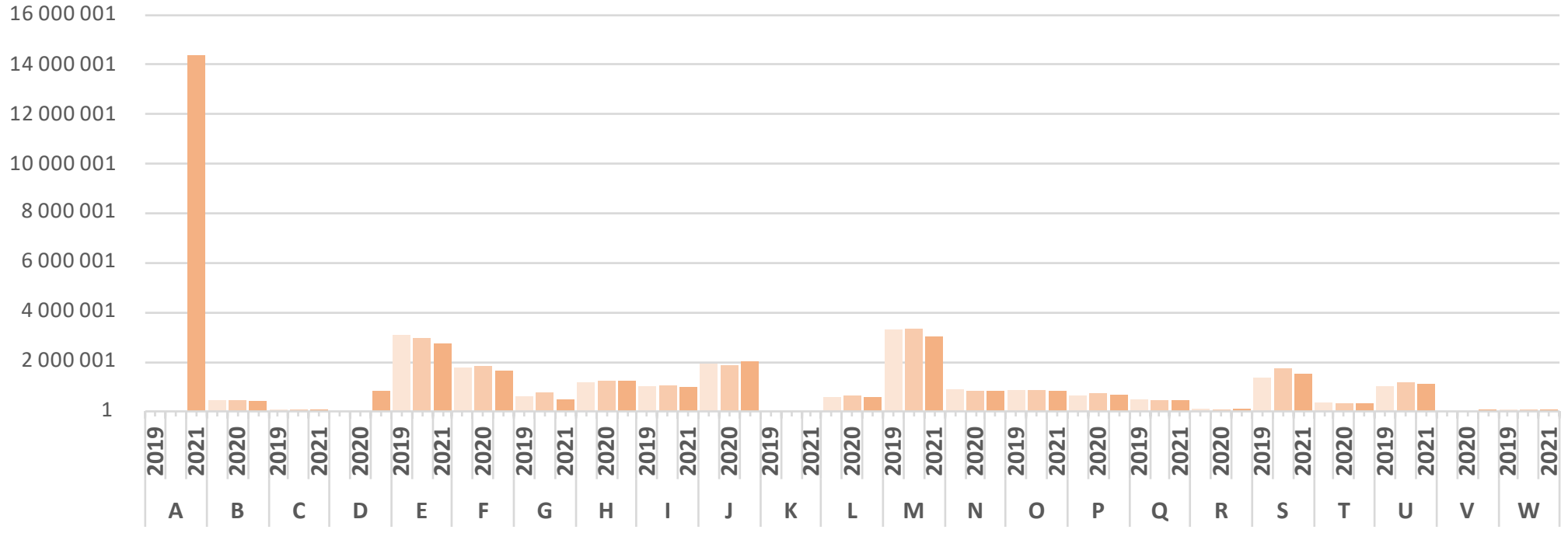


Gaz acheminé rectifié (DJU) pour T1+T2 - MWh

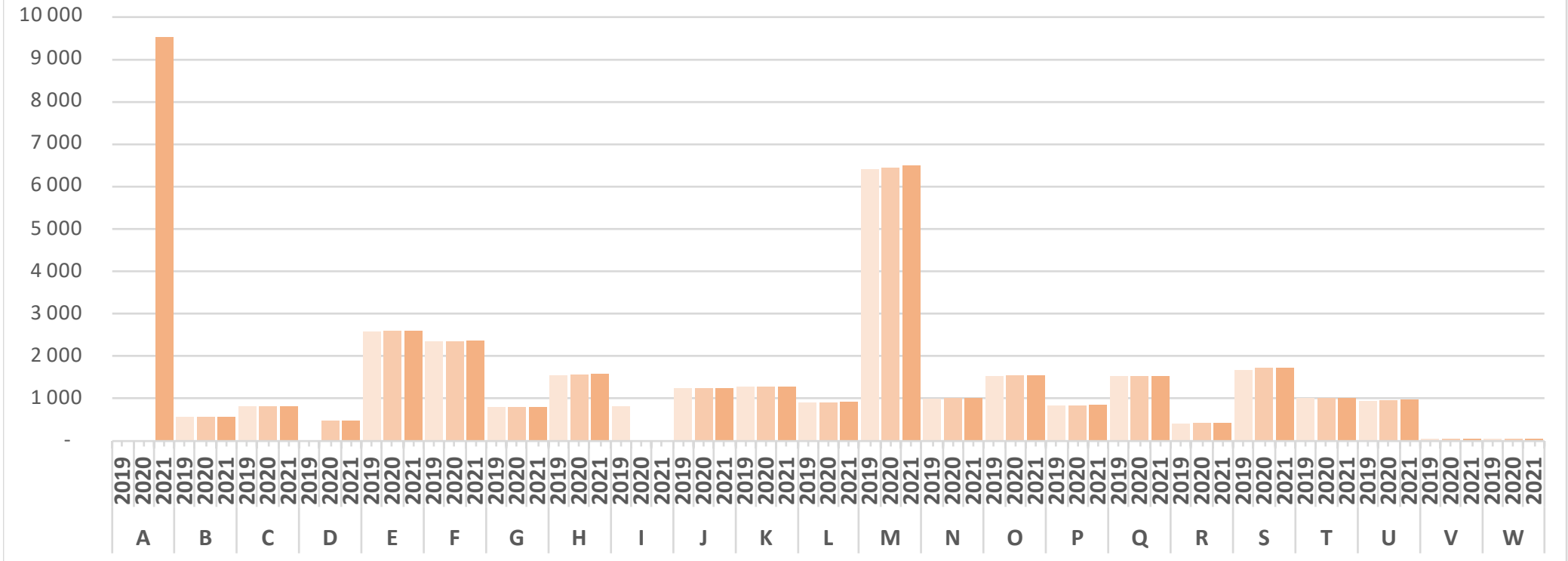




Gaz acheminé rectifié (DJU) pour T3+T4+TP - MWh

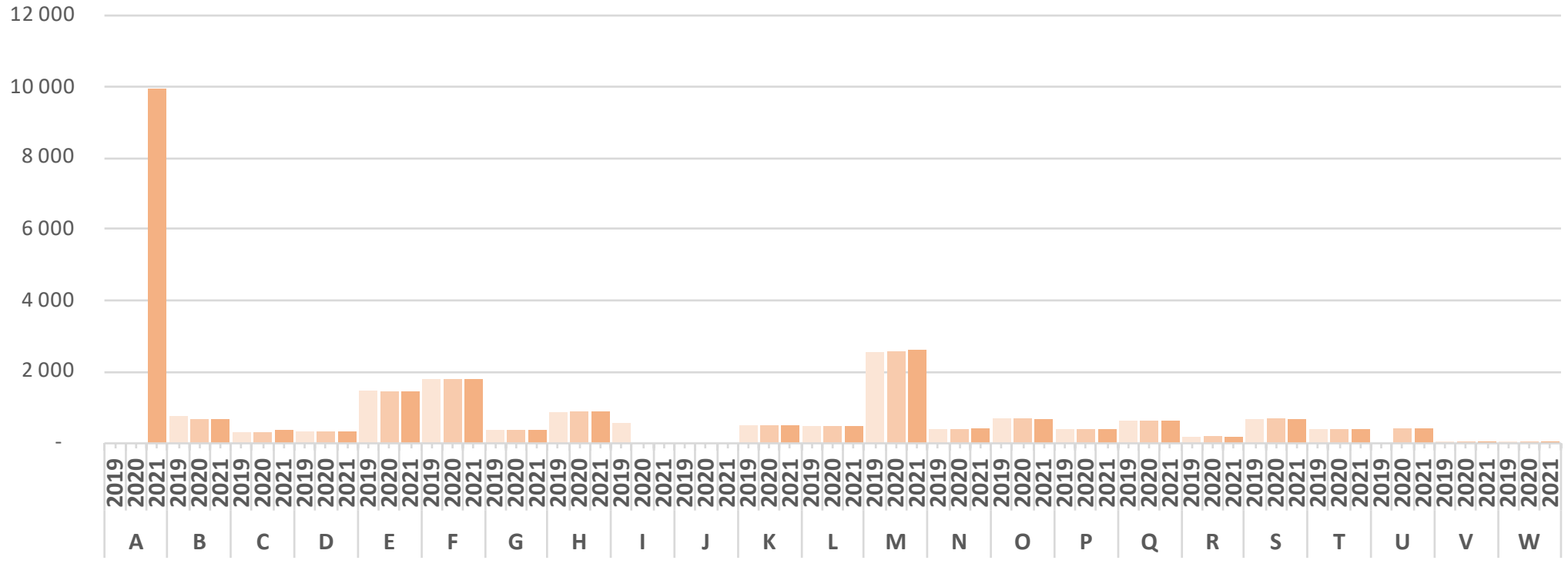


Linéaire de canalisation - km



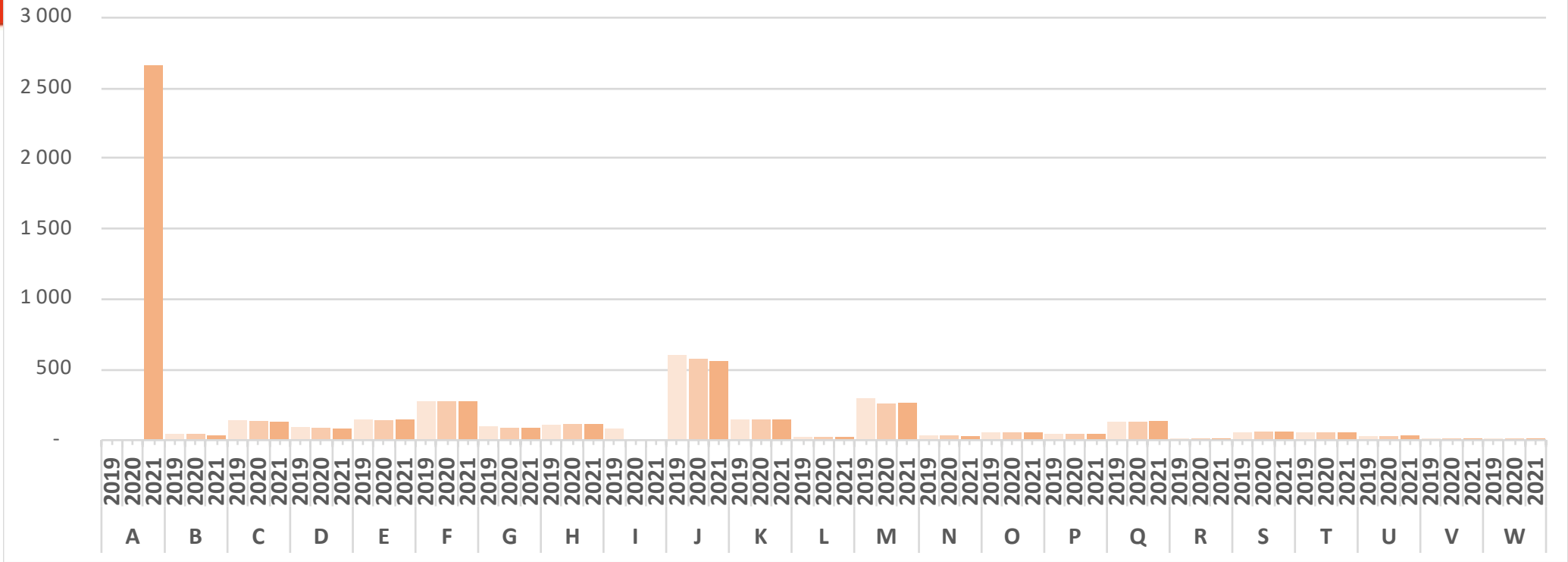


Nombre de robinets - Nombre



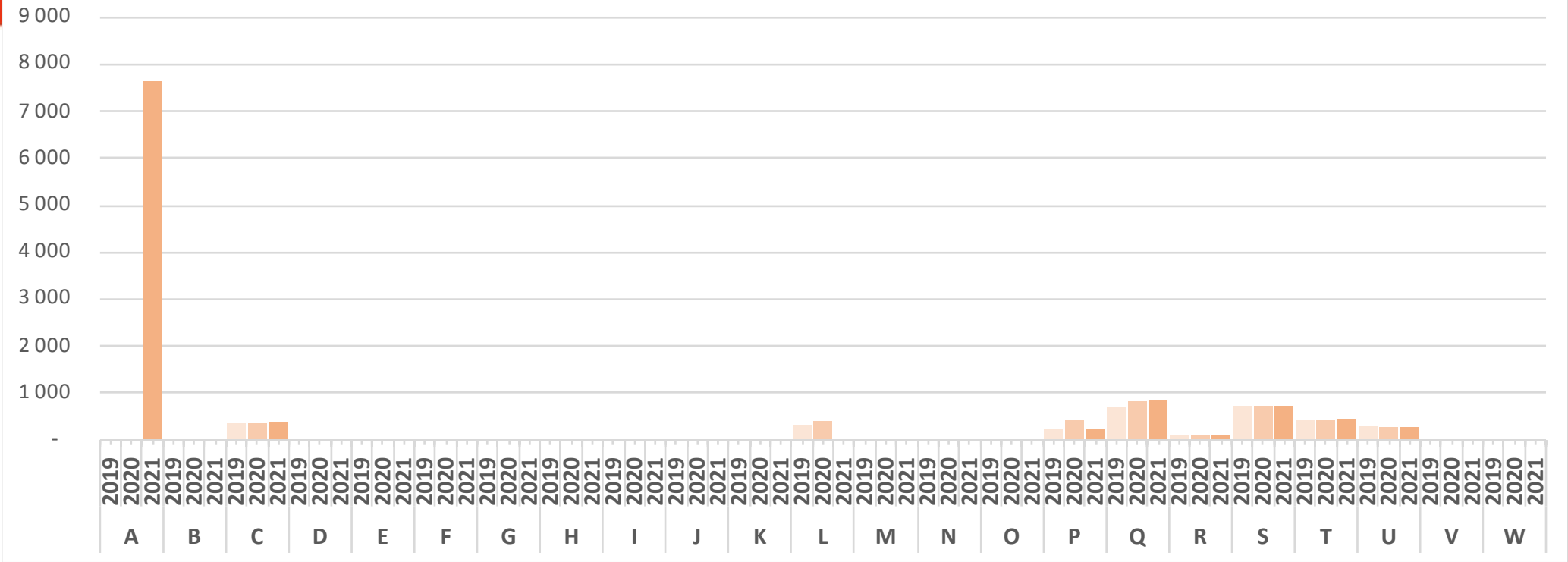


Nombre de postes de détente - Nombre

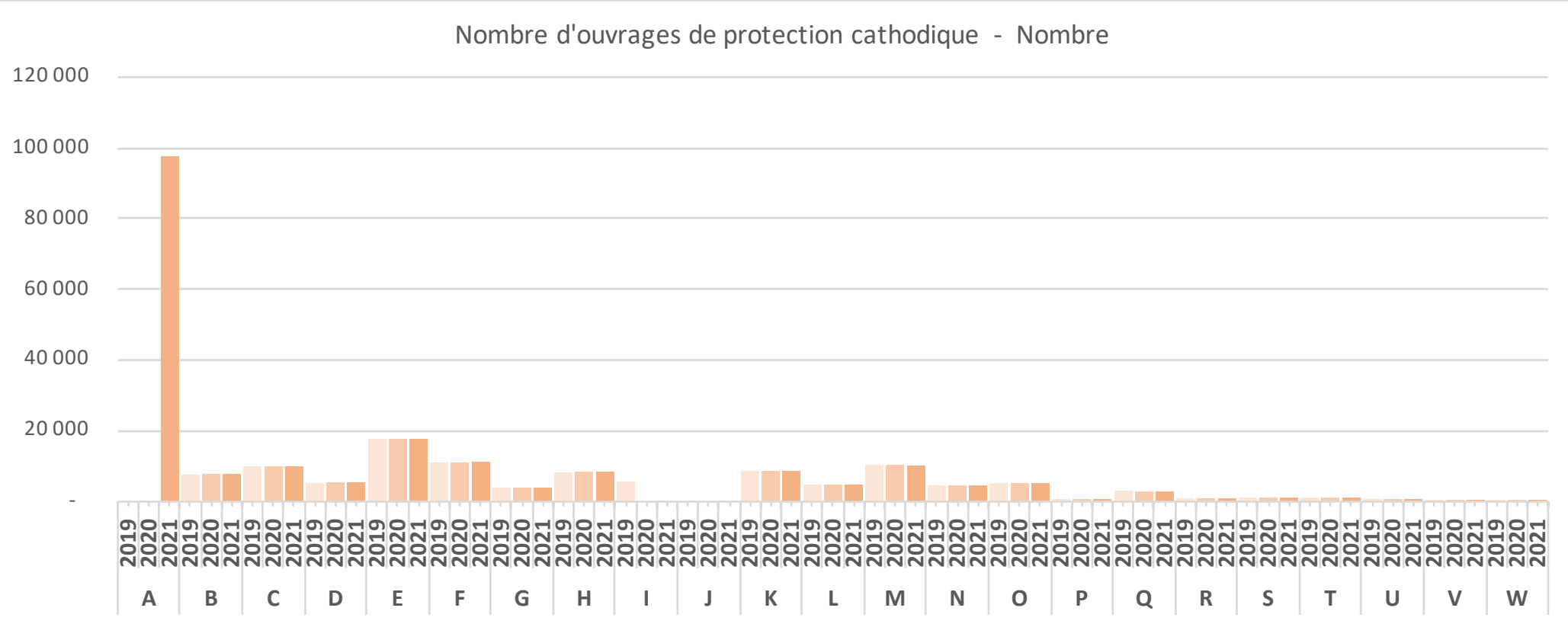




Nombre d'ouvrages de protection cathodique - Nombre

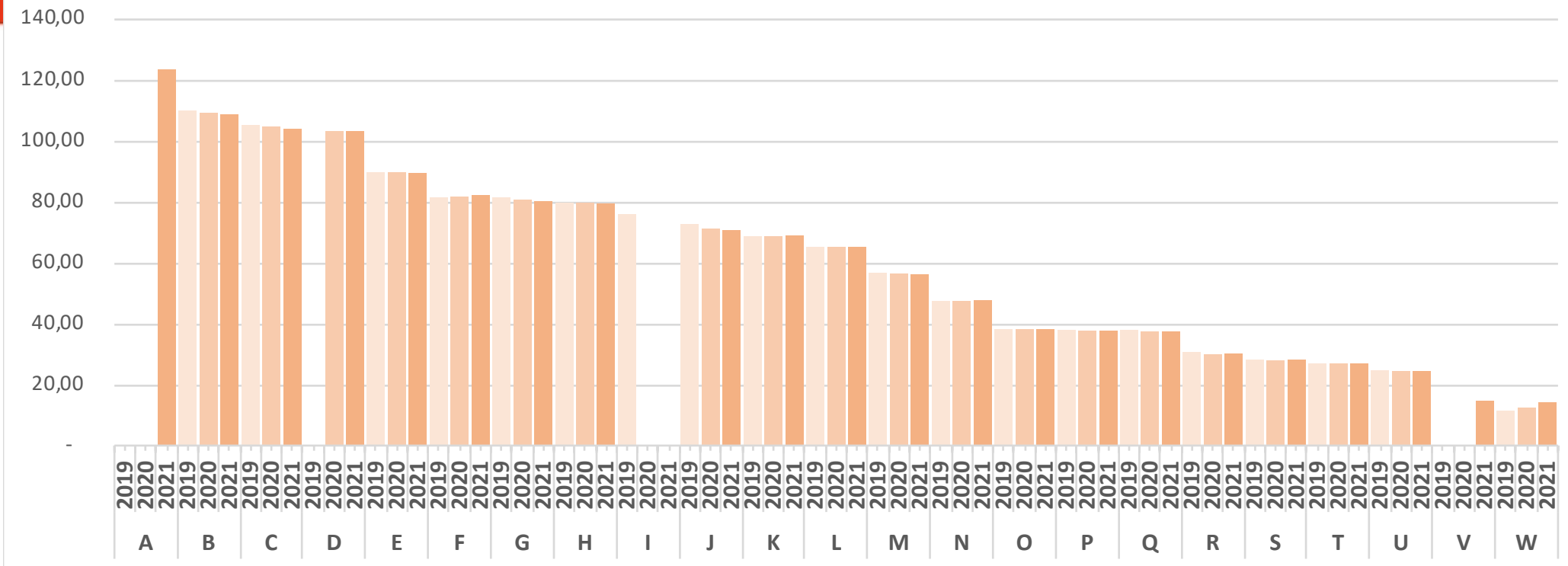


Nombre d'ouvrages de protection cathodique - Nombre



1. Données générales

Densité du réseau - usagers/km



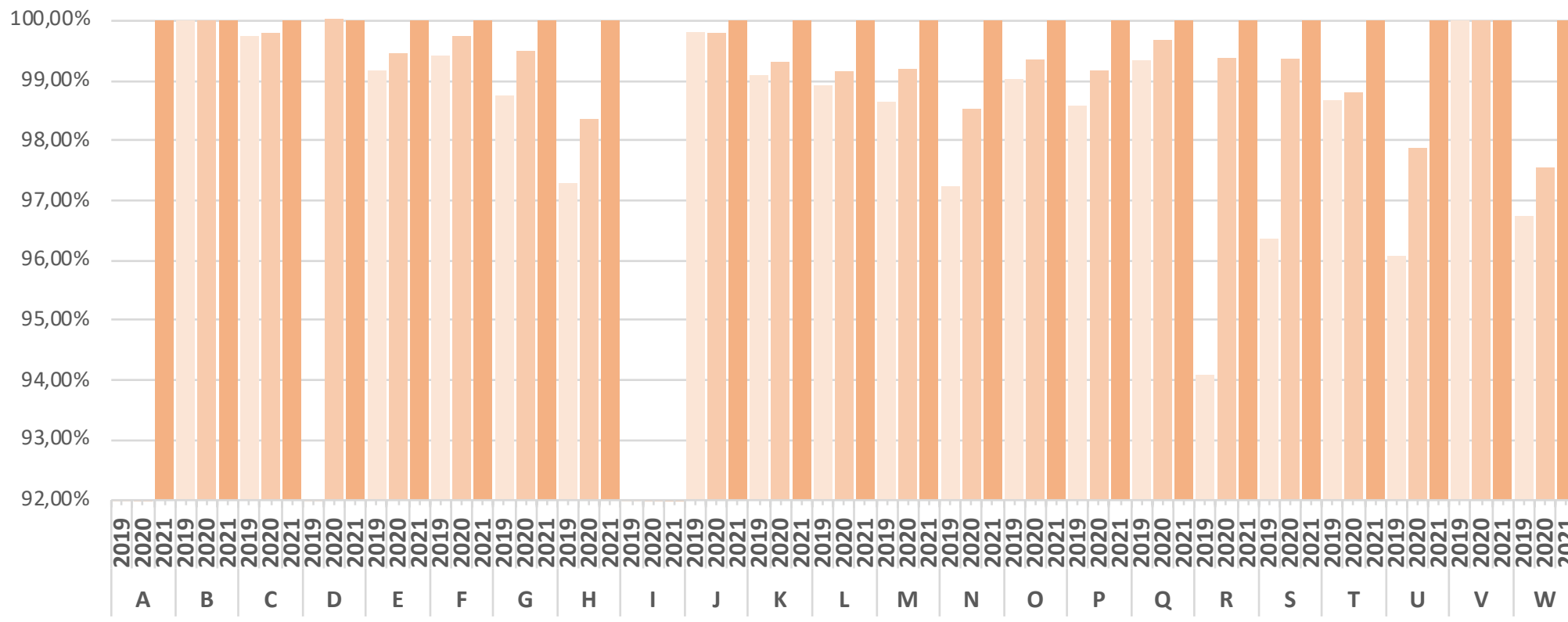
Formule : Division du nombre d'usagers de la concession par le nombre de linéaire.

Nous avons classé les concessions par densité, volonté ressortie du dernier benchmark. Ici nous avons pris la densité sur l'année la plus récente possible.

Nous pouvons voir que la densité de toutes les concessions sont en baisse, exception pour F et W (ainsi que A, I et V ne pouvant pas être qualifiées). Cela peut s'expliquer par une extension des réseaux en diminuant le nombre d'usagers nécessaires (en particulier avec le développement des industries au gaz) ou alors le départ d'usagers à linéaire de réseau constant.



Évolution de nombre de km de canalisation - %/an

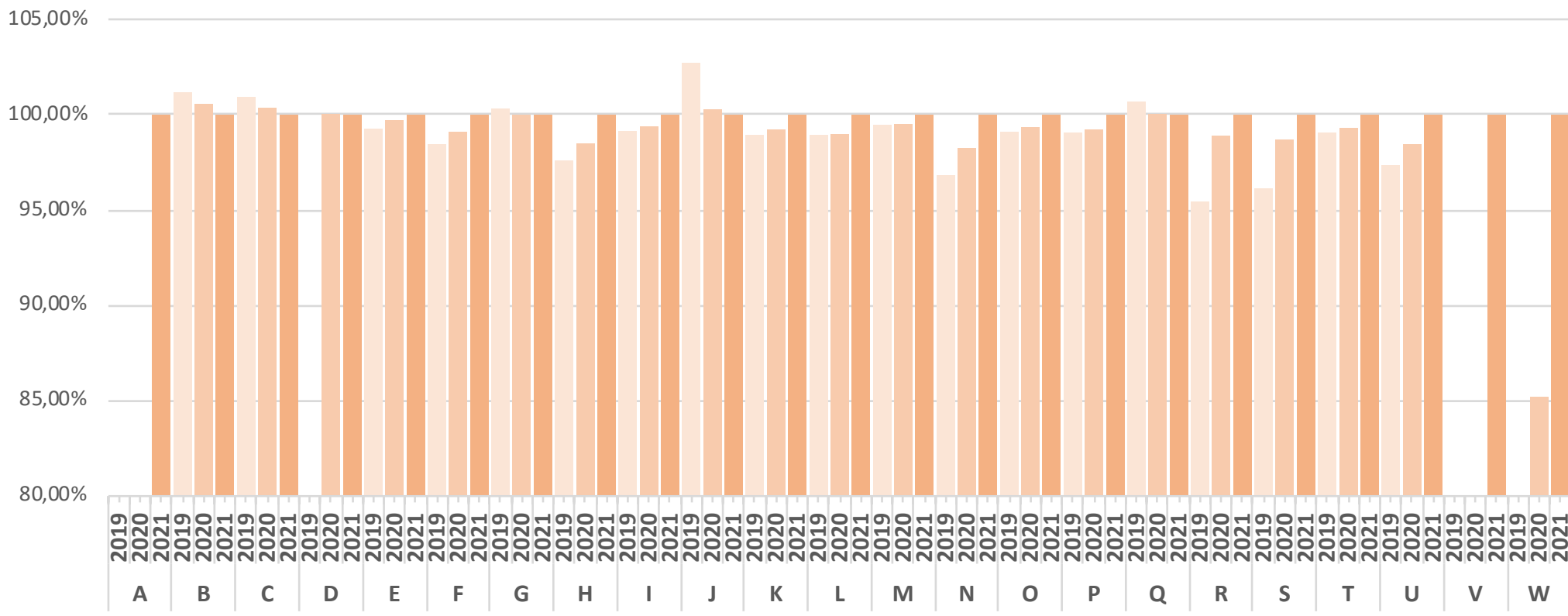


Formule : $\frac{\text{Linéaire de l'année N}}{\text{Linéaire de la dernière année (2021)}}$

L'évolution du nombre de linéaire est croissant pour toutes les concessions, voire constant (B, D et V).

Les rythmes de développement du réseau sont rapides pour H, N, R, S U et W alors qu'il est plutôt léger pour C, E, F, G, J, K, L, M, O, P, Q et T.

Évolution annuelle du nombre d'usagers - %/an

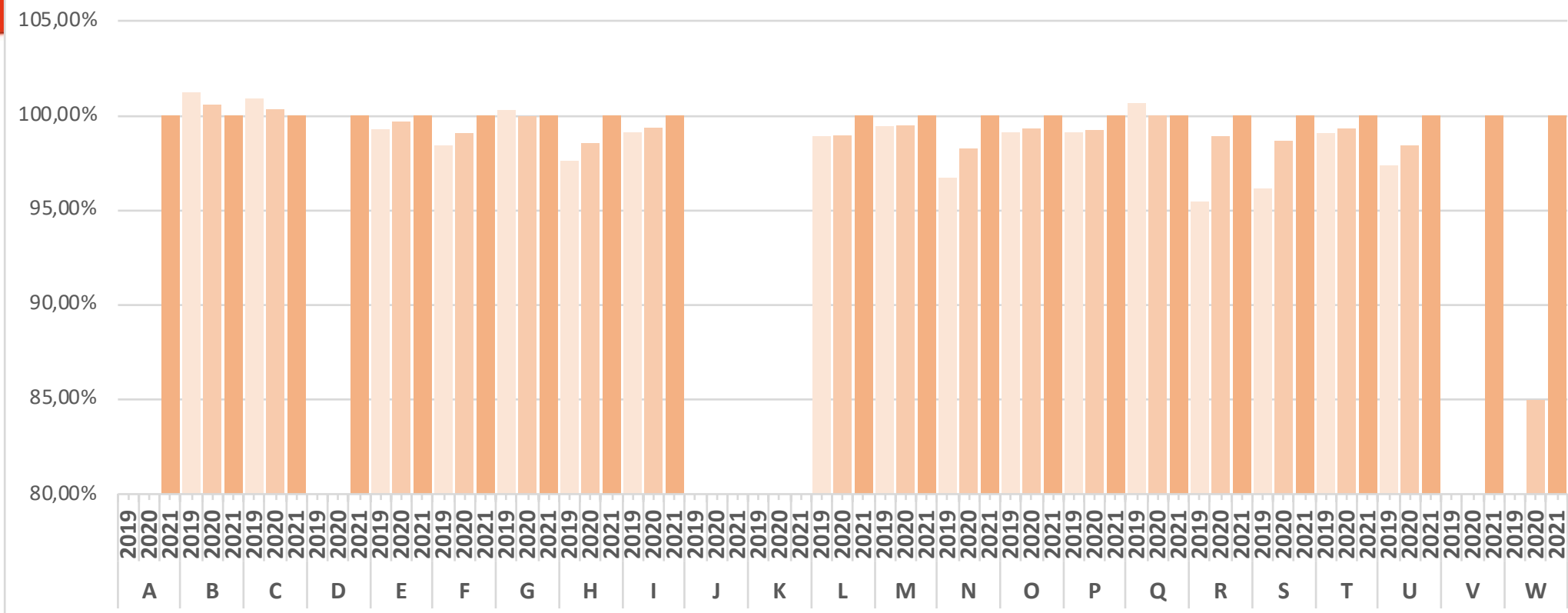


Formule : $\text{Divison du nombre d'usagers de l'année N par le nombre d'usagers de la dernière année (2021)}$

On peut ici remarquer 2 groupes : Le groupe en décroissance : B, C, G, J, Q et le groupe en croissante : les autres (sauf si non applicables).
Des liens sont à réaliser entre cet indicateur et le développement des réseaux de chaleur par exemple.

Attention : Ici, c'est le nombre total d'usagers qui est analysé et aucune différence n'est faite entre industriels, résidentiels et tertiaires.
Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de ces catégories.

Évolution du nombre d'usagers - T1+T2 - %/an



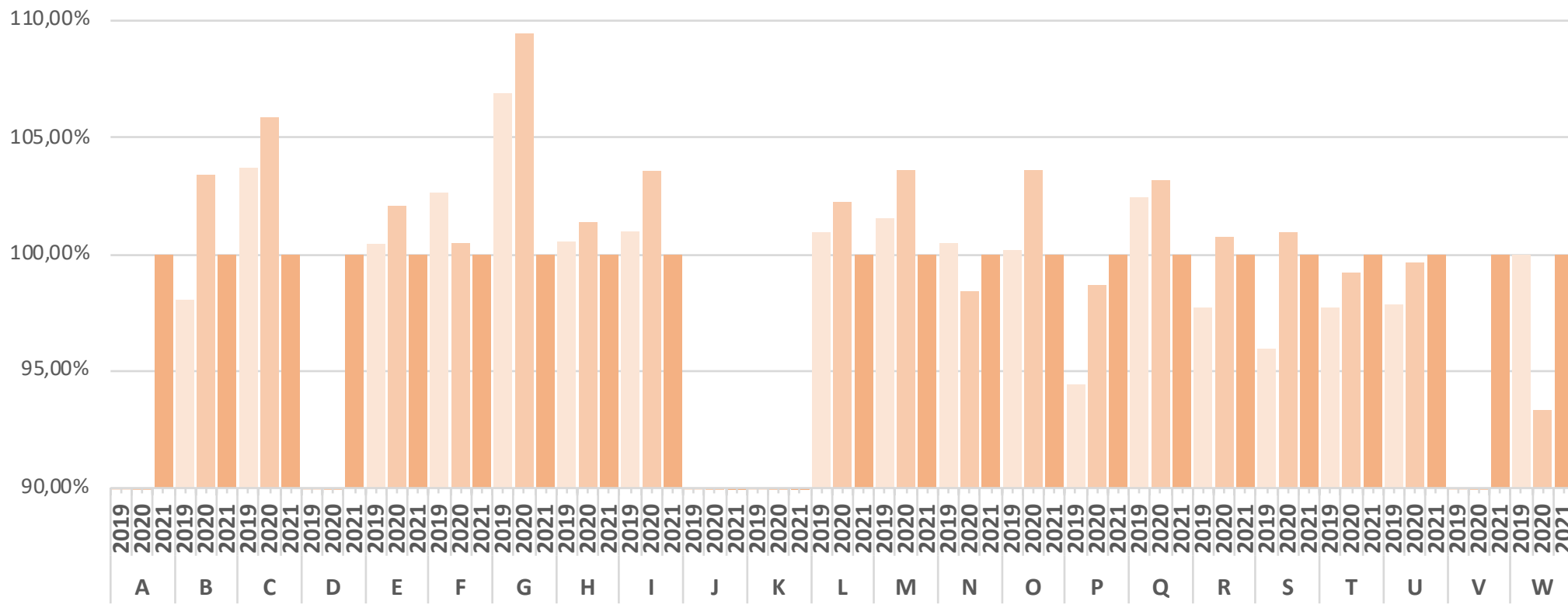
Formule : $\text{Division du nombre d'usagers aux tarifs T1 et T2 de l'année N par le nombre d'usagers aux tarifs T1 et T2 de la dernière année (2021)}$

T1 et T2 correspond aux tarifs pour les logements individuels et petits logements collectifs.

On note ici l'absence de données de détails pour J et K particulièrement.

On note que les courbes d'évolution d'usagers et d'usagers résidentiels et petits tertiaires (T1 et T2) sont similaires en tout point, car la quasi-totalité des usagers sont aux tarifs T1 et T2.

Évolution du nombre d'usagers - T3+T4+TP - %/an



Formule : Division du nombre d'usagers aux tarifs T3, T4 et TP de l'année N par le nombre d'usagers aux tarifs T2, T3 et TP de la dernière année (2021)

T3, T4 et TP correspondent respectivement aux tarifs grands logements collectifs, industries et grosses industries.

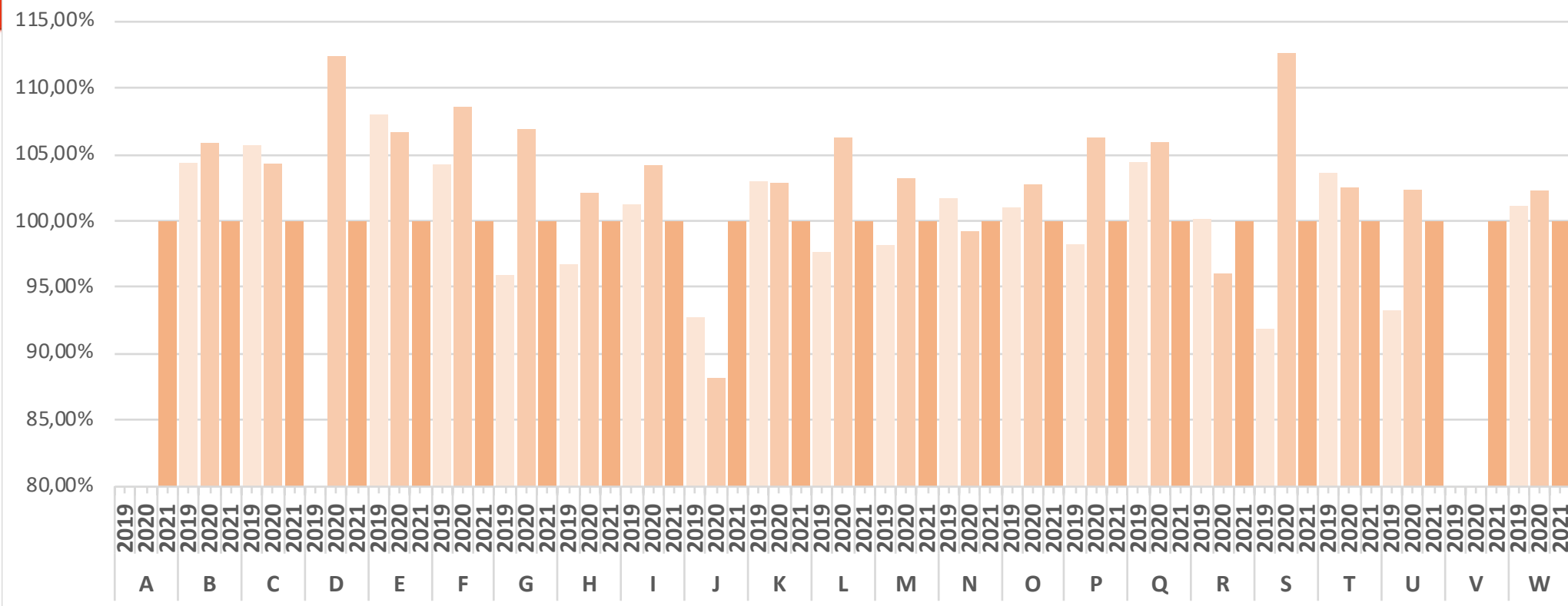
Ici les courbes sont bien différentes car ces variations étaient cachées dans la masse d'usagers aux tarifs T1 et T2 ou total d'usagers.

On peut voir un même schéma se répéter : Une augmentation (plus ou moins forte) entre 2019 et 2020 puis une diminution entre 2020 et 2021.

Cela peut s'expliquer par la crise sanitaire ayant un impact sur les gros consommateurs par l'arrêt d'activité économique.



Évolution annuelle du gaz acheminé rectifié - %/an



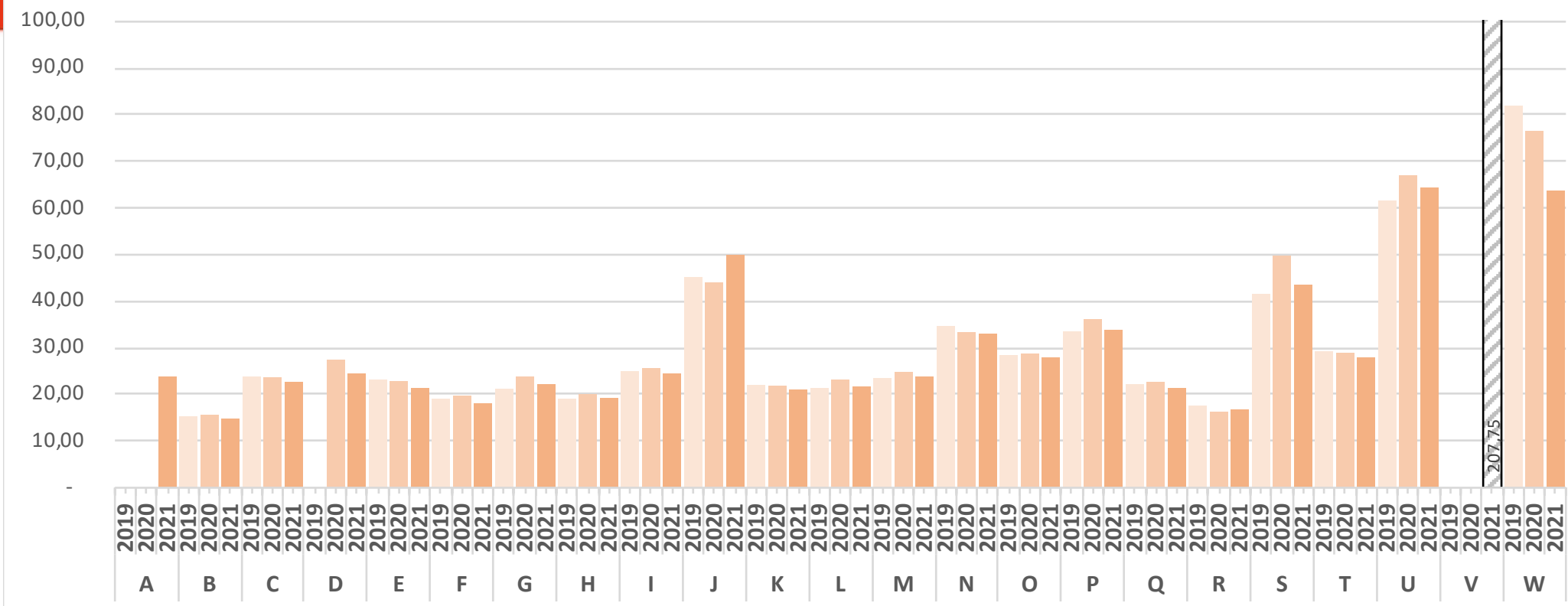
Formule : Division de la quantité de gaz (corrignée climat, en MWh) de l'année N par la quantité de gaz (corrignée climat, en MWh) de la dernière année (2021).

Cet indicateur dépend du nombre d'utilisateurs, de la production industrielle et de la mobilité GNV.

La grande majorité des concessions diminue leur quantité de gaz acheminée entre 2020 et 2021, afin de participer à l'effort national de diminution de la consommation d'énergie fossile (le gaz est quasiment entièrement importé et fossile), sauf exception pour J, N et R.



Gaz acheminée rectifié par usager - MWh/usager

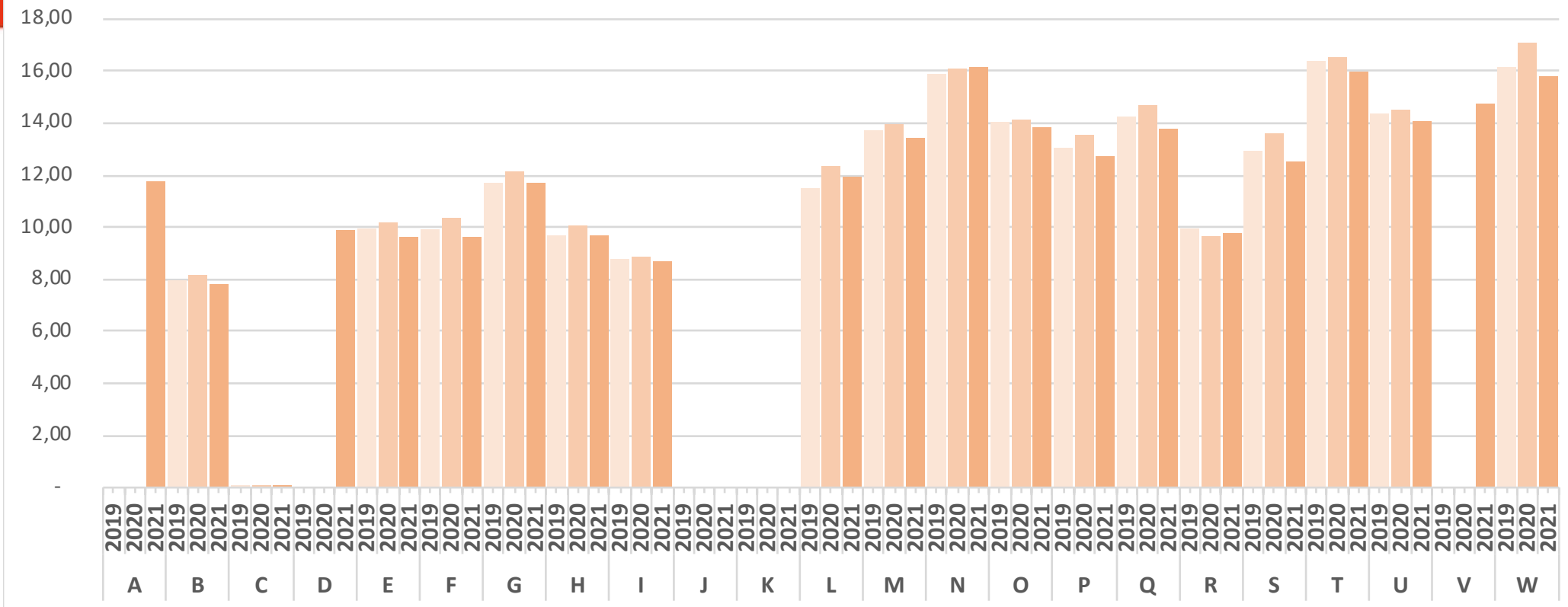


Formule : Division de la quantité de gaz par le nombre total d'usagers

Cet indicateur révèle la consommation gazière globale de la concession vis-à-vis des consommateurs. Il dépend de la zone climatique et de l'efficacité énergétique, ainsi la croissance de l'indicateur au courant du temps signifie une perte d'efficacité globale, une hausse de l'activité économique industrielle ou une hausse de la proportion des gros consommateurs vis-a-vis des plus petits. Néanmoins, il est à la maille de la concession et porte sur l'ensemble des consommateurs. En effet, on peut distinguer, à minima, distinguer les petits (T1 et T2) des gros consommateurs (T3, T4 et TP).

Le détail est donné dans les graphiques ci-dessous.

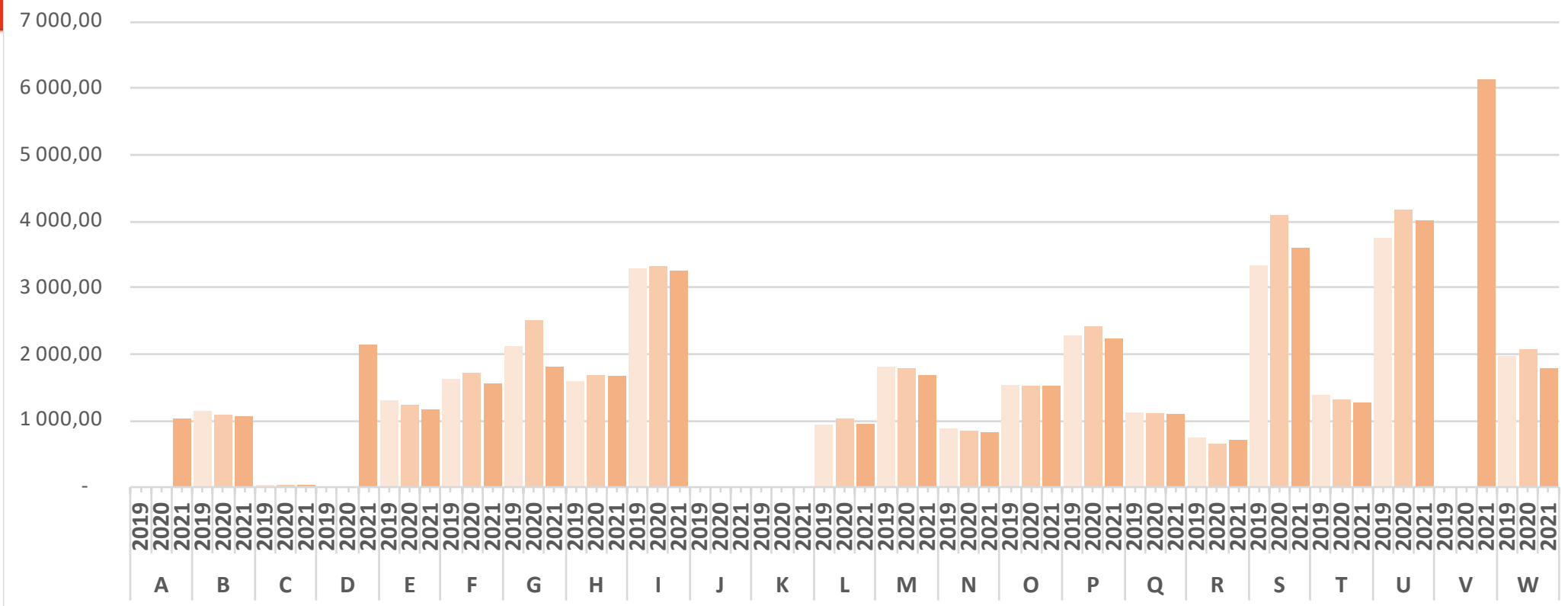
Gaz acheminé rectifié par usager (T1+T2) - MWh/usager



Formule : Divison de la quantité de gaz acheminée pour les usagers T1 et T2 par le nombre d'usagers T1 et T2.

Cet indicateur reflète la consommation gazière des petits consommateurs. Elle dépend des zones climatiques et de l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels. Une croissance au cours du temps signifie une perte d'efficacité énergétique ou une proportion plus importante de consommateurs T2 vis-à-vis des consommateurs T1.

Gaz acheminée rectifié par usager (T3+T4+TP) - MWh/usager

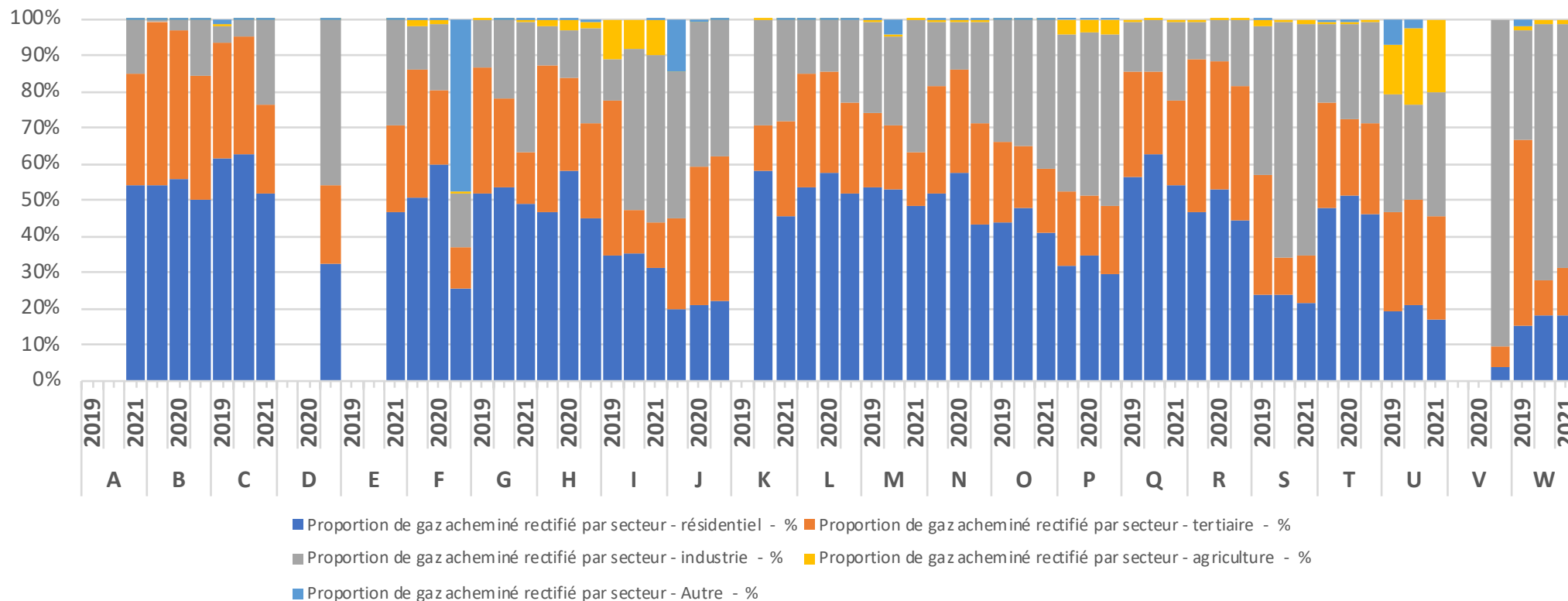


Formule : Division de la quantité de gaz acheminée pour les usagers T3, T4 et TP par le nombre d'usagers T3, T4 et TP.

Cet indicateur révèle la consommation gazière des gros consommateurs de la concession. Il dépend de la zone climatique et de l'efficacité énergétique, ainsi la croissance de l'indicateur au courant du temps signifie une perte d'efficacité globale, une hausse de l'activité économique industrielle ou une hausse de la proportion des gros consommateurs vis-a-vis des plus petits.



Proportion du gaz acheminée par secteur



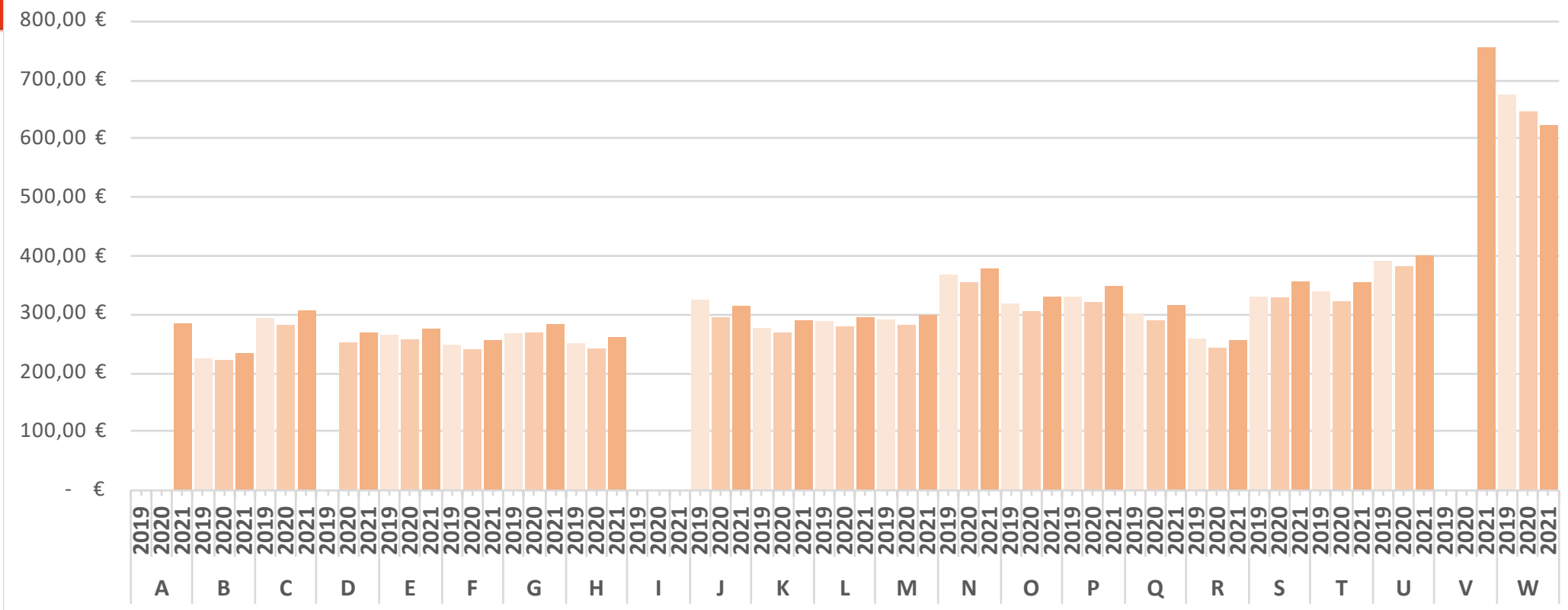
Formule : Division de la quantité de gaz acheminée par secteur par la quantité de gaz totale acheminée.

Ce graphique permet d'identifier la proportion de gaz acheminée par secteur d'activité.

On peut ainsi facilement distinguer les concessions à majorité industrielle (V et W par exemple) et celles à majorité résidentiel et tertiaire (A, B ou C par exemple).

Ce graphique permet également de noter l'évolution importante d'un secteur d'activité par rapport à un autre (par exemple, l'industrie à base de gaz a énormément augmenté pour les concessions C et I).

Recette d'acheminement par usager - €/usager

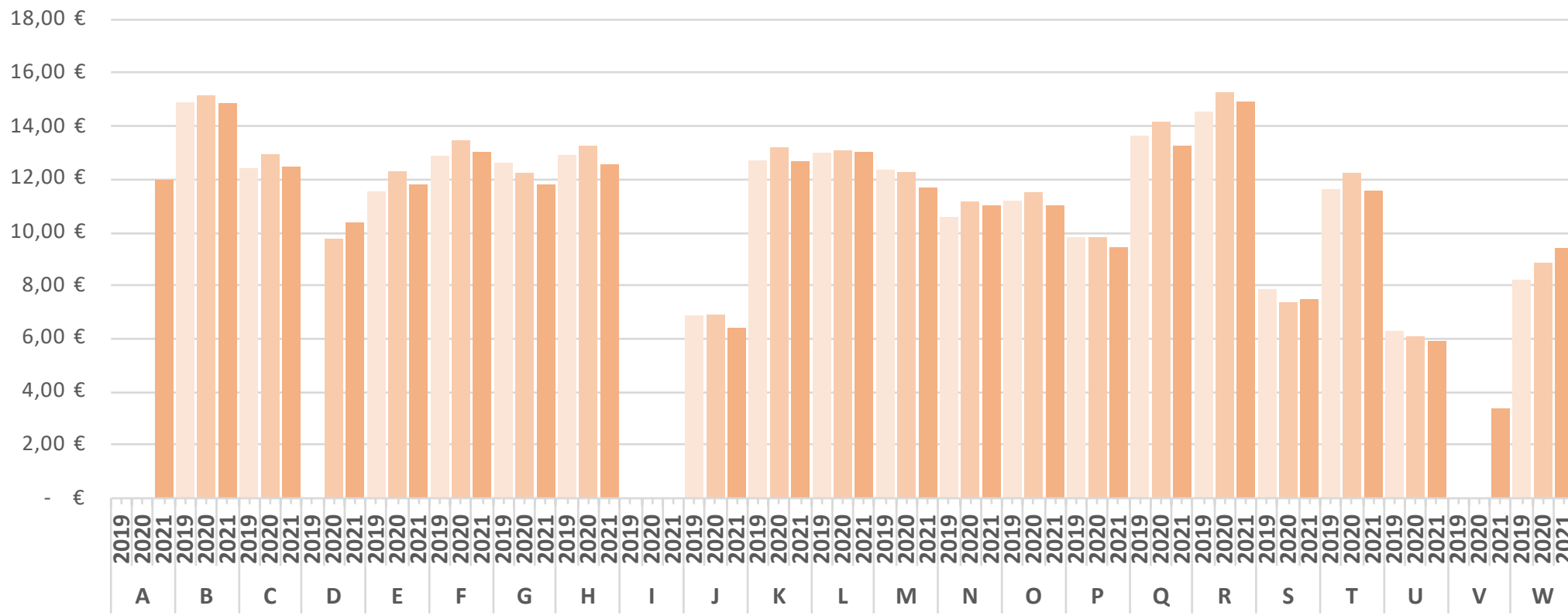


Formule : Division des recettes d'acheminement par le nombre total d'usagers

Cet indicateur reflète le tarif de l'ATRD. C'est pour cela que l'ensemble des concessions suit les mêmes évolutions liées à la crise COVID : une décroissance de 2019 à 2020 puis une augmentation de 2020 à 2021 ; exception pour la concession W.



Recette d'acheminement par volume de gaz (non rectifié) - €/MWh

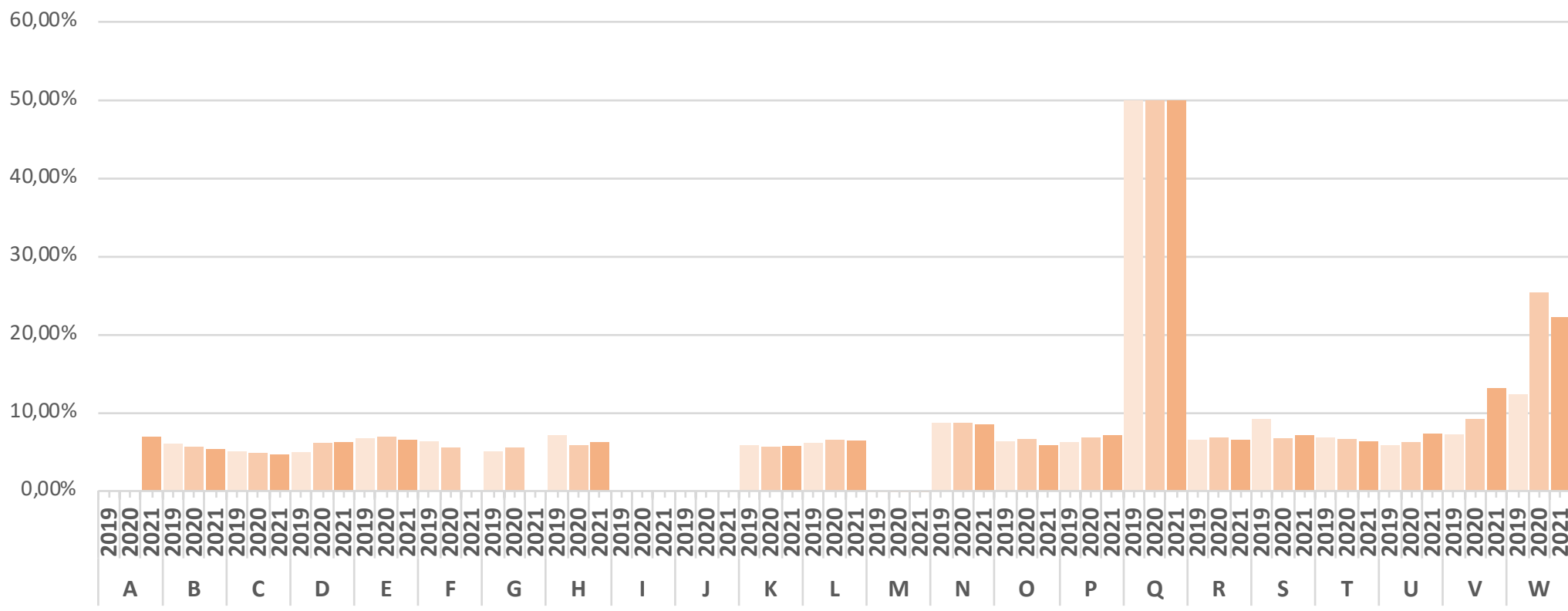


Formule : Division des recettes d'acheminement par la quantité de gaz acheminée (non corrigée climat)

L'indicateur reflète en moyenne les zones tarifaires des concessions :

- V autour de 4€/MWh
- J et U autour de 6€/MWh
- S et W autour de 8€/MWh
- D'autres autour de 10€/MWh
- D'autres autour de 12€/MWh
- D'autres autour de 14€/MWh

Proportion des recettes en prestations complémentaires - %



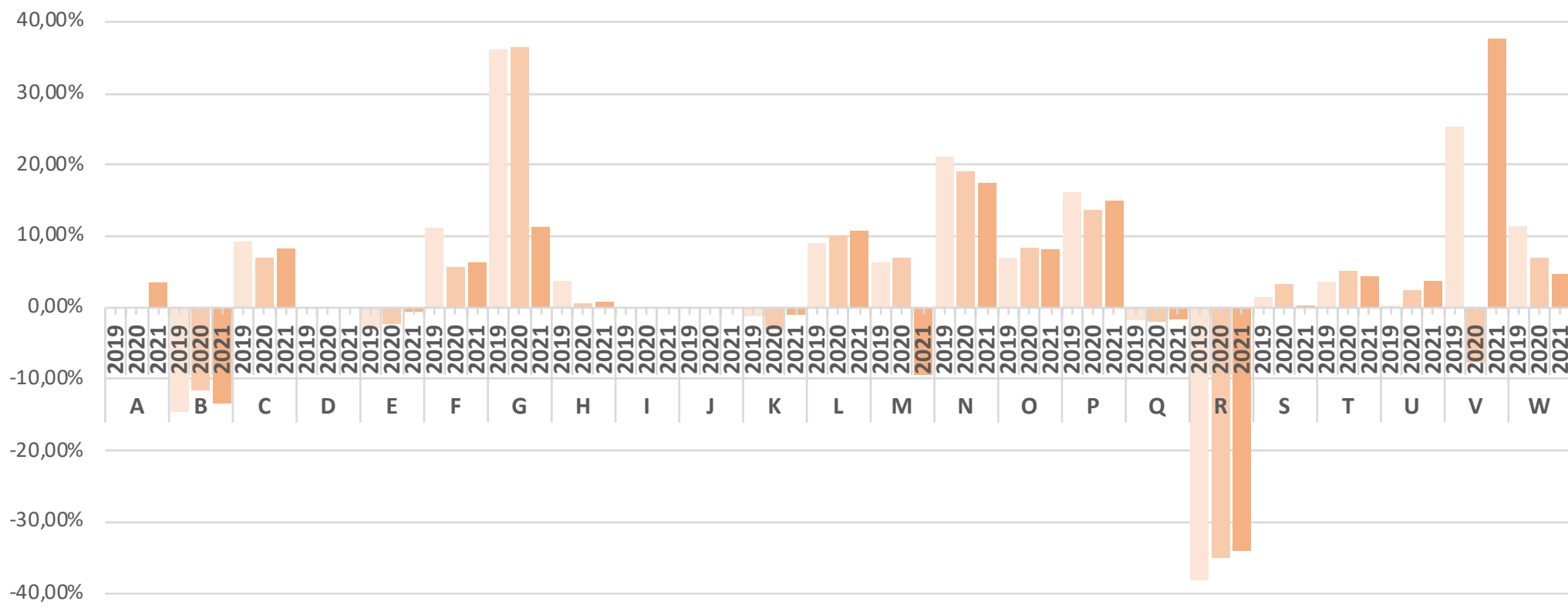
Formule : Division des recettes liées aux prestations complémentaires du rôle de concessionnaire par les recettes totales

On s'aperçoit qu'environ 7% des recettes des GRD vient des prestations complémentaires pour la plupart des concessions.

Néanmoins on peut remarquer la concession Q dont 50% des recettes du GRD proviennent des prestations complémentaires.

Les concessions V et W se démarquent également par une forte augmentation de la proportion des prestations complémentaires dans les recettes du GRD.

Contribution à la péréquation tarifaire sur charges totales - %

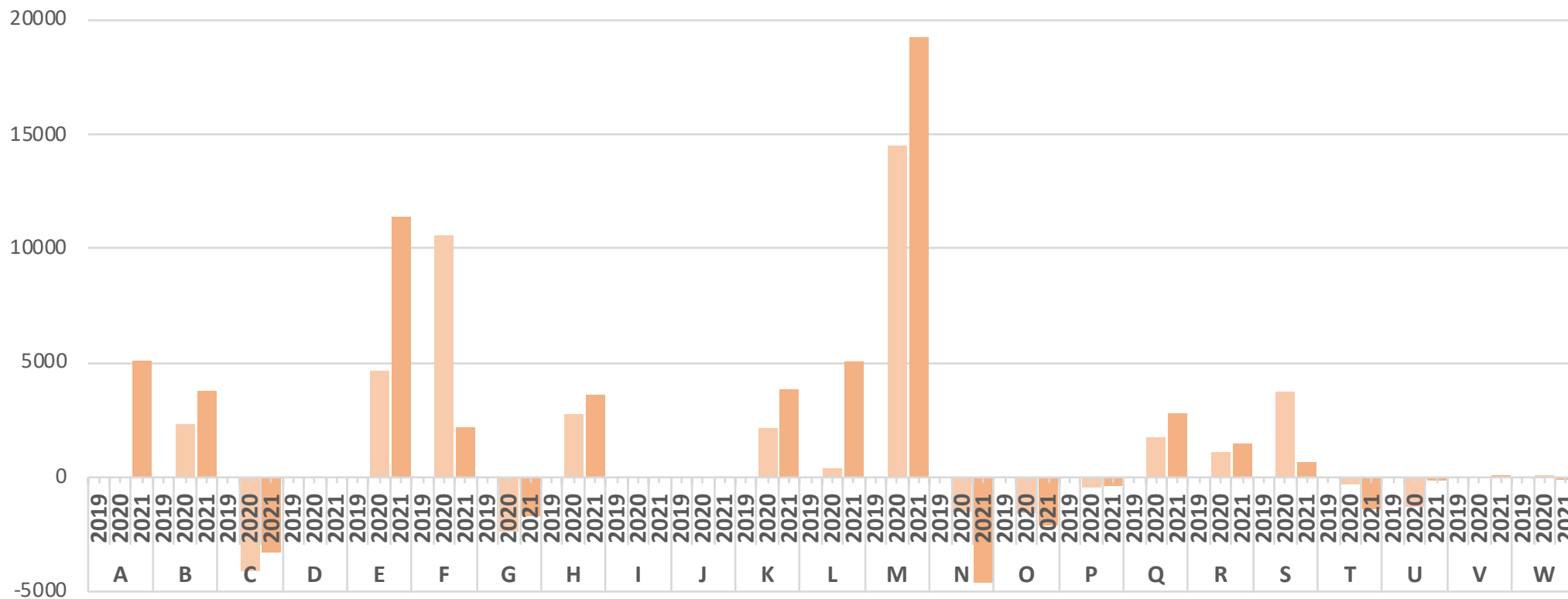


Formule : Division de la contribution à la péréquation tarifaire de la concession par les charges totales.

Rappel : Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national. On peut remarquer que la concession R bénéficie fortement de la péréquation tarifaire (environ 35% de ses charges sont couvertes par le système) alors que la concession G contribue fortement à la péréquation tarifaire (à hauteur d'environ 35% de ses charges sur 2019 et 2020).

Les niveaux de contribution sont plutôt stables sur une même concession, exception pour G, M et V.

Impact financier du climat par DJU - €/DJU



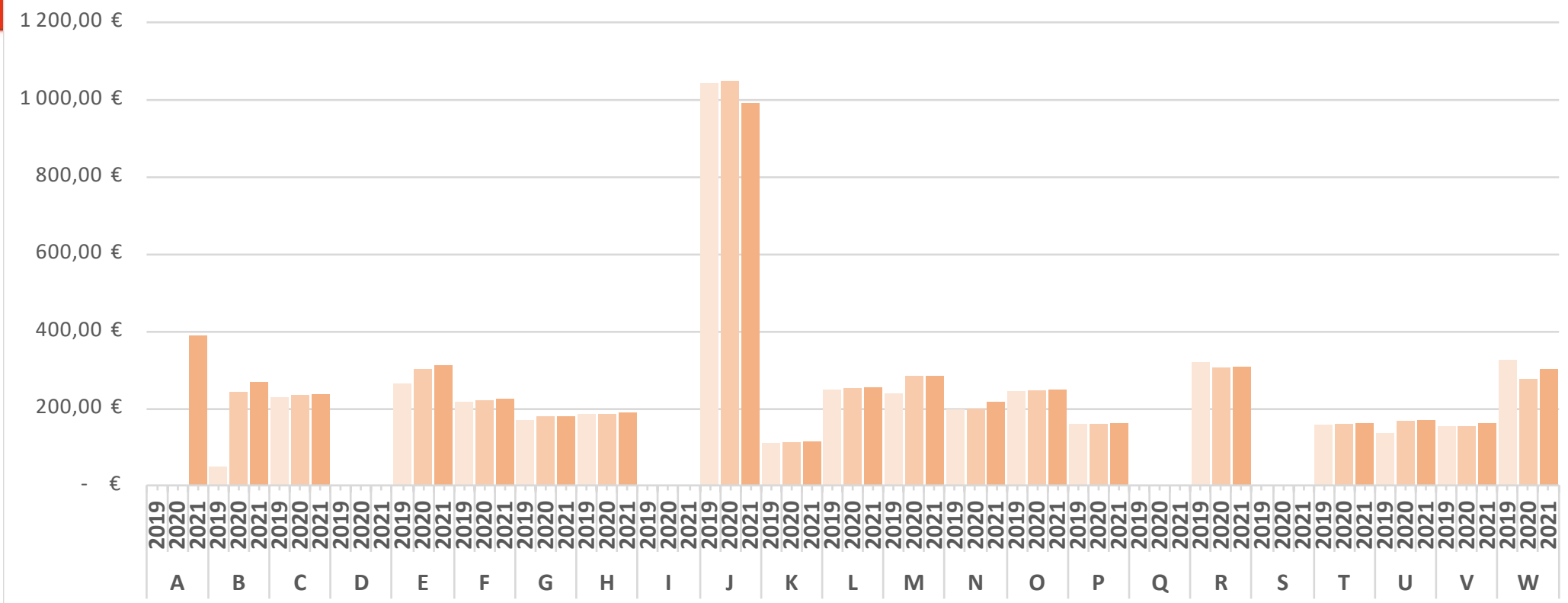
Formule : $\text{Impact financier du climat par DJU} = \frac{\text{Impact climatique (en €) de l'année N} - \text{Impact climatique (en €) de l'année N-1}}{\text{Degrés Jour Unitaire (DJU) de l'année N} - \text{Degrés Jour Unitaire (DJU) de l'année N-1}}$

Rappel : Un impact climatique négatif signifie que les recettes du GRD ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen. En France, en 2020, le climat a été plus chaud que le climat moyen, générant un impact climatique négatif d'environ 140 M€.

Cet indicateur montre la résilience et robustesse du modèle économique de la concession.

Le changement climatique va augmenter les maxima et minima de température, perturbant les modèles économiques actuels et établis depuis des années.

Charge d'exploitation lié aux redevances (contractuelle et d'occupation de l'espace public) par km - €/km



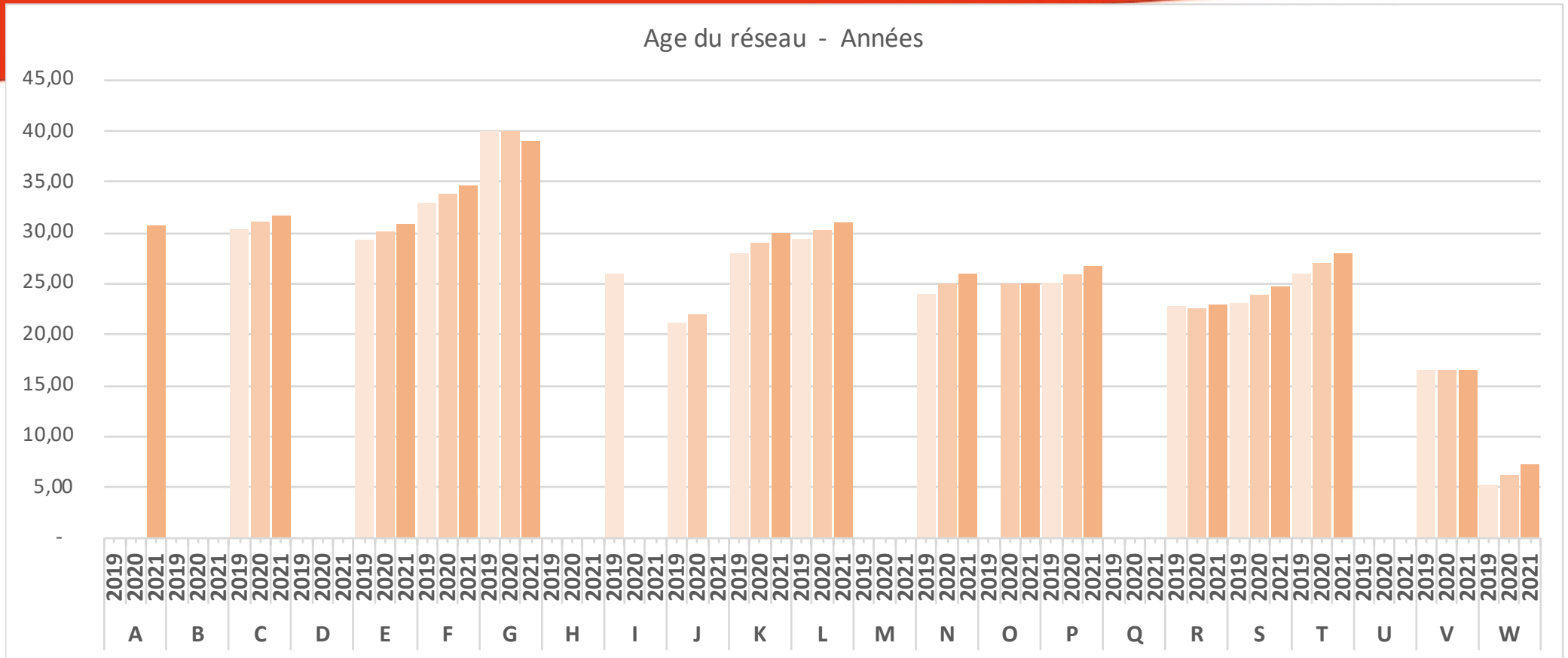
Formule : Division de la charge d'exploitation liée aux redevances (contractuelles et d'occupation de l'espace public) par le nombre de linéaire

Cet indicateur permet d'établir les recettes pour les collectivités et de comparer si les redevances sont globalement les mêmes.

Ici on observe des charges liées aux redevances autour de 200€/km, à l'exception de la concession A autour de 400€/km et la concession J (1000€/km).

Pourquoi ces différences ?

2. Patrimoine

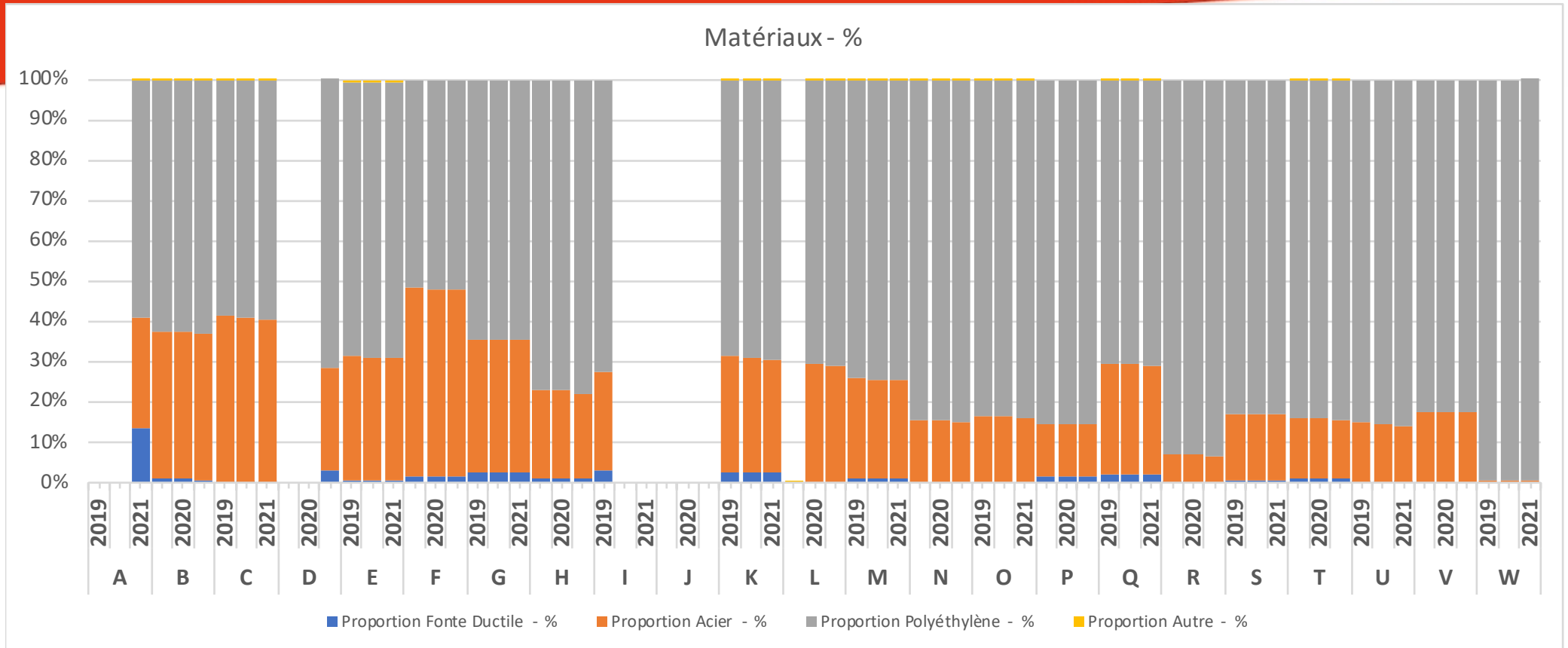


Formule : Age du réseau (indicateur national)

On s'aperçoit sur ce graphique que les concessions V et W sont récentes.

On peut s'apercevoir que l'ensemble des concessions vieillissent par une augmentation de l'âge de la concession.

Cela signifie que le renouvellement des biens concédés n'est pas suffisant lorsque l'âge moyen est au dessus de la moitié de la durée d'amortissement. En effet, selon la durée de vie moyenne des ouvrages, l'âge cible serait autour de celle-ci divisé par 2. Cela dépendra de l'historique d'investissement (la répartition des investissements dans le temps) mais également de la répartition entre les différents matériaux et leurs durée de vies moyennes.



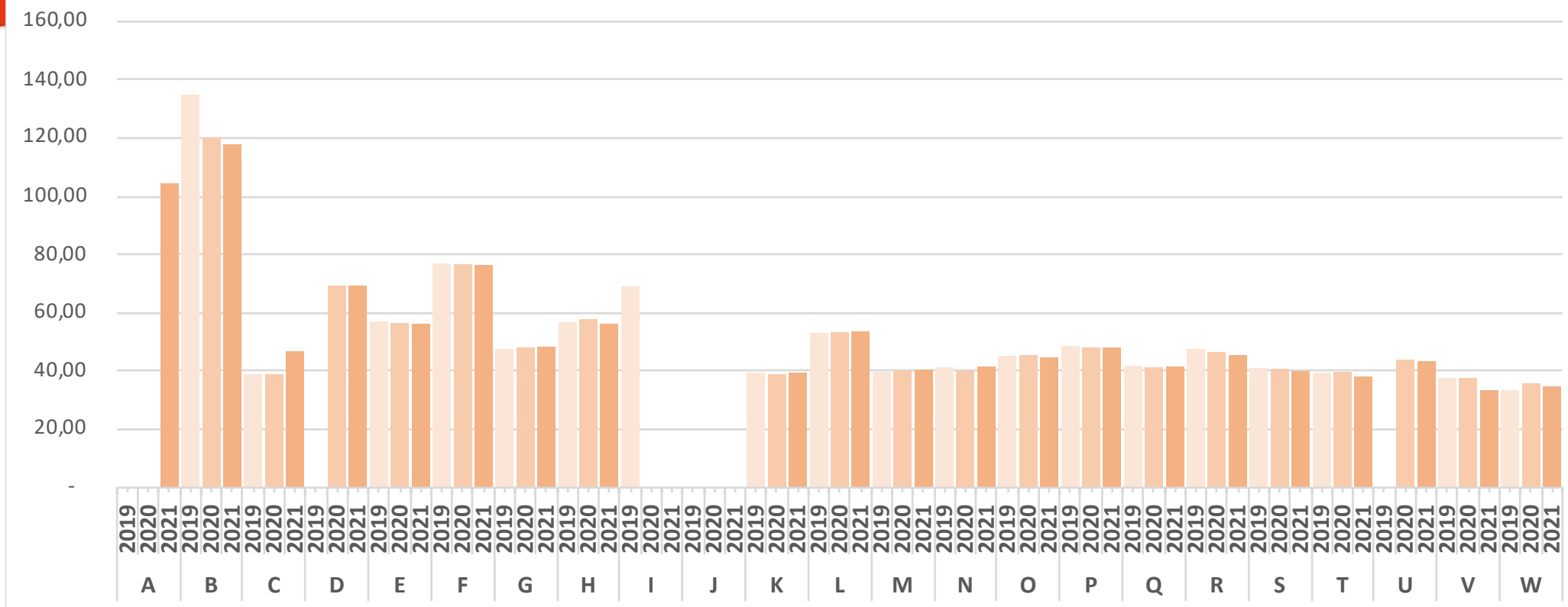
Formule : Division du nombre de linéaire par matériau par le linéaire total du réseau

Cet indicateur est à relier aux incidents car le risque est plus élevé selon les matériaux utilisés. L'élimination de la fonte ductile est une priorité partagée entre AODG et GRD car sa porosité mène à observer plus de fuites que d'autres matériaux.

C'est ainsi pourquoi la fonte ductile est en décroissance pour l'ensemble des concessions.

On observe cette même décroissance avec l'acier mais surtout parce qu'il est moins économiquement rentable que le polyéthylène qui est utilisé pour les nouveaux réseaux comme le W.

Densité - Robinets (sur 100km) - nb/100km



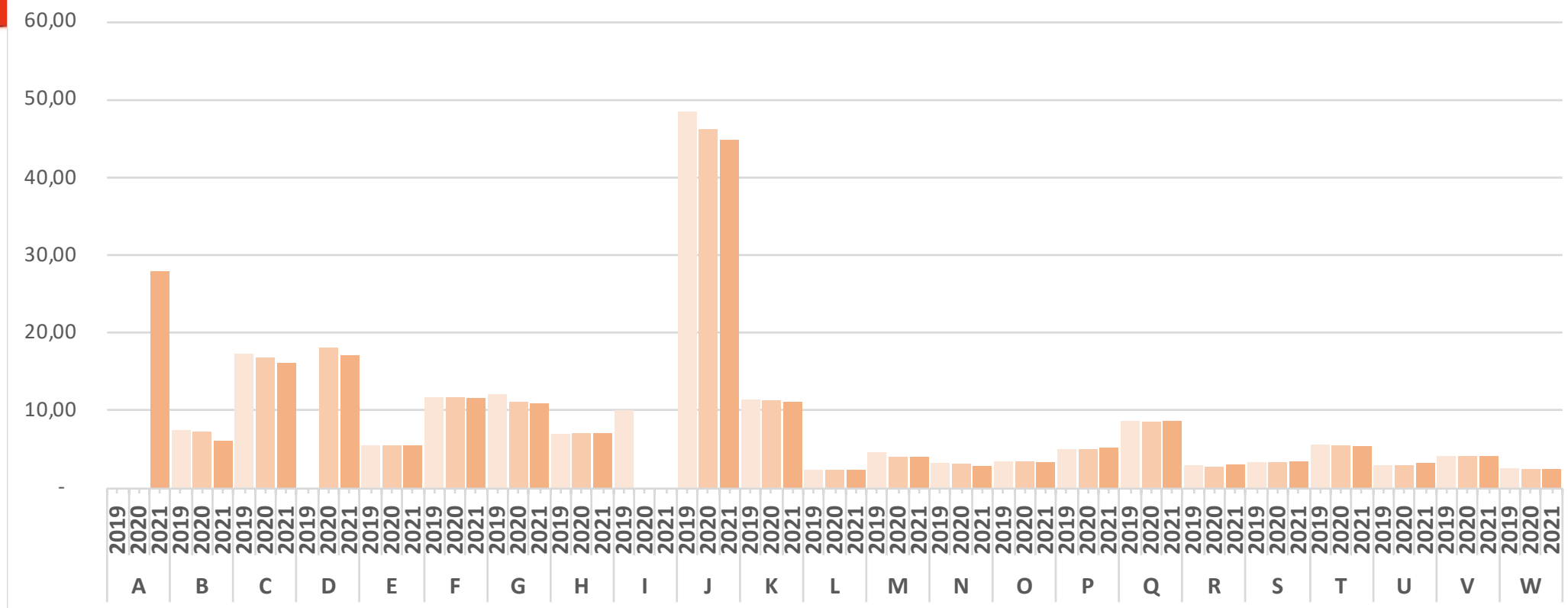
Formule : Division du nombre de robinets par le nombre de kilomètre de linéaire de réseau, le tout multiplié par 100.

Cet indicateur permet d'observer l'optimisation du nombre de robinets par linéaire. Il doit être comparé avec des concessions proches en densité donc proche sur le graphique. En effet, plus la concession est dense, plus le système de vannage doit être important pour limiter le nombre de clients coupés par incident.

On peut voir que la concession C a un système de vannage peu important et que D, E et F en ont un bien plus important.

Les concessions ont autrement un système de vannage comparable.

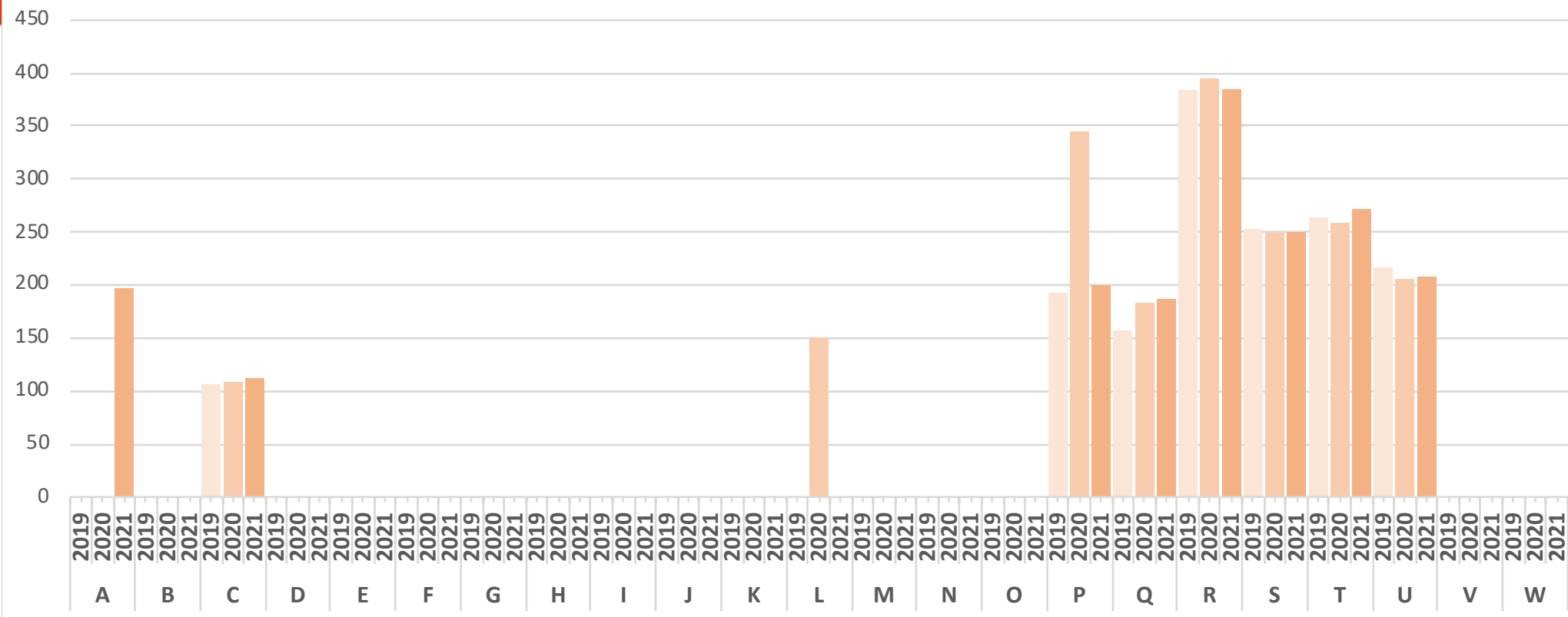
Densité - Postes de détente (sur 100km) - nb/100km



Formule : Division du nombre de postes de détente par le nombre de kilomètre de linéaire, le tout multiplié par 100.

Cet indicateur permet d'indiquer la connectivité au réseau de transport de la concession et ainsi en théorie les zones tarifaires.
On observe une forte connectivité des concessions A, J au réseau de transport.

Densité - ouvrages de protection cathodique sur réseau métallique (sur 100km) - nb/100km



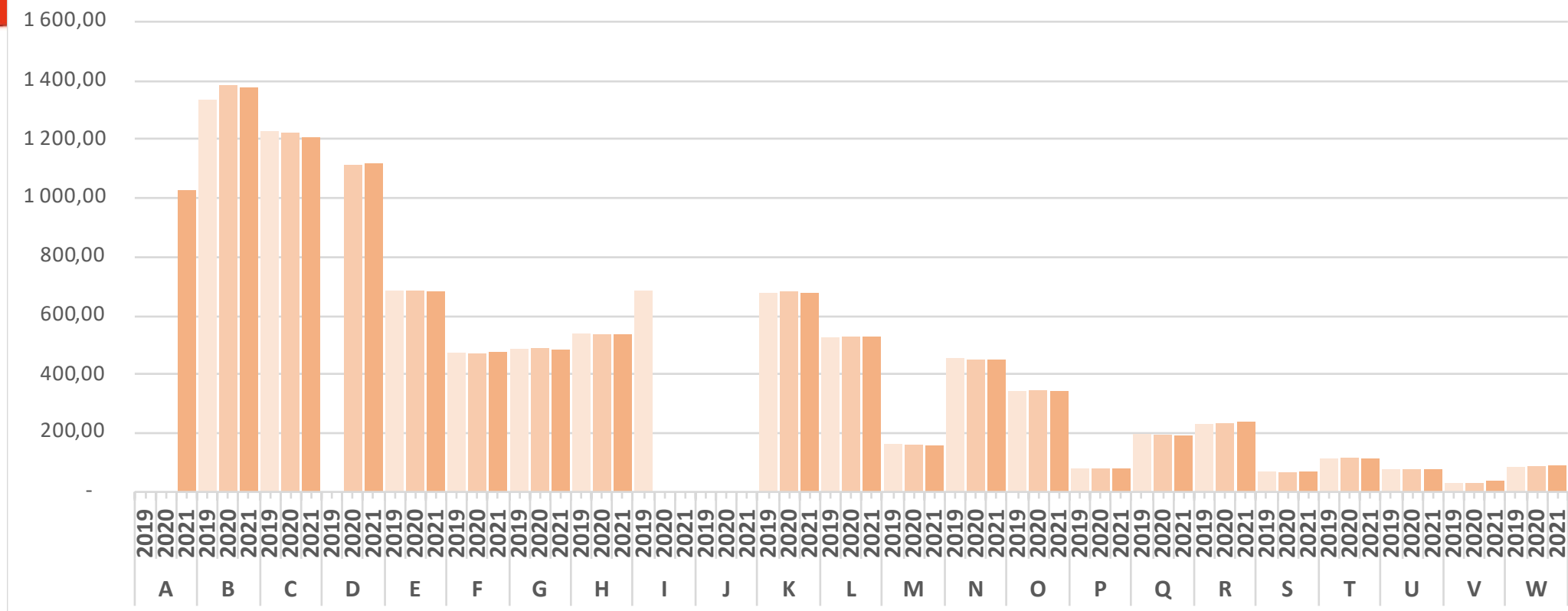
Formule : Division du nombre d'ouvrages de protection cathodique par le nombre de kilomètre de linéaire (acier + fonte ductile), le tout multiplié par 100.

Très peu de concessions ont pu renseigner leurs données.

Les ouvrages métalliques, en particulier les canalisations, ont besoin d'une protection cathodique pour diminuer la corrosion.

Cet indicateur permet de situer une concession vis-à-vis des risques de corrosion sur ses canalisations métalliques.

Densité - Branchements collectifs (sur 100km) - nb/100km

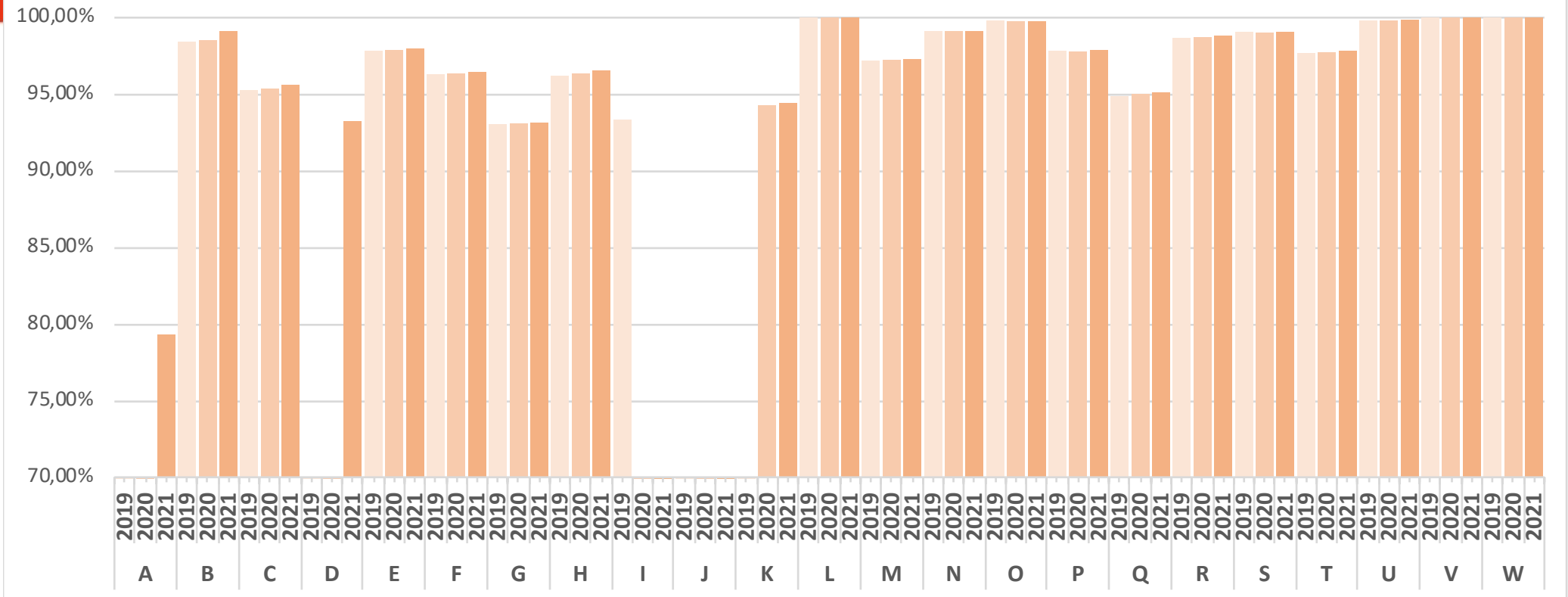


Formule : Division du nombre de branchements collectifs par le nombre de kilomètres de linéaire de réseau, le tout multiplié par 100.

Cet indicateur est similaire à celui de la densité du réseau au détail de la typologie des clients.

Ici, on peut s'apercevoir que d'une concession à la suivante la densité diminue à l'exception de certaines dont la typologie de consommateurs est différente avec en particulier des industriels (voir données générales).

Part de canalisation moyenne pression - %



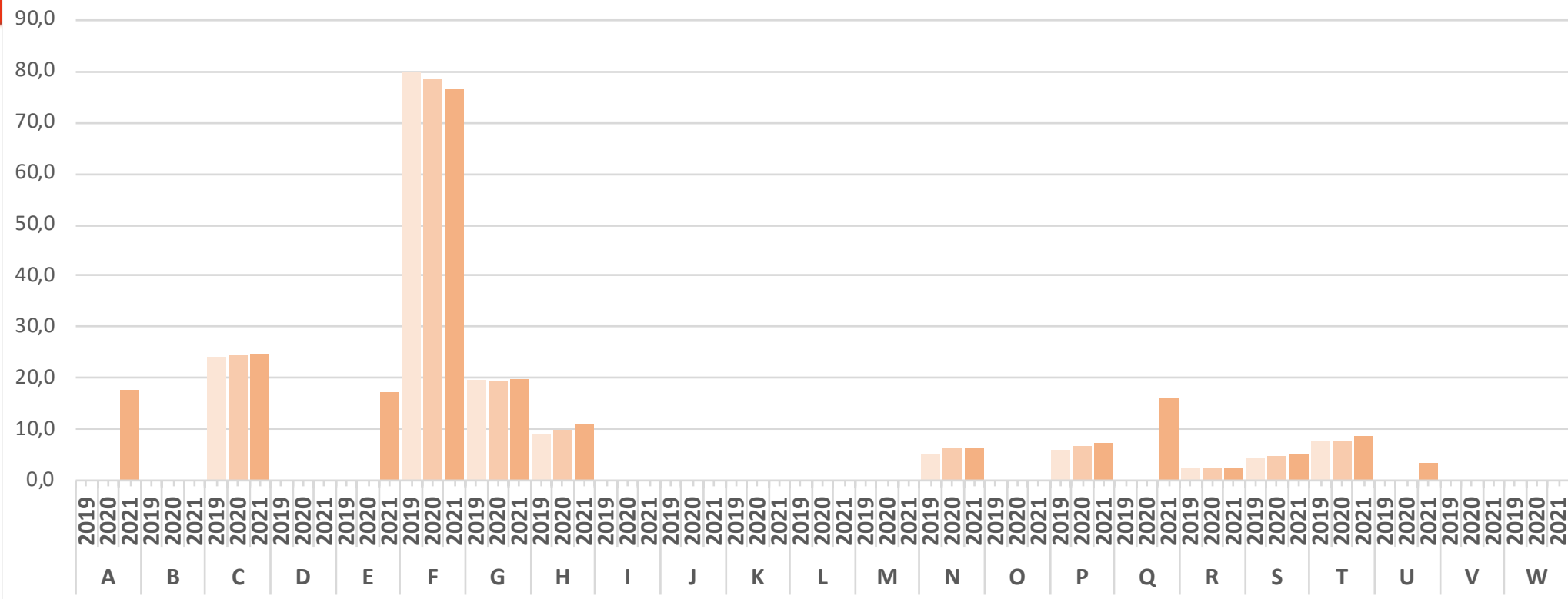
Formule : Division du nombre de linéaire moyenne pression par le nombre de linéaire total du réseau.

On rappelle que les canalisations en moyenne pression permettent de transporter plus de gaz par unité de temps que les basses pressions car le gaz prend moins de place. Il est donc préférable d'avoir des canalisations moyenne pression comme peut le témoigner les nouvelles concessions V et W.

La concession A a un faible taux de canalisation moyenne pression de par son ancienneté.

Cet indicateur doit être croissant pour atteindre, à terme, les 100%.

Longueur de réseau supérieur à 45 ans pour 100km - km/100km



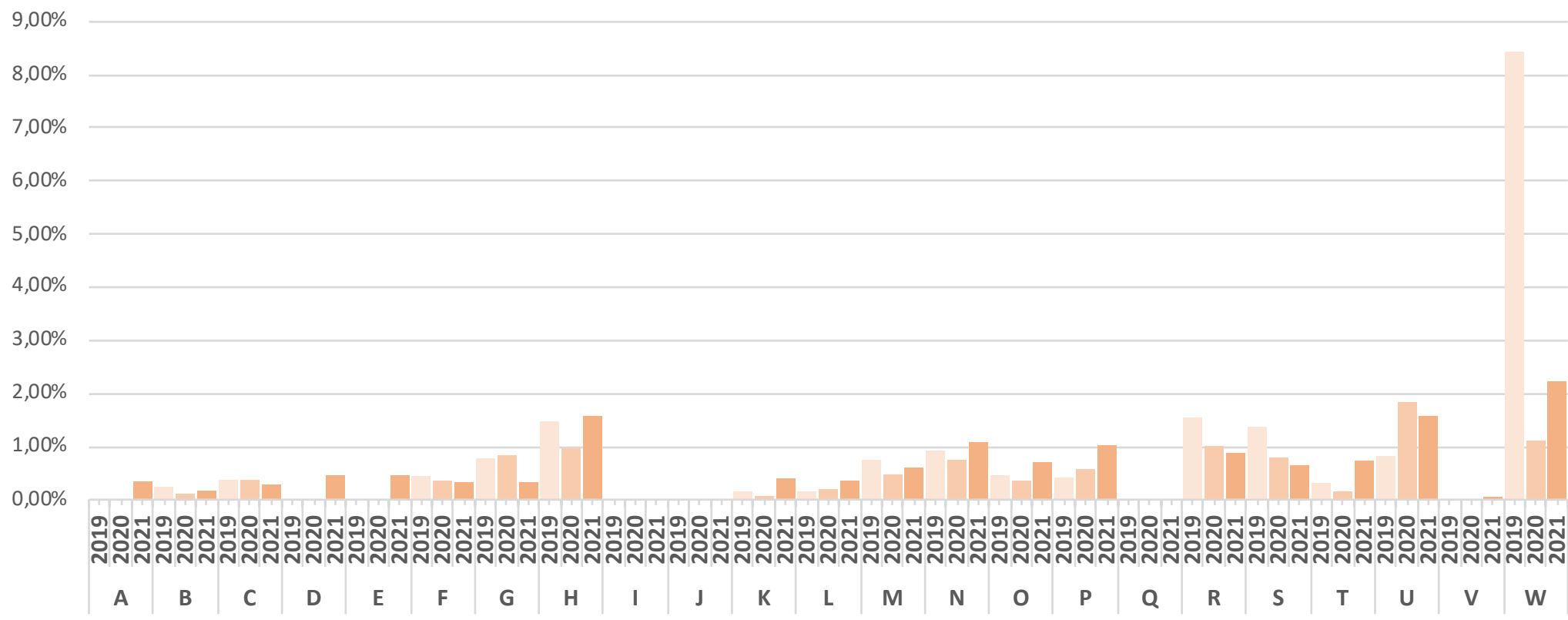
Formule : Division du nombre de linéaire de plus de 45 par le nombre de linéaire total du réseau.

Cet indicateur montre le ratio de canalisation pouvant être problématique de par leur vétusteté. Ces canalisations doivent être fréquemment surveillées.

Ainsi la concession F doit particulièrement faire attention à ces canalisations anciennes.

Le GRD ne fournit pas systématiquement cet indicateur à toutes les concessions alors qu'il est très important pour le suivi et le contrôle de concession.

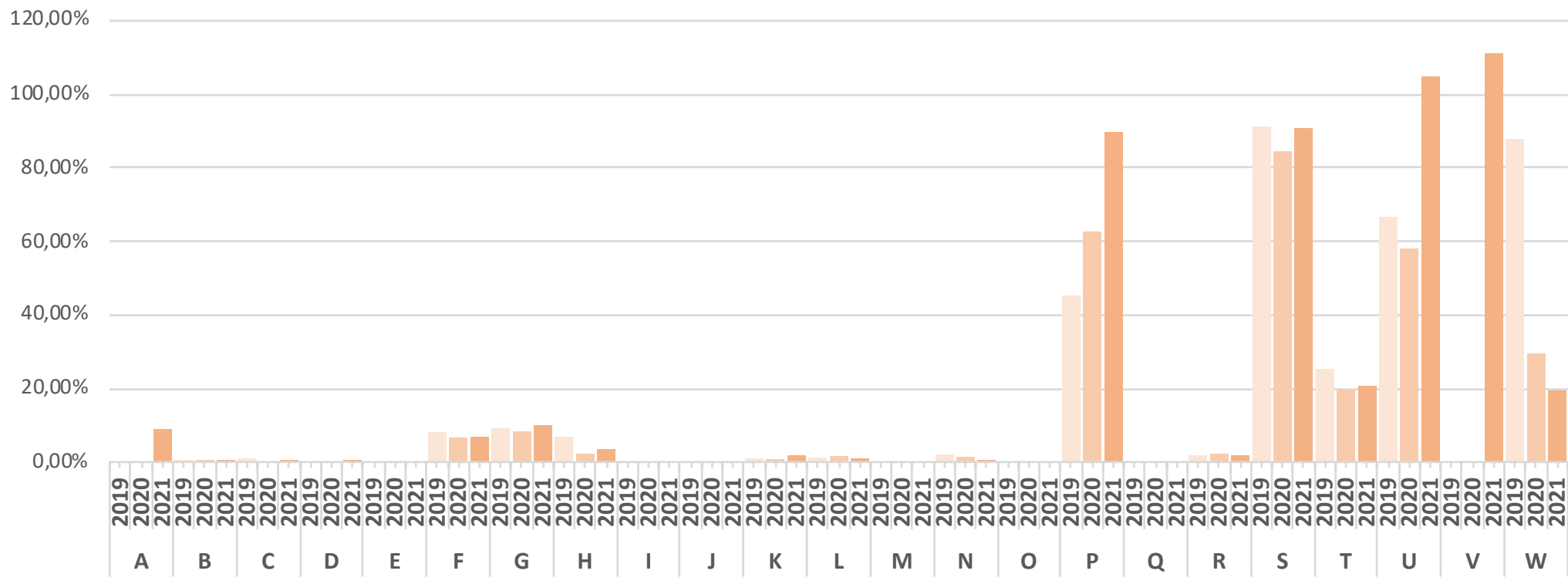
Linéaire réalisé en chantier pour le raccordement et transition écologique par linéaire - % (km/km)



Formule : Division du nombre de linéaire de chantiers réalisé pour le raccordement et la transition écologique par le nombre de linéaire total du réseau.

Cet indicateur permet de situer votre concession parmi les autres en terme de chantier de raccordement et de transition écologique. Le nombre de linéaire pour la transition écologique devrait être croissant d'année en année pour les concessions pouvant réaliser de la méthanisation par exemple.

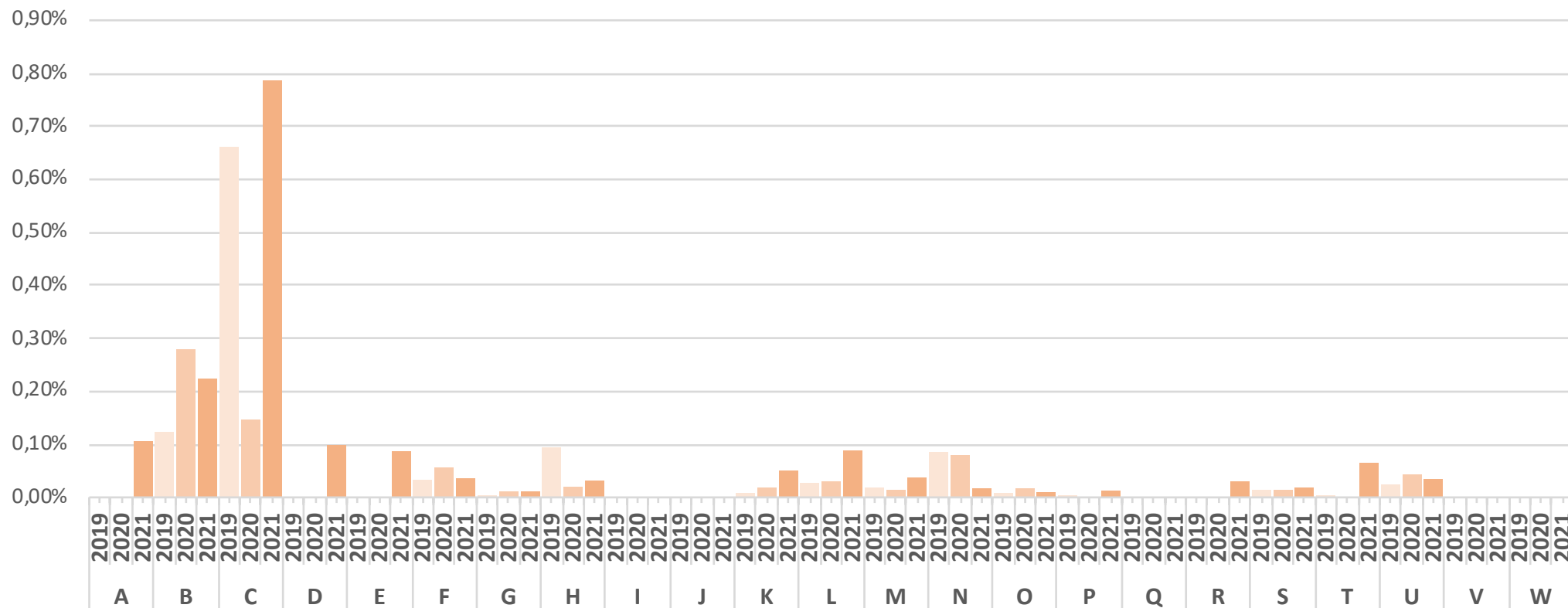
Nombre de chantiers de branchements réalisé pour le raccordement et transition écologique par nombre de branchements total - %



Formule : $\text{Division du nombre de chantiers sur des branchements pour le raccordement et la transition écologique par le nombre de branchements total.}$

Pour la plupart des concessions, cela ne concerne que quelques % des branchements alors que d'autres peuvent voir tous leurs branchements en chantier sur l'année.

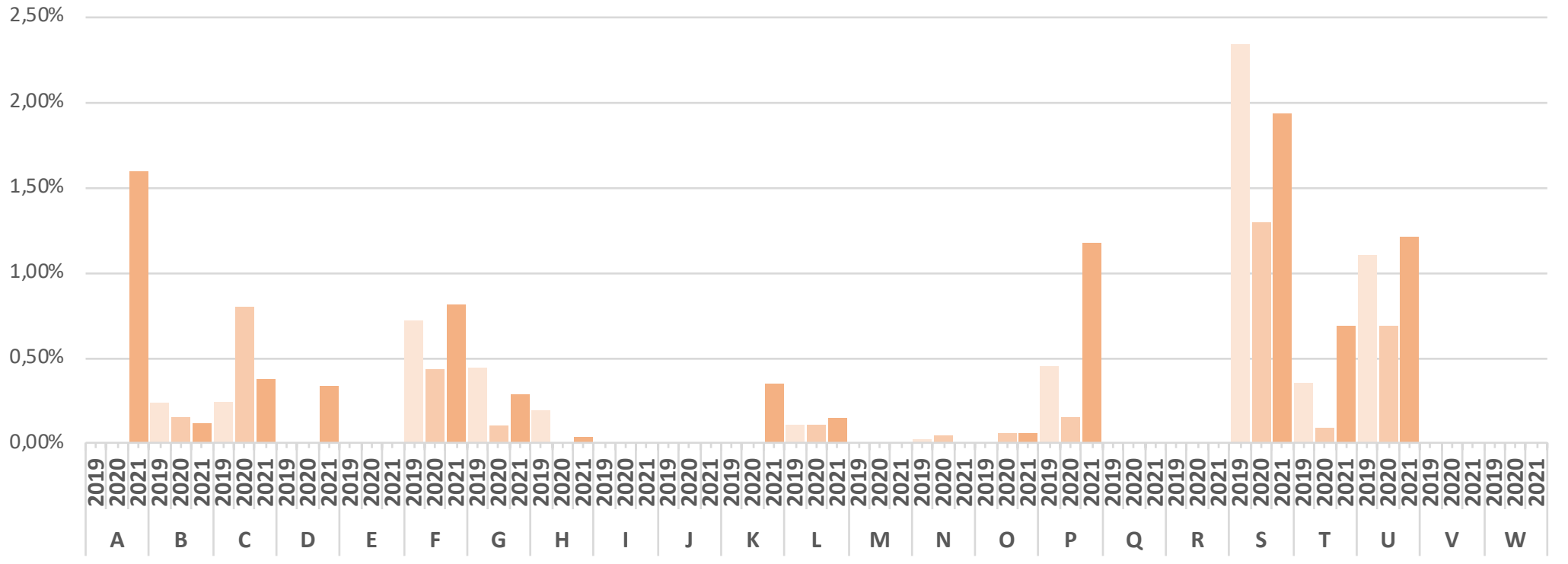
Linéaire réalisé en chantier pour la modification/déplacement d'ouvrages par linéaire - % (km/km)



Formule : Division du nombre de linéaire modifié ou déplacé par le nombre de linéaire total du réseau.

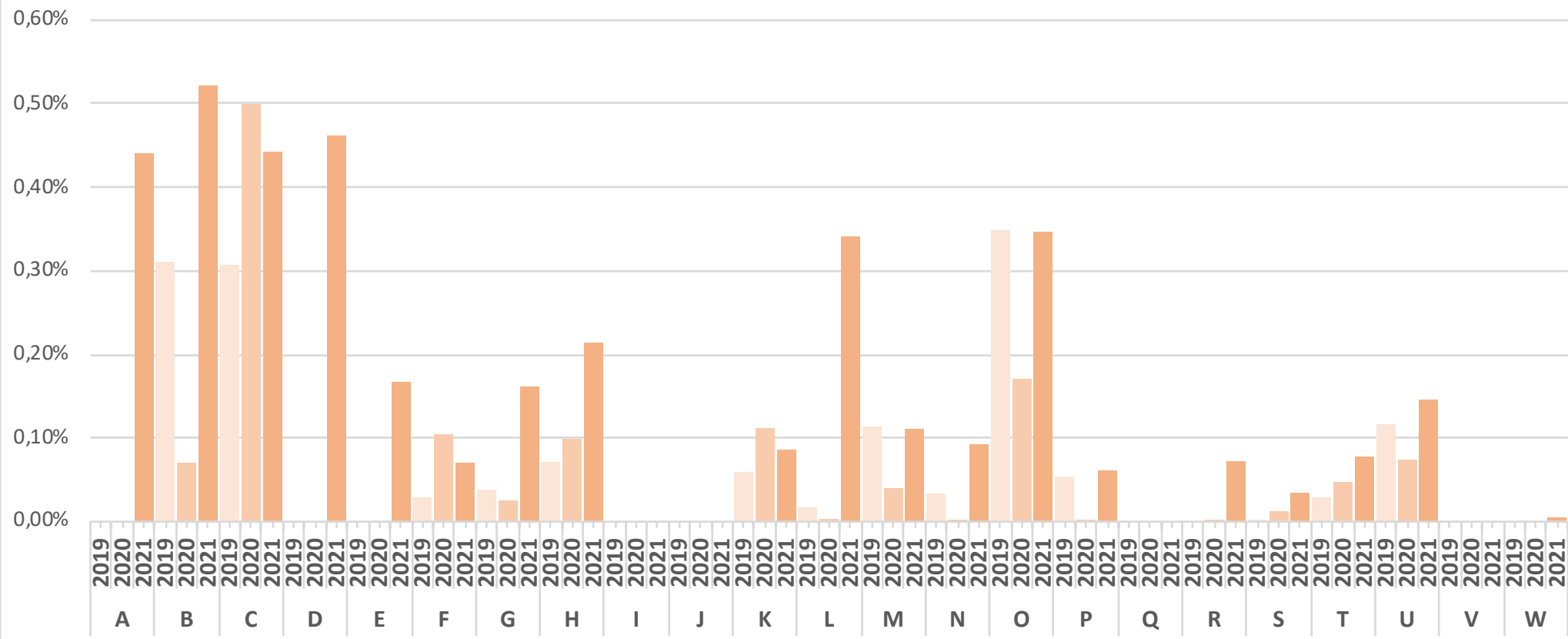
Pour la plupart des concessions, la modification ou le déplacement de canalisation ne concerne qu'une très faible portion du réseau alors que les plus denses, de par leurs contraintes spatiales, doivent plus fréquemment y avoir recourt.

Nombre de chantiers de branchements réalisé pour la modification/déplacement d'ouvrages par nombre de branchements total - %

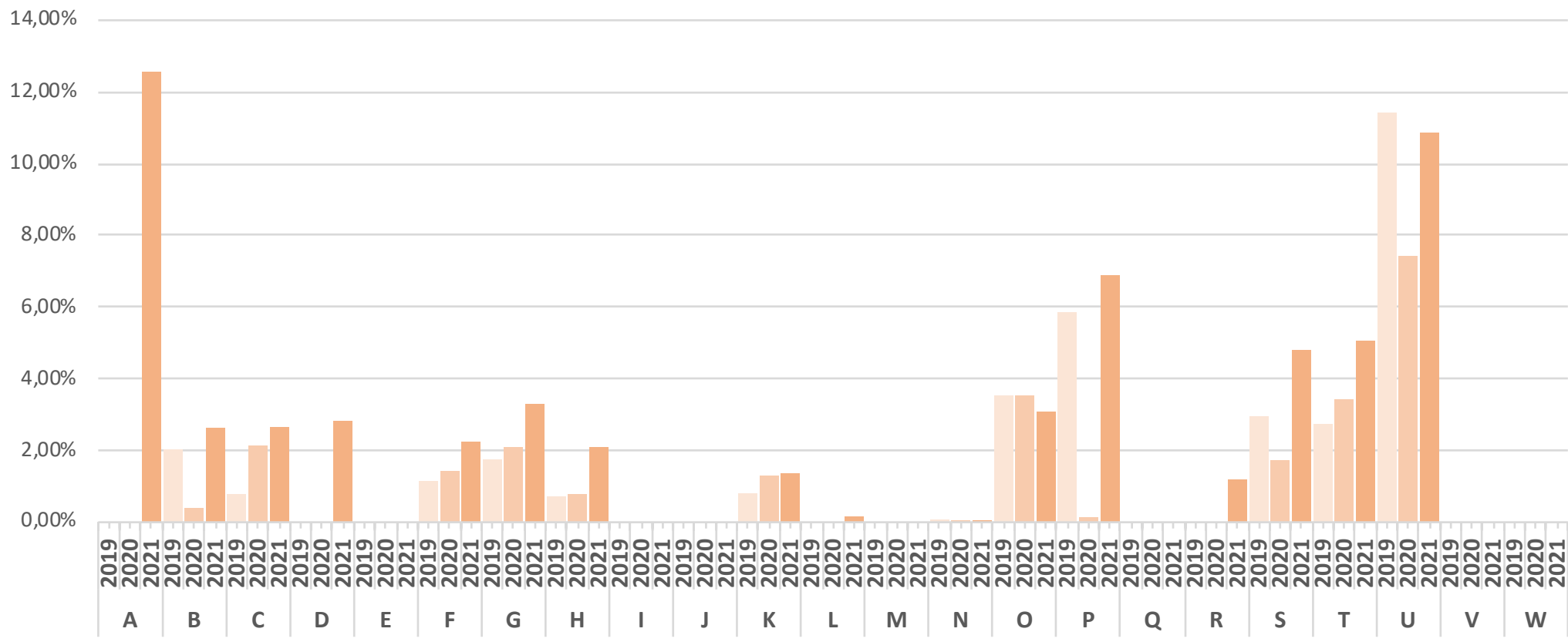


Formule : Division du nombre de branchements modifiés ou déplacés par le nombre de branchements total.

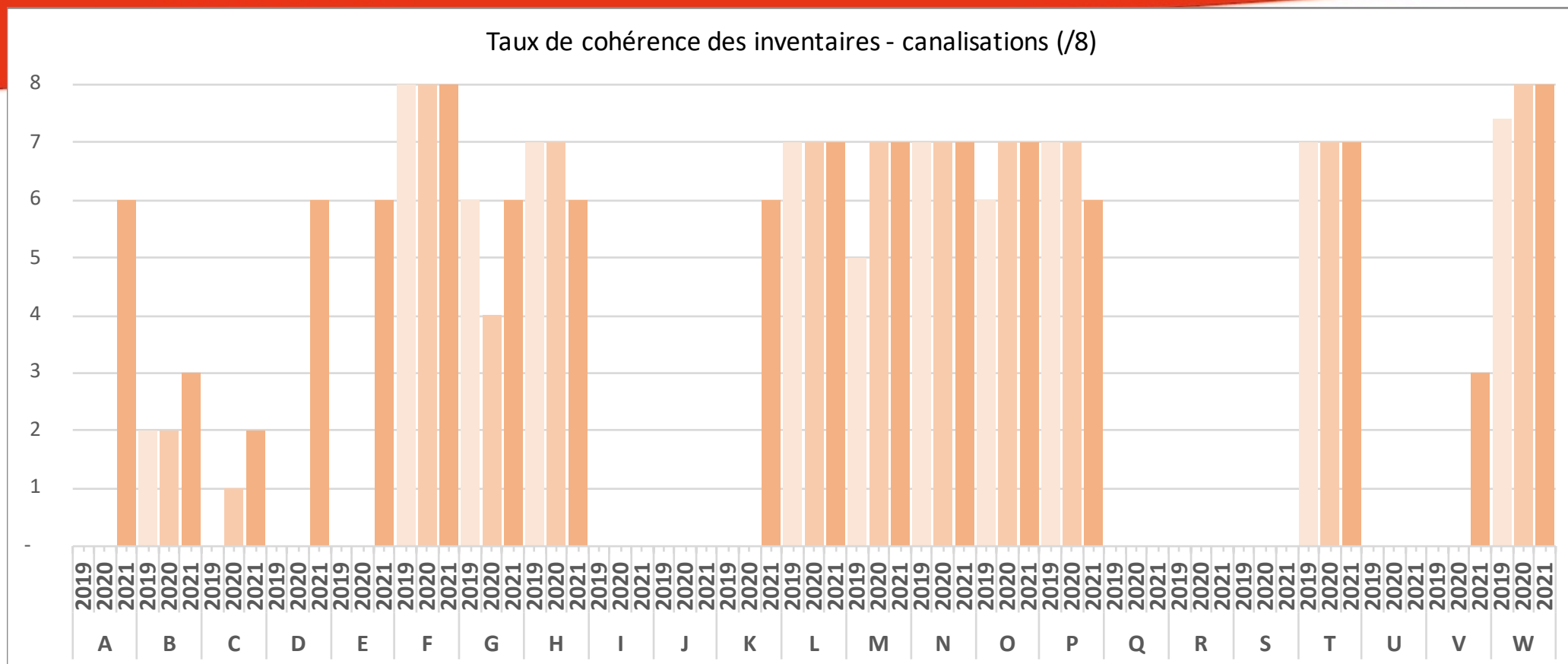
Linéaire réalisé en chantier d'adaptation et modernisation par linéaire - % (km/km)



Linéaire réalisé en chantier d'adaptation et modernisation par linéaire - % (km/km)



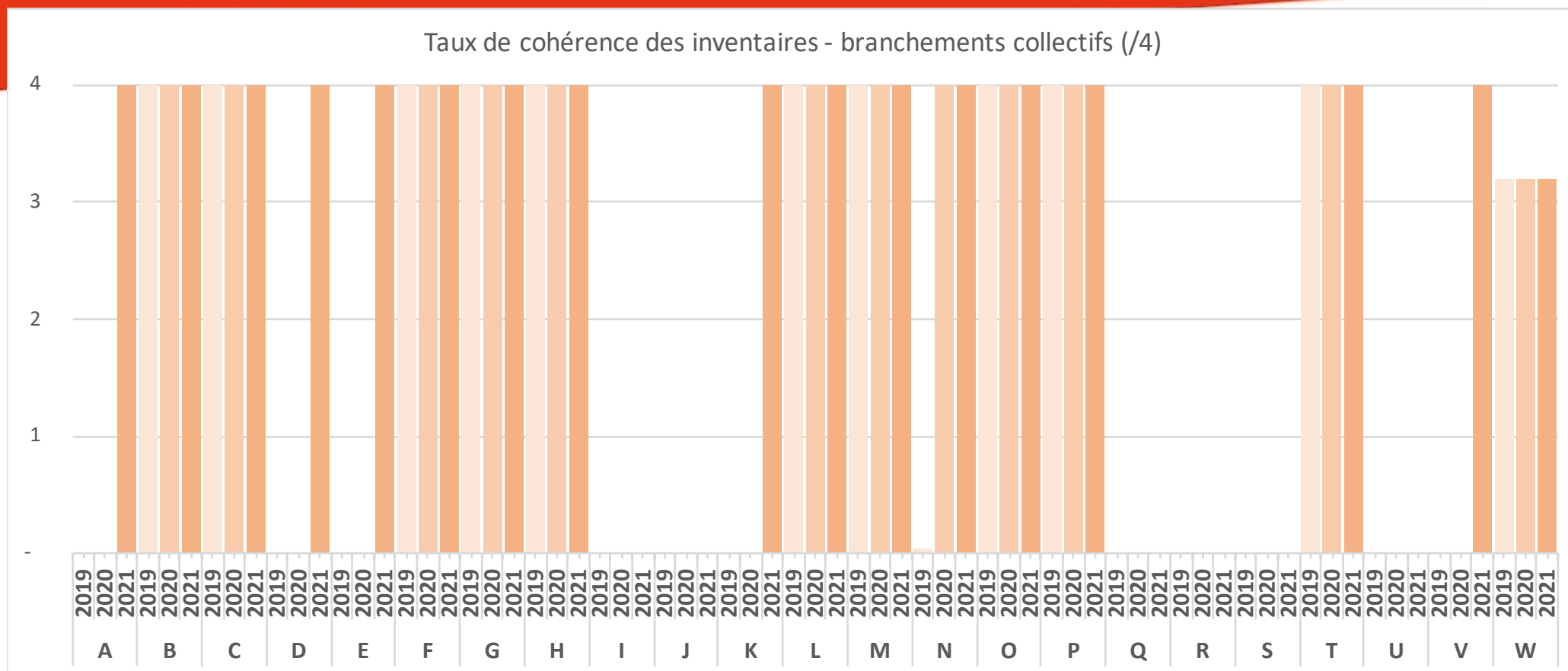
Taux de cohérence des inventaires - canalisations (/8)



Formule : Somme des indicateurs nationaux stock et flux du "Taux de cohérence entre les bases des immobilisation et le SIG sur la longueur de réseau", noté respectivement sur 5 et 3.

La cohérence entre inventaires technique et financier doit être au plus haut. Il est important de bien connaître son réseau, la partie immobilisations financières mais également la base SIG technique. On peut observer que la concession B, C et V ont des taux de cohérence des inventaires sur les canalisations très faibles. Il est important de savoir la raison et de demander rectification au GRD. A contrario, la concession F est la seule à avoir un taux maximal. Le nouveau cahier des charges de concession impose un taux de 97% sous peine de pénalité de 200€ par kilomètre non traité par rapport à la

Taux de cohérence des inventaires - branchements collectifs (/4)

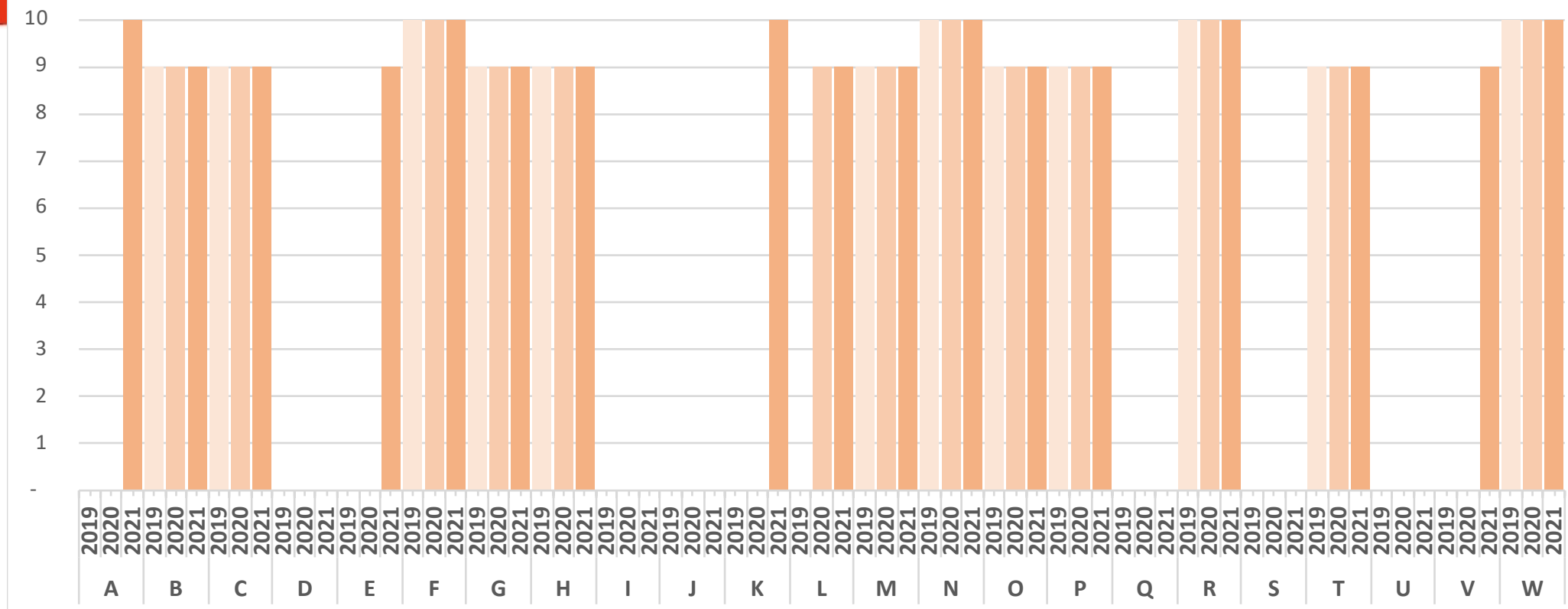


Formule : Indicateur national "Taux de cohérence entre GMAO et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs", noté sur 4.

Toute les concessions ont une cohérence maximale de leurs inventaires sur les branchements collectifs à l'exception de la concession W, pour les concessions ayant l'information.

Le nouveau cahier des charges de concession indique un minimum de 99,5% sous peine de pénalité de 20€ par différence de pourcentage à l'objectif.

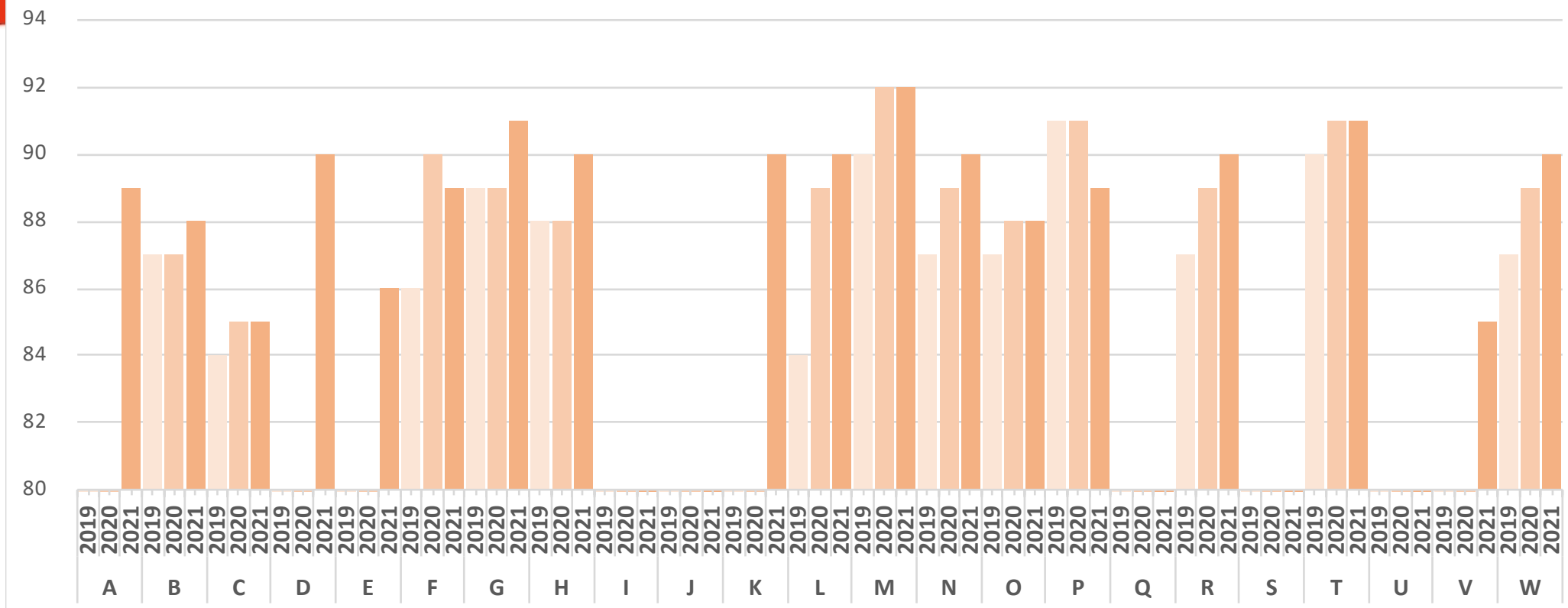
Taux de canalisation en classe A (/10)



Formule : Somme des indicateurs nationaux stock et flux de la "Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A", noté respectivement sur 5 et 5.

Rappel : Un ouvrage est catégorisé en classe A si l'incertitude maximale de localisation est inférieur ou égale à 40cm s'il est rigide et 50cm s'il est flexible. On observe qu'une partie des concessions obtient la note de 9 et l'autre de 10. Il est primordial pour éviter tout risque d'accidents par des tiers de localiser précisément les ouvrages du réseau afin que la précision donnée au linéaire à travers la plateforme de téléservice d'INERIS "Construire sans détruire" : <https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/front/connexionmairie.action>

Indice de connaissance du patrimoine (/100)



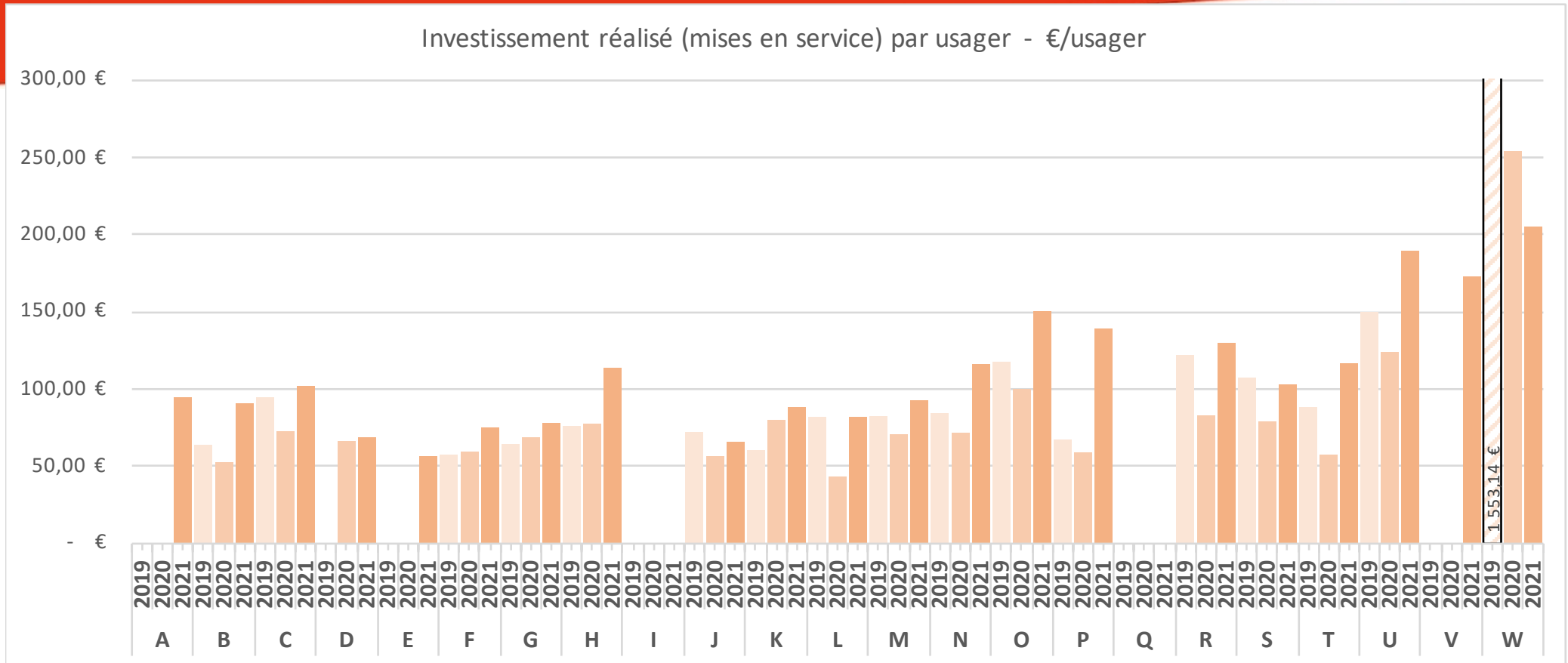
Formule : Indicateur national "Indice de connaissance de patrimoine", noté sur 100.

Il est la somme des indicateurs précédents mais également de nombreux autres.

On observe que la connaissance du réseau par le GRD varie entre 84 à 92 mais n'atteint pas 100. Les GRD ont donc encore beaucoup de travail pour améliorer la connaissance du réseau de gaz et ainsi mieux connaître leur réseau afin d'éviter tout accident.

La moyenne nationale est de 89.

3. Investissements



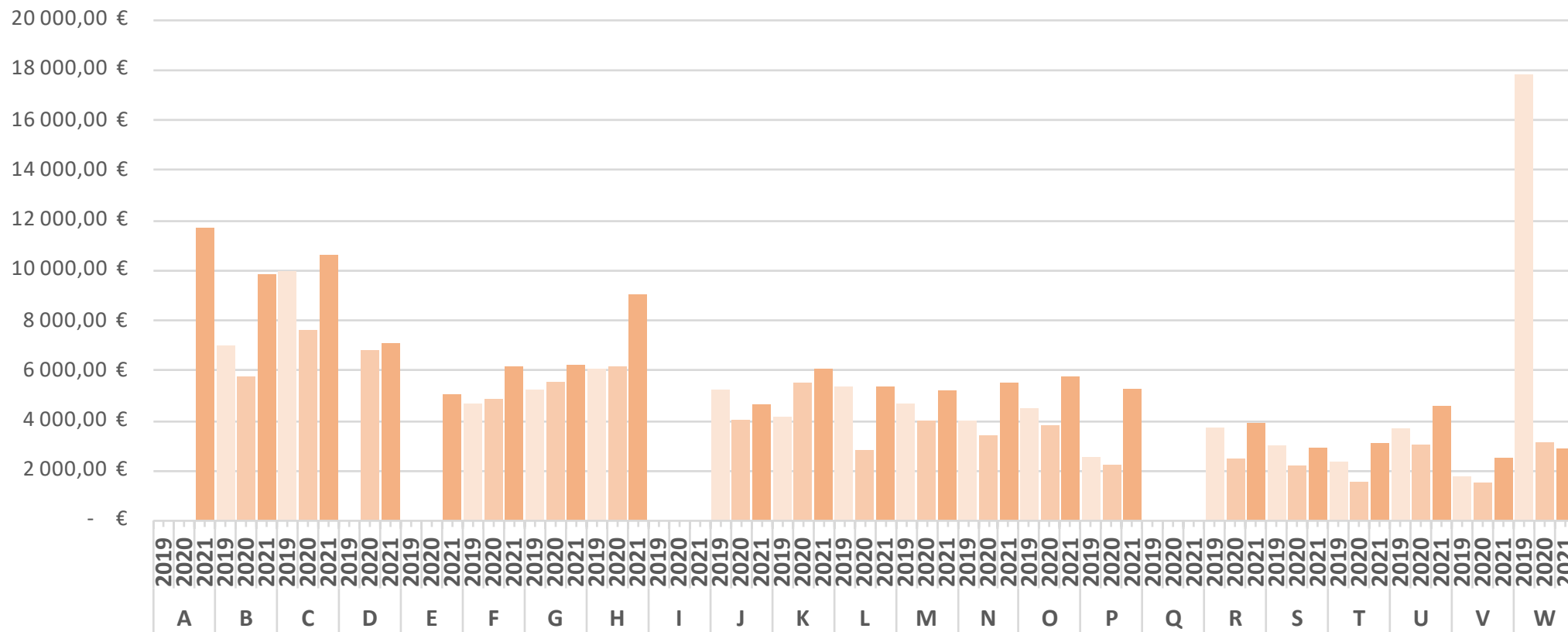
Formule : Division des investissements totaux réalisés pour la mise en service par le nombre d'usager.

On observe un très fort investissement de la concession W sur l'année 2019 montant à environ 1550€/usager.

Pour les autres concessions, l'indicateur varie entre 43€/usager et environ 250€/usager.

On observe majoritairement une baisse des investissements entre 2019 et 2020 liée à la crise COVID puis une hausse entre 2020 et 2021 à un niveau supérieur à 2019 pour l'année 2021 pour rattraper le retard lié à la crise sanitaire.

Investissement réalisé (mises en service) par km - €/km



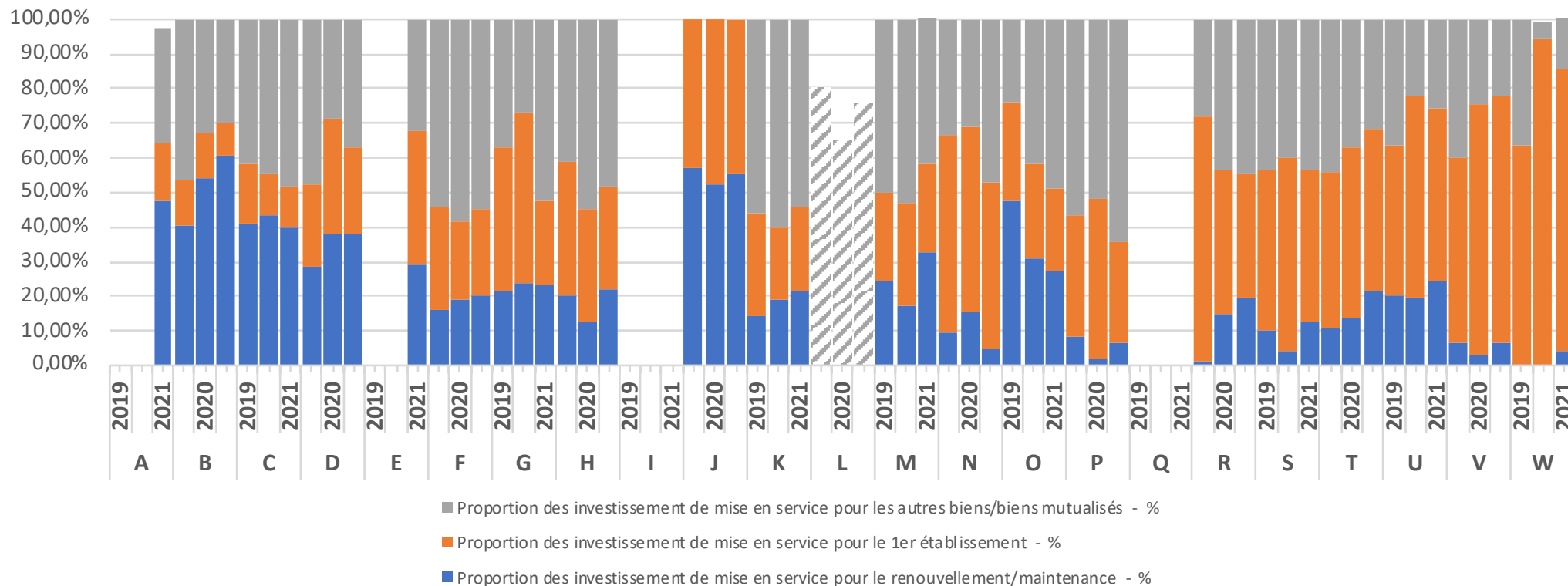
Formule : Division des investissements réalisés pour la mise en service par le nombre de linéaire total du réseau.

On observe, comme pour l'indicateur précédent, une baisse des investissements pour la mise en service entre 2019 et 2020 puis une hausse entre 2020 et 2021.

Les investissements varient entre environ 1500€/km à environ 18000€/km, soit environ 10 fois plus.



Répartition des investissements de mise en service - %

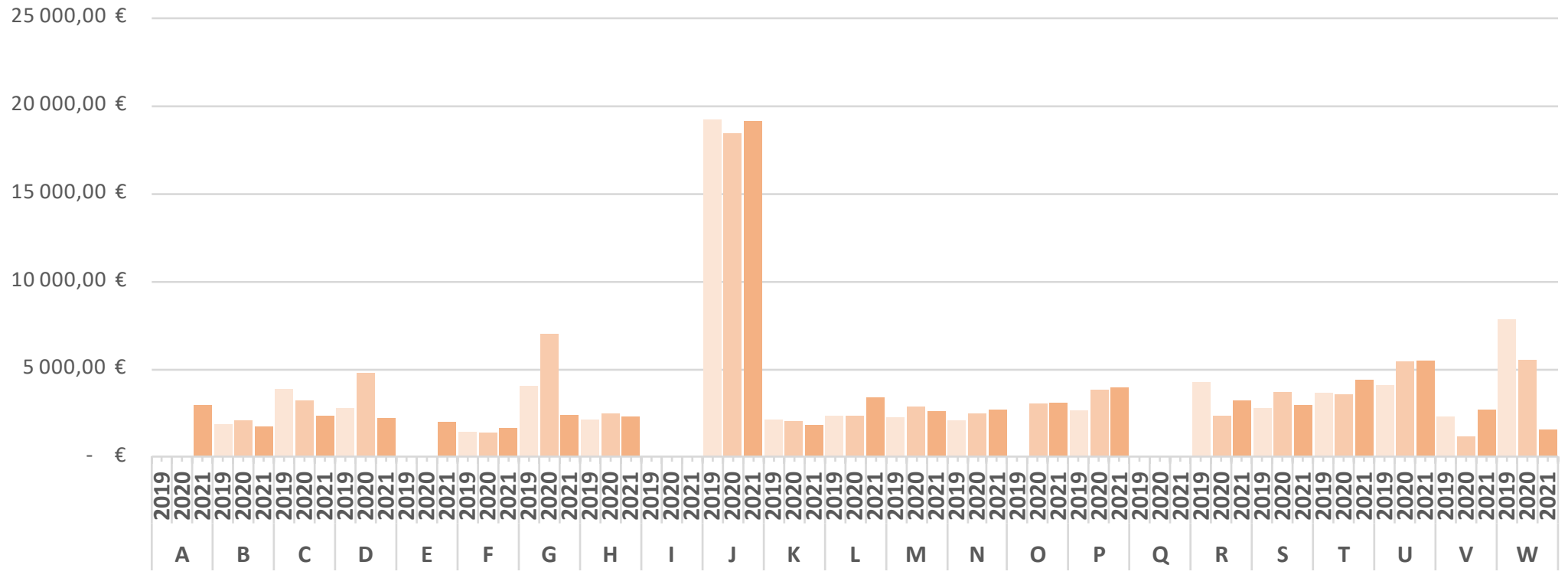


Formule : Division des investissements pour la mise en service selon la nature de la mise en service et du biens par la totalité des investissements de mise en service.

On observe qu'environ 35 à 40% des investissements de mise en service se réalise sur des biens mutualisés ou autres biens, à l'exception de la concession J qui n'a pas d'investissements pour ces types de biens.

Le reste étant des investissements de 1er établissement ou de renouvellement et de maintenance. La proportion entre les deux varie selon la jeunesse de la concession et le développement de celle-ci.

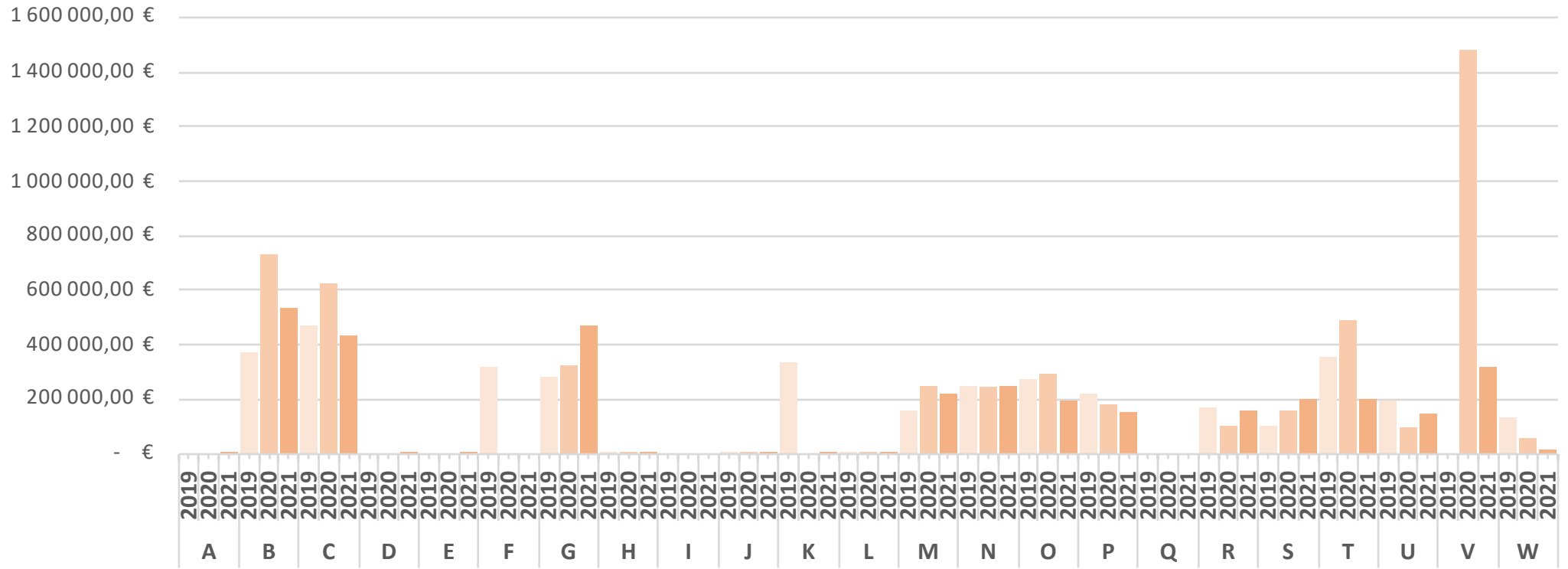
Investissement réalisé (mises en service) par famille d'ouvrage - 1er établissement par nouveau usager -
€/nouveau usager



Formule : Division des investissements pour la mise en service pour un 1er établissement par le nombre de nouveau usager.

Cet indicateur rapporte le coût associé à un nouveau raccordement d'un client.
Il varie entre environ 1000€ par nouveau usager à environ 19000€ par nouveau usager.

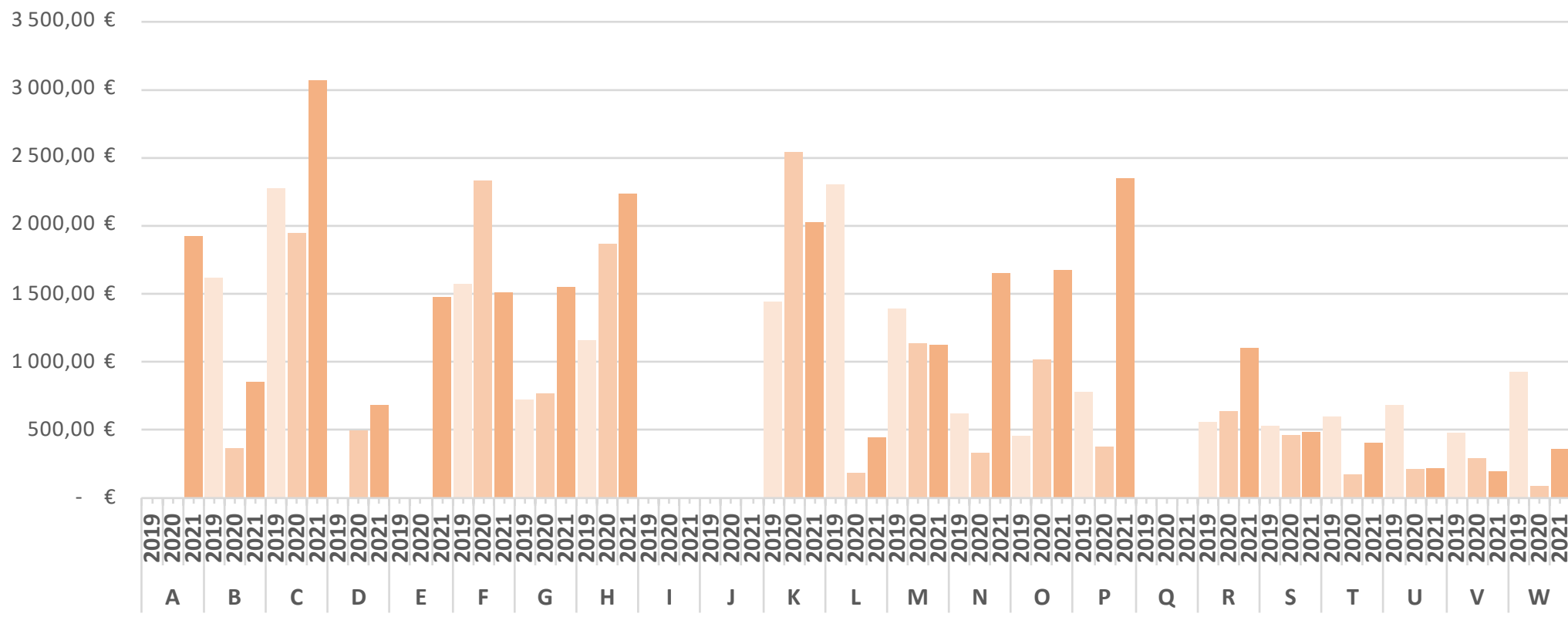
Investissement réalisé (mises en service) par famille d'ouvrage - 1er établissement par nouveau km -
€/nouveau km



Formule : Division des investissements réalisés pour la mise en service d'un 1er établissement par le nombre de nouveau linéaire de réseau.

Peu de concessions ont pu renseigner le nombre de nouveau linéaire de réseau, ce qui explique le manque de données.
Cet indicateur permet de comparer le coût d'un nouveau kilomètre de réseau. Il est bien évidemment dépendant de la localité et de la densité de la concession car les travaux sur zone dense coûte souvent plus chère.

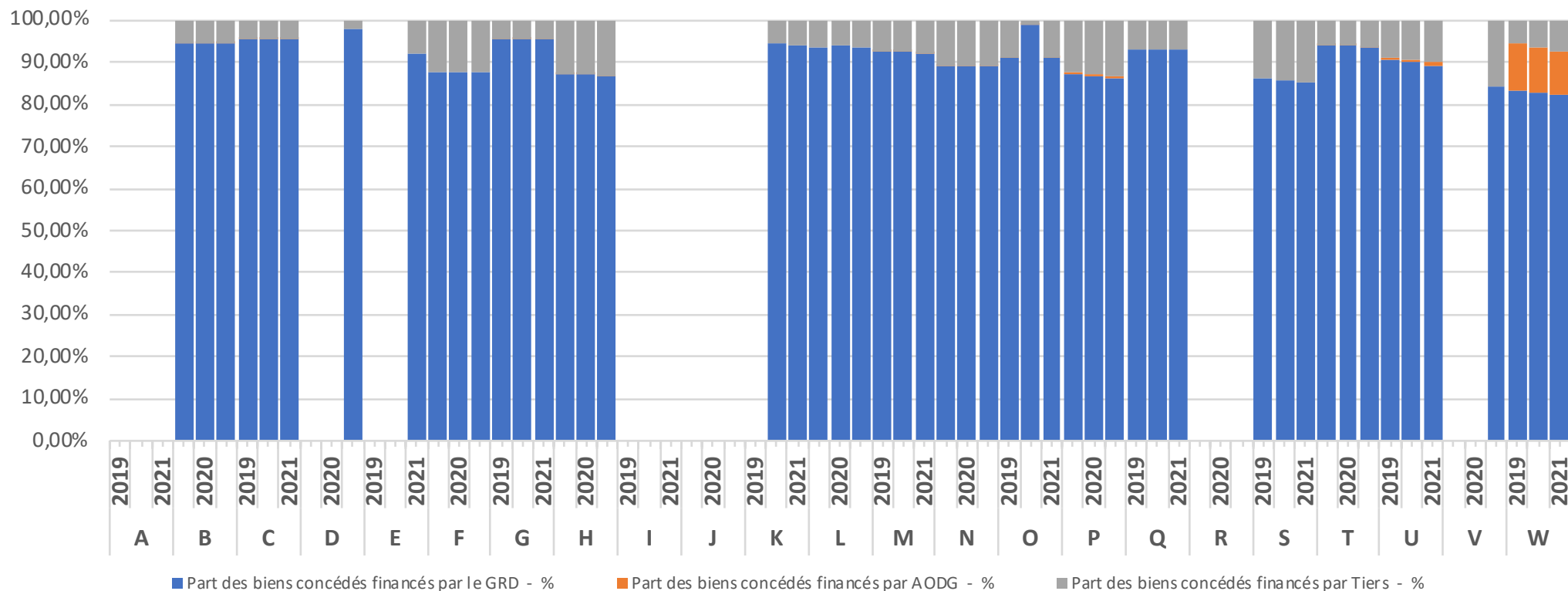
Flux d'investissement réalisé par finalité - comptage - par usager - €/usager



Formule : Division des investissements réalisés pour le comptage par le nombre d'usager de la concession.

Cet indicateur permet de comparer les coûts du déploiement du compteur intelligent GAZPAR.
Il est très disparate et se situe entre une centaine d'euros par usager à environ 3000€ par usager.

Répartition des parts des biens concédés financés selon le financeur

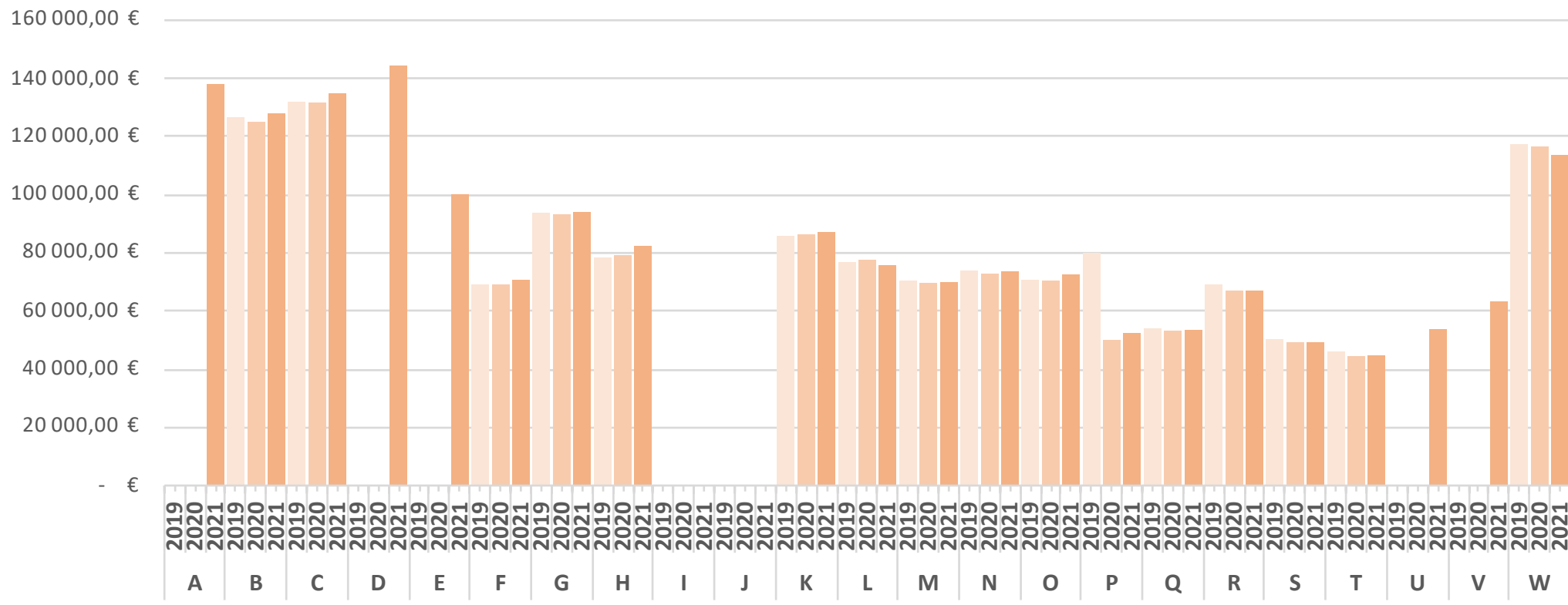


Formule : $\text{Division des investissements réalisés par un financeur pour les biens concédés} / \text{les investissements totaux pour les biens concédés}$.

Cet indicateur montre l'origine des financements des biens concédés. On observe qu'une part significative des financements des biens concédés de W provient de la collectivité AODG, environ 10%. Autrement aucune collectivité ne porte d'investissement sur les biens concédés de sa concession.

Des tiers financent entre environ 1% jusqu'à environ 15%.

Valeur nette réévalué du patrimoine en fin d'année par km - €/km

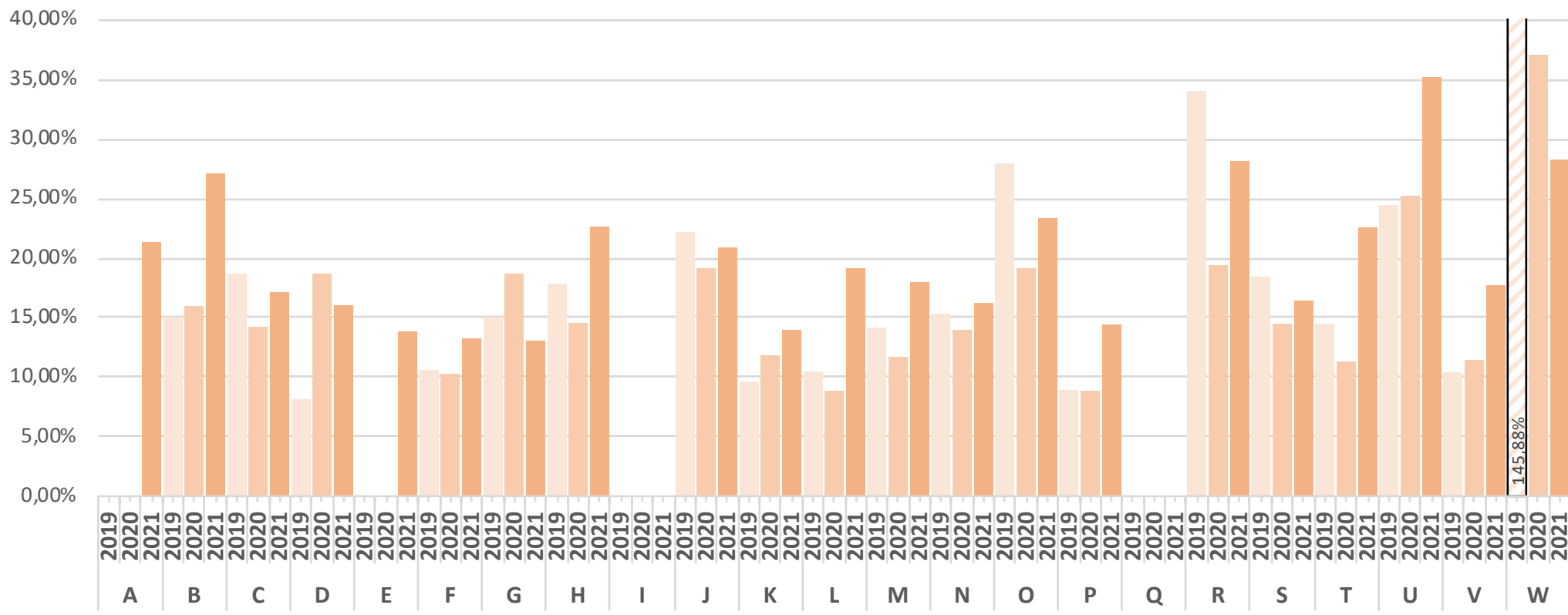


Formule : Division de la valeur nette réévaluée du patrimoine en fin d'année par le nombre de linéaire de réseau.

La valeur nette des concessions est très disparate car elle varie entre 40 000€/km et 140 000€/km.

L'évolution de cet indicateur doit être comparé à l'âge du réseau car plus le réseau est jeune, plus il vaut cher et également comparé aux investissements réalisés sur l'année car l'investissement remet de la valeur à la concession, qui décroît sans investissement par le vieillissement des ouvrages.

Investissement sur biens concédés rapporté aux recettes d'acheminement - %



Formule : Division des investissements réalisés sur les biens concédés par les recettes d'acheminement.

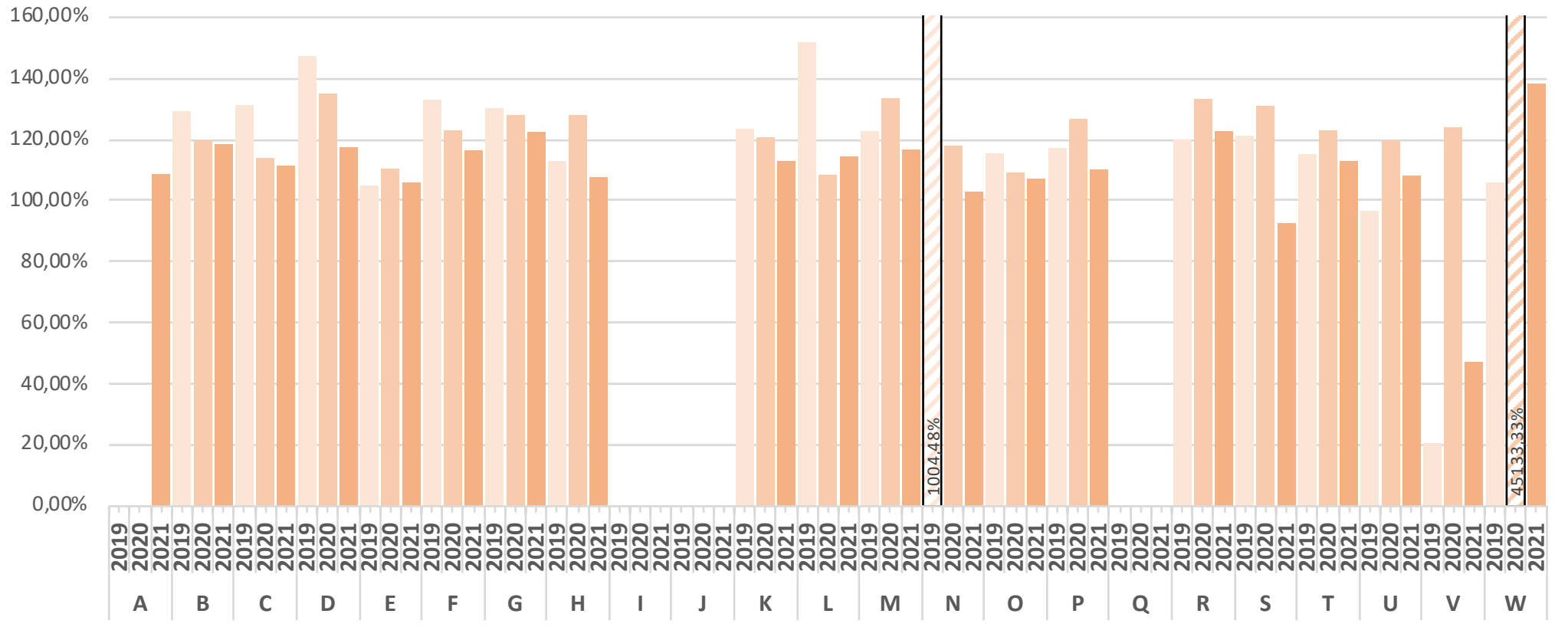
Cet indicateur permet d'évaluer la rentabilité de la concession et peut être consulté en cas de problèmes récurrents de manque d'investissements.

Si les investissements sont insuffisants et que cet indicateur est bas, le concessionnaire peut investir plus.

On observe que la concession W a investi beaucoup et n'est pas encore rentable.

4. Surveillance

Proportion de réseau surveillé par rapport à la programmation - %

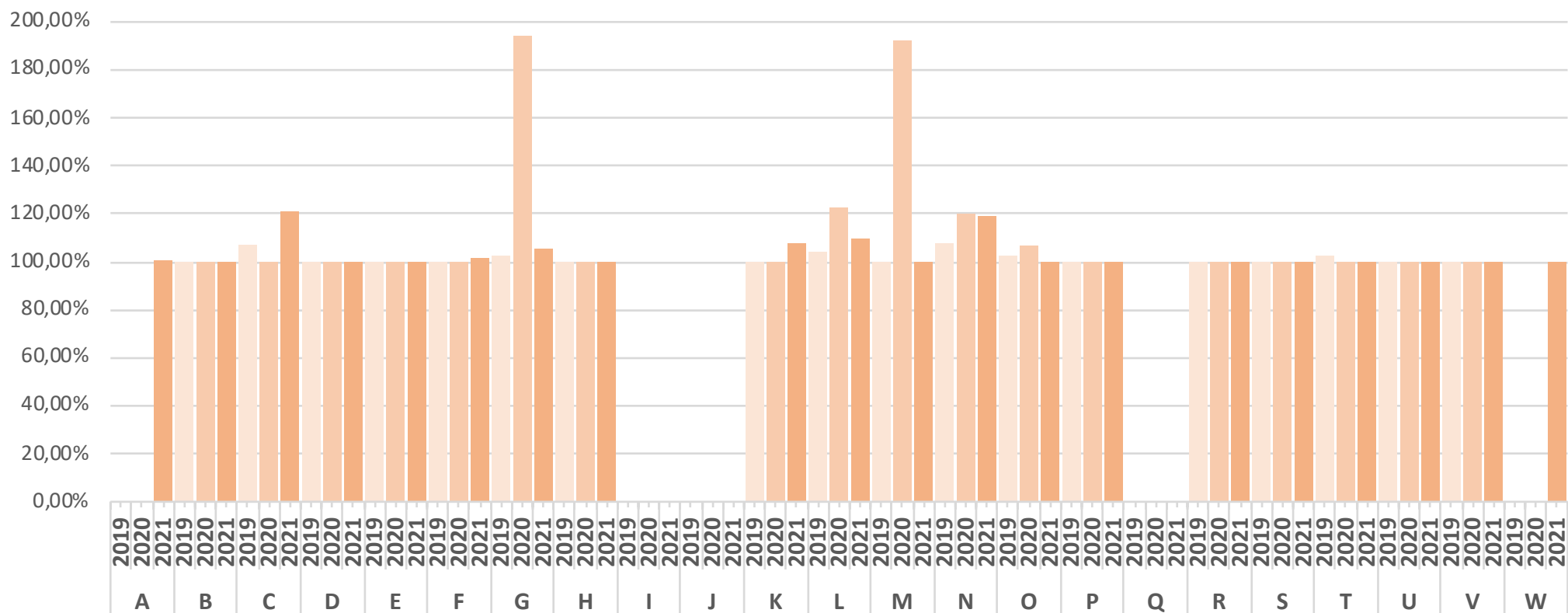


Formule : $\text{Division du nombre de linéaires de réseau surveillés par le nombre de linéaire de réseau programmé pour être surveillé.}$

Cet indicateur est très très rarement inférieur à 100% car le GRD ne va pas se tirer une balle dans le pied en programmant un chiffre non atteignable de linéaire de réseau.

Cet indicateur est décroissant pour les concessions les plus denses alors qu'il fluctue plus d'un concession moins dense à une autre.

Proportion de postes de détente surveillé par rapport à la programmation - %

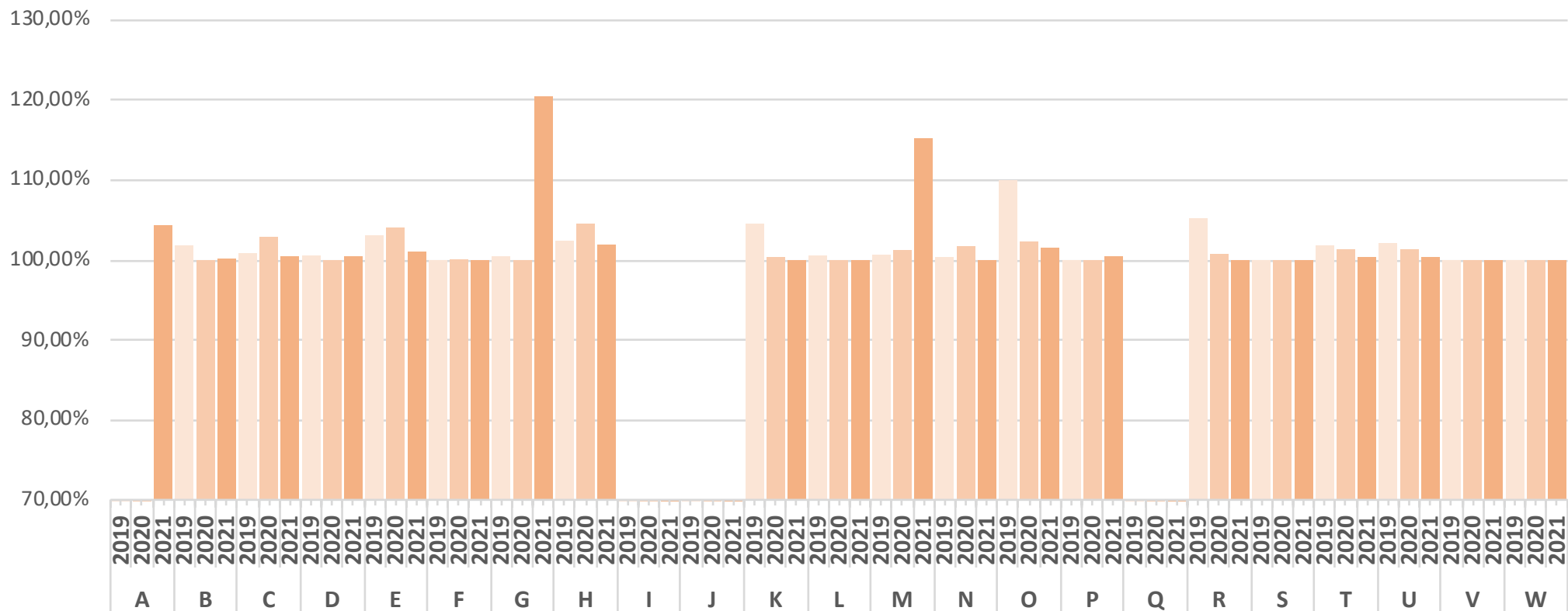


Formule : Division du nombre de postes de détente surveillé par le nombre de postes de détente programmé pour être surveillé.

Le résultat est toujours supérieur à 100% et très souvent exactement égal à 100%.

On peut noter 2 concessions qui surveillent particulièrement leurs postes de détente avec presque une surveillance égale à 2 fois ce qui était programmé.

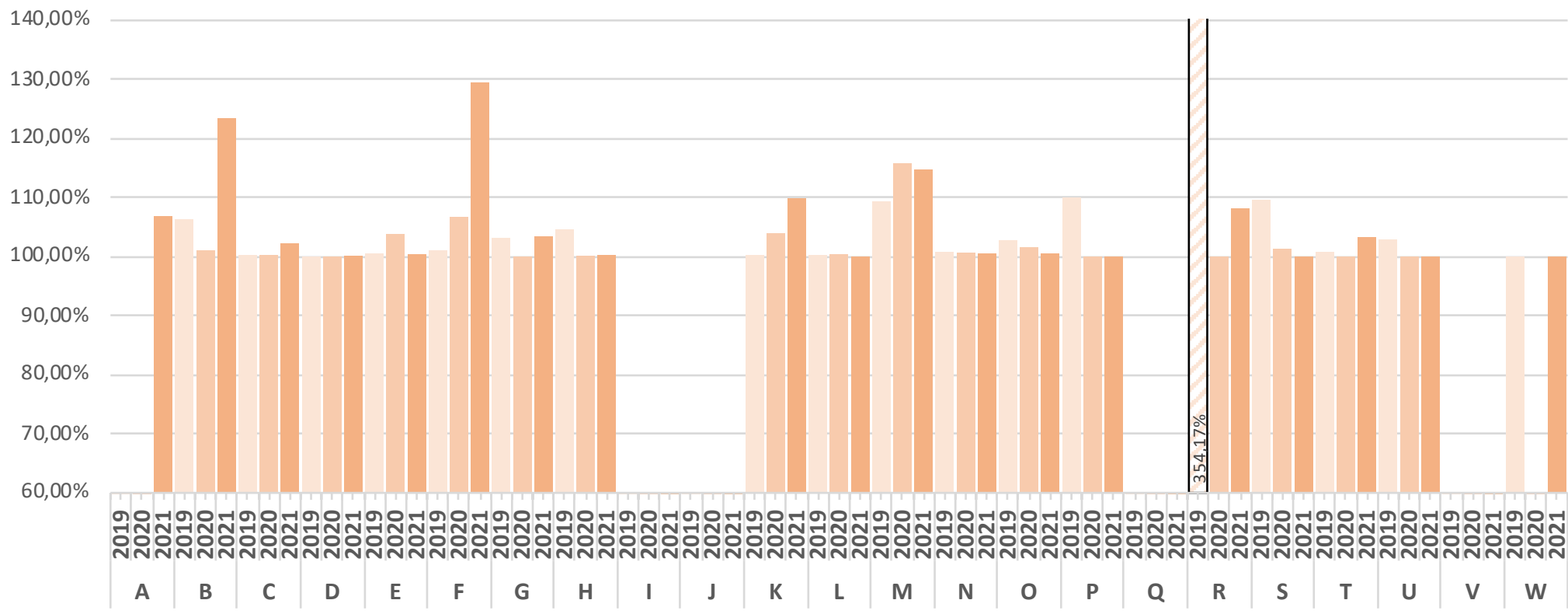
Proportion de robinets surveillé par rapport à la programmation - %



Formule : Division du nombre de robinets surveillés par le nombre de robinets programmé pour être surveillé.

Le résultat est toujours supérieur et proche de 100%.
Il peut monter jusqu'à 120% pour la concession G et 115% pour la concession M.

Proportion de branchements surveillé par rapport à la programmation - %

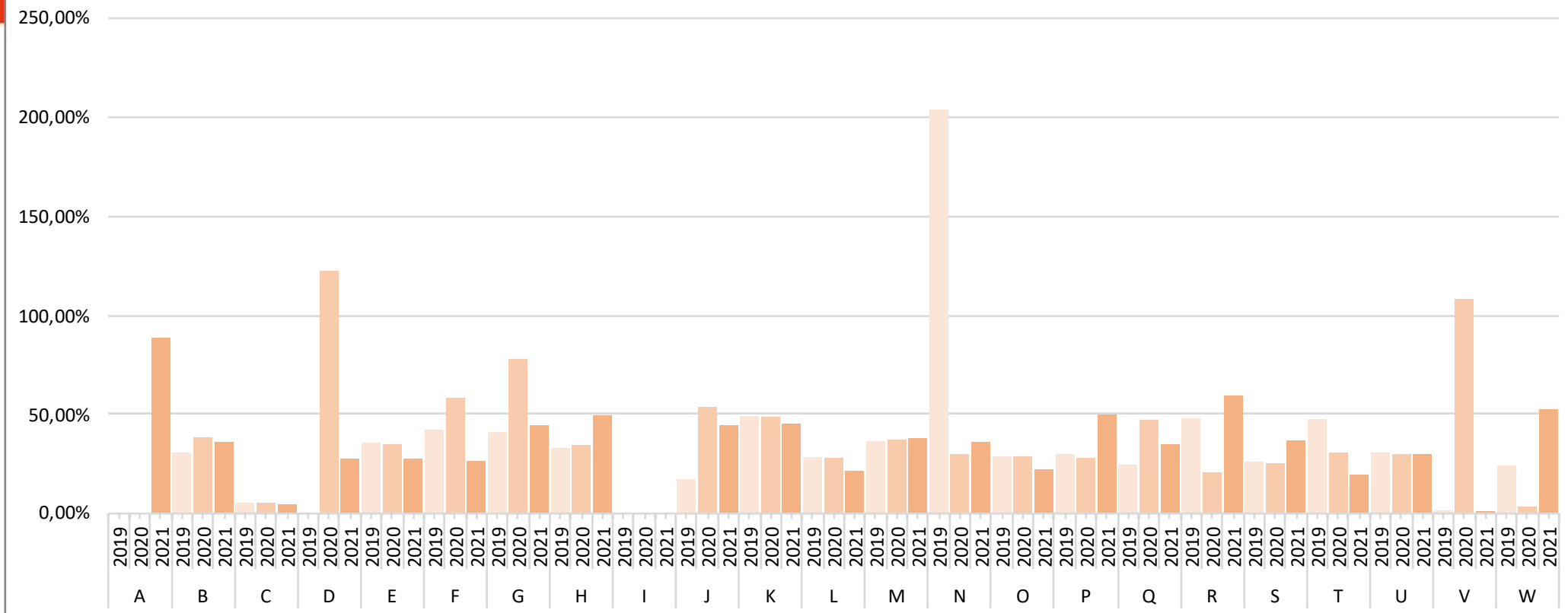


Formule : Division du nombre de branchements surveillés par le nombre de branchements collectifs programmé pour être surveillé.

Le résultat est toujours supérieur et proche de 100% à l'exception de l'année 2019 pour la concession R qui enregistre une surveillance à plus de 3 fois la programmation.

Aucune concession n'a de programmation de surveillance des ouvrages de protection cathodique.

Proportion de réseau surveillé - %



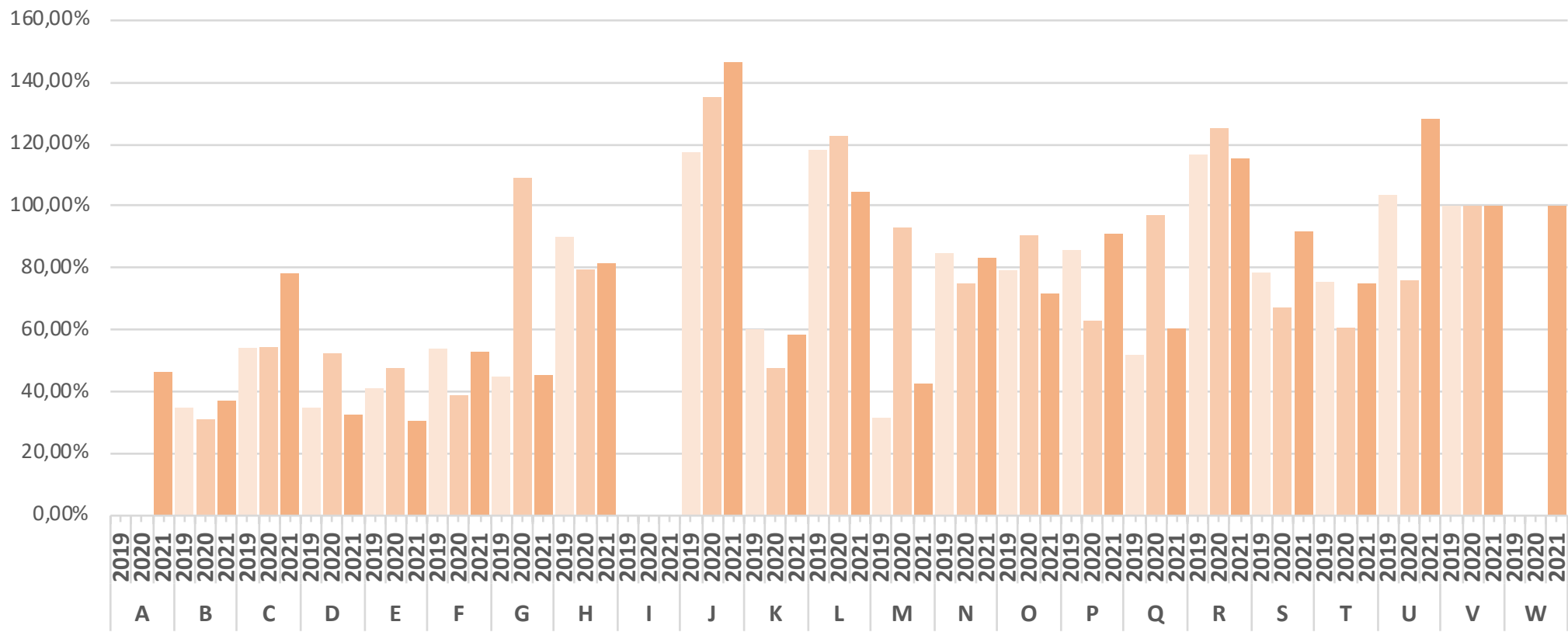
Formule : Division du nombre de linéaire surveillé par le nombre total de linéaire du réseau.

En moyenne, environ 35% du réseau de chaque concession est surveillé.

Néanmoins certaines concessions réalisent une surveillance accrue certaines années comme A, D, N et V.

La concession C a une surveillance de ses canalisations très faible par rapport aux autres concessions et même en absolu car égale à environ 5%.

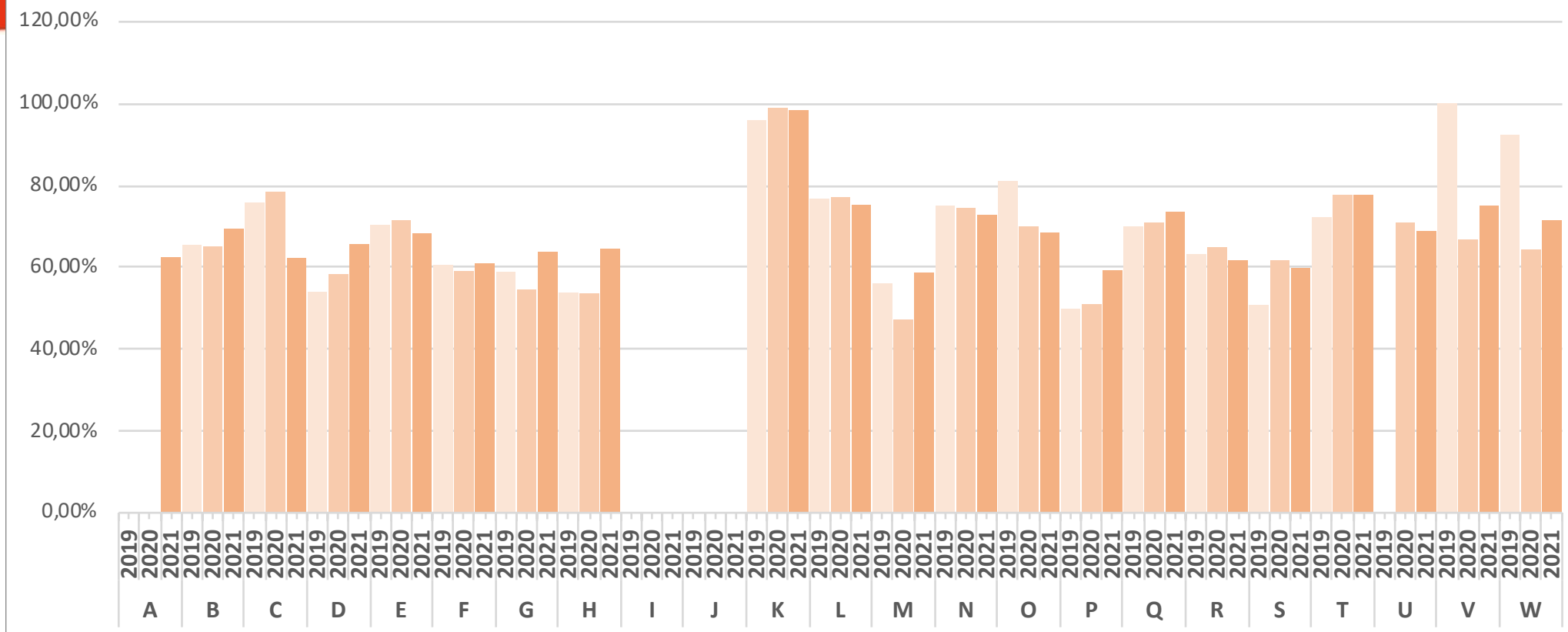
Proportion des postes de détente surveillés - %



Formule : Division du nombre de postes de détente surveillés sur le nombre total de postes de détente de la concession.

On observe que moins la concession est dense, plus les postes de détente sont surveillés, car ils sont moins nombreux. Exception faite pour H, I, L et R.
La proportion des postes de détente surveillés s'élève entre environ 30% à plus de 140%.

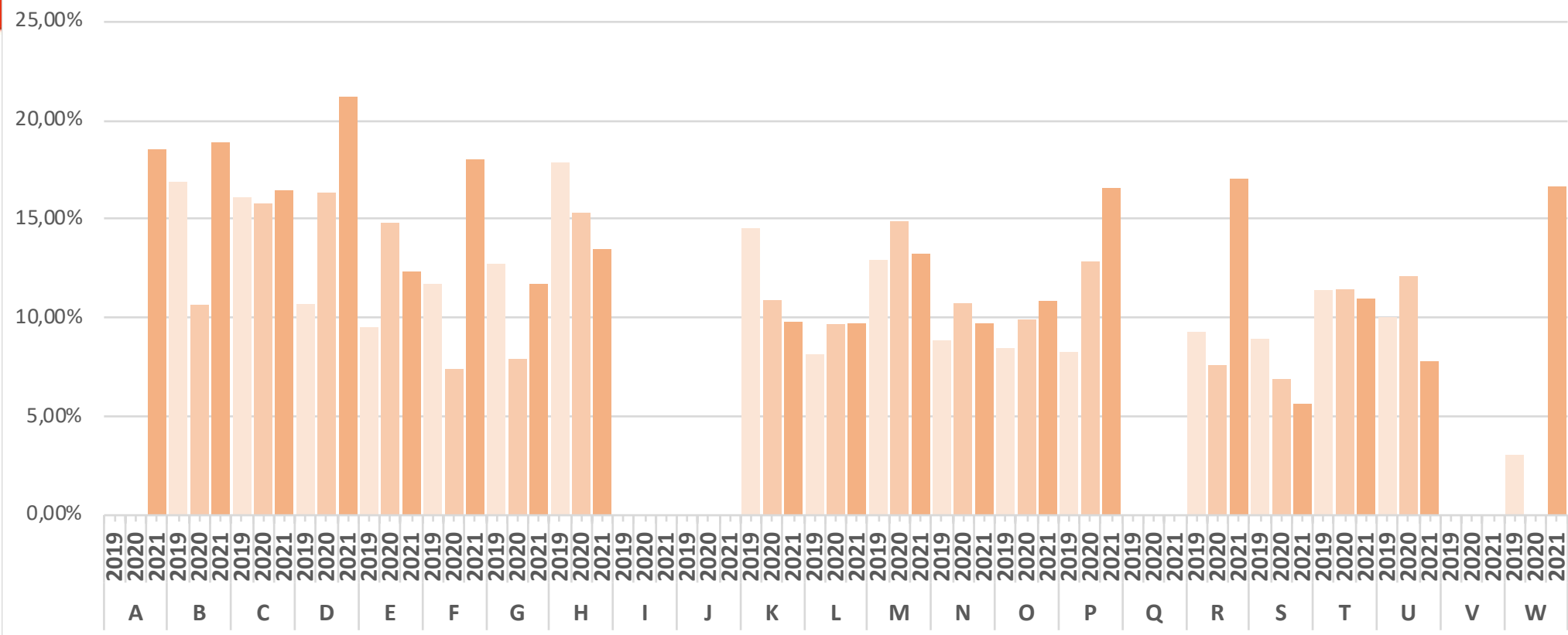
Proportion des robinets surveillés - %



Formule : Division du nombre de robinets surveillés par le nombre total de robinets de la concession.

Pour les robinets, les résultats sont assez uniformes avec une moyenne de surveillance à environ 60%.
L'indicateur varie entre environ 45% et 100%.

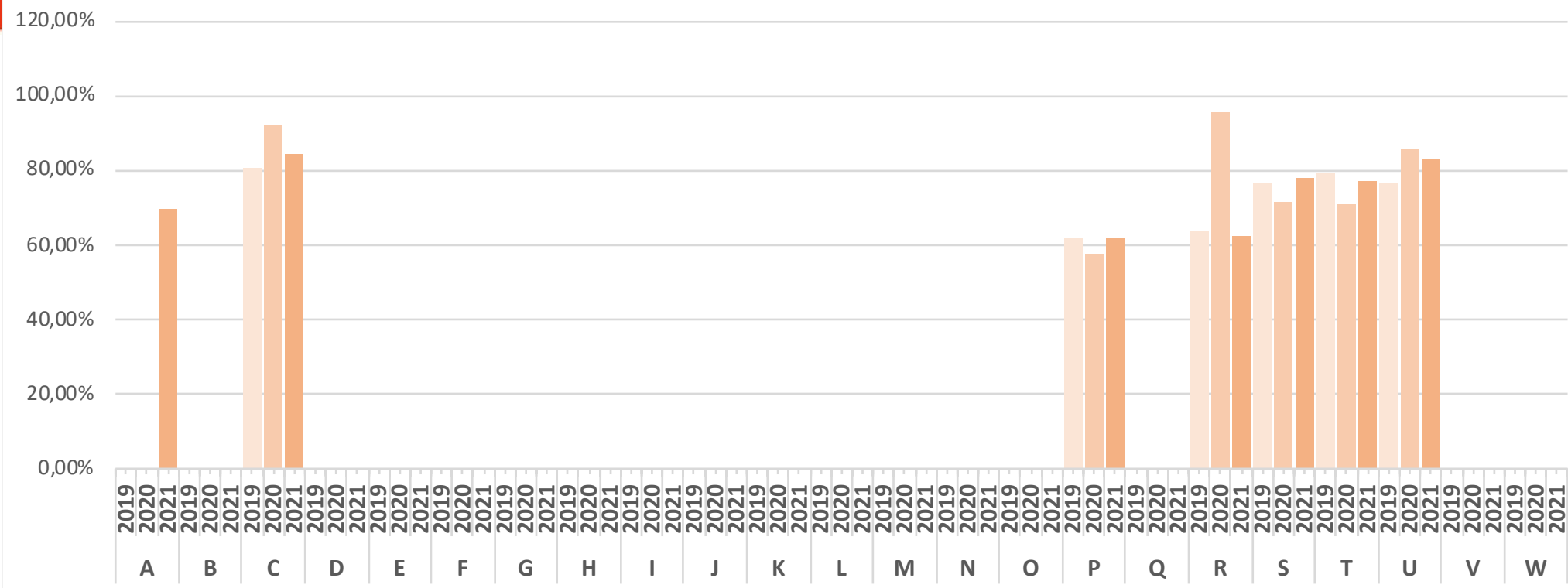
Proportion des branchements collectifs surveillés - %



Formule : Division du nombre de branchements collectifs surveillés par le nombre total de branchements collectifs de la concession.

On observe une part bien plus faible des branchements collectifs surveillés par rapport aux autres ouvrages de la distribution de gaz.
La proportion de branchements varie entre environ 3,5% et 21%.

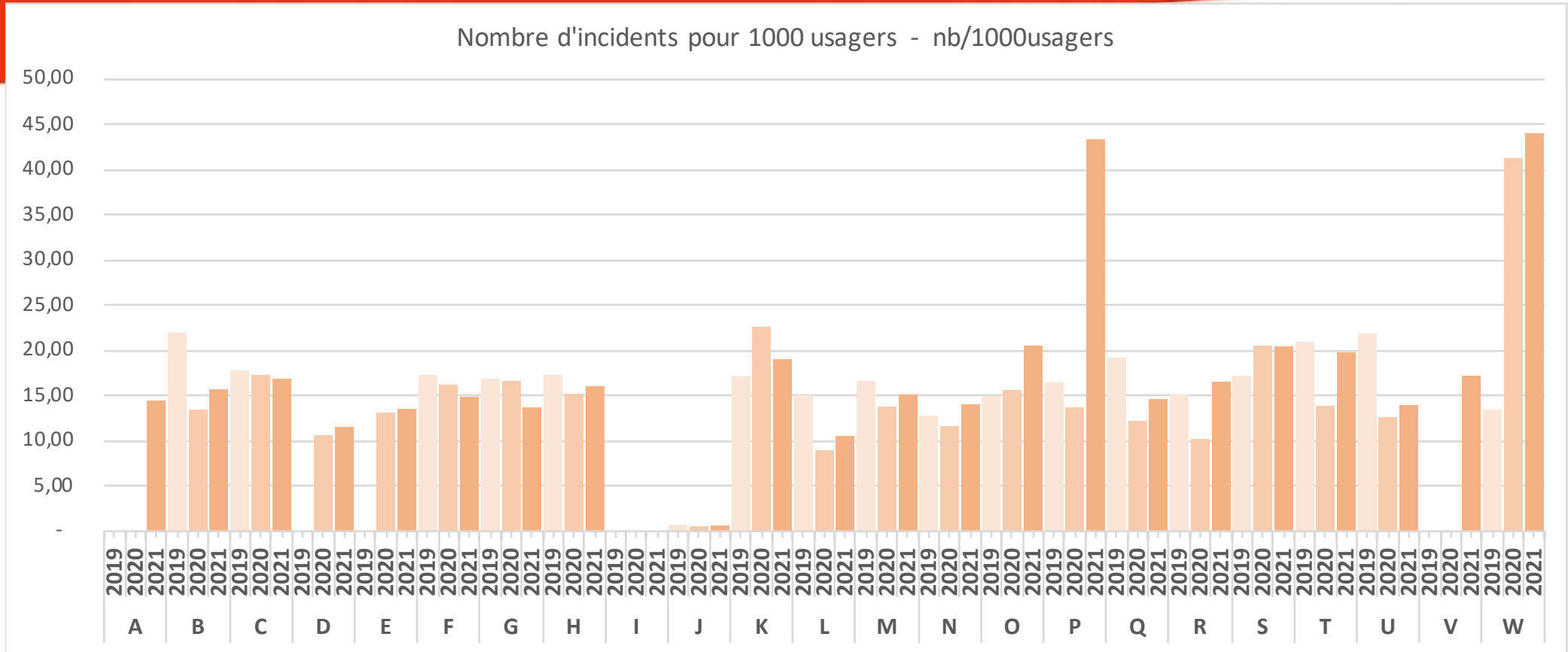
Proportion des ouvrages de protection cathodique surveillés - %



Formule : Division du nombre d'ouvrages de protection cathodique surveillés par le nombre total d'ouvrages de protection cathodique de la concession.

On note très peu de données, car la surveillance des ouvrages de protection cathodique est très peu renseigné par les GRD.
Néanmoins lorsqu'il est renseigné, le taux est plutôt élevé car environ 70% de ces ouvrages sont surveillés en moyenne.

5. Incidents et fuites

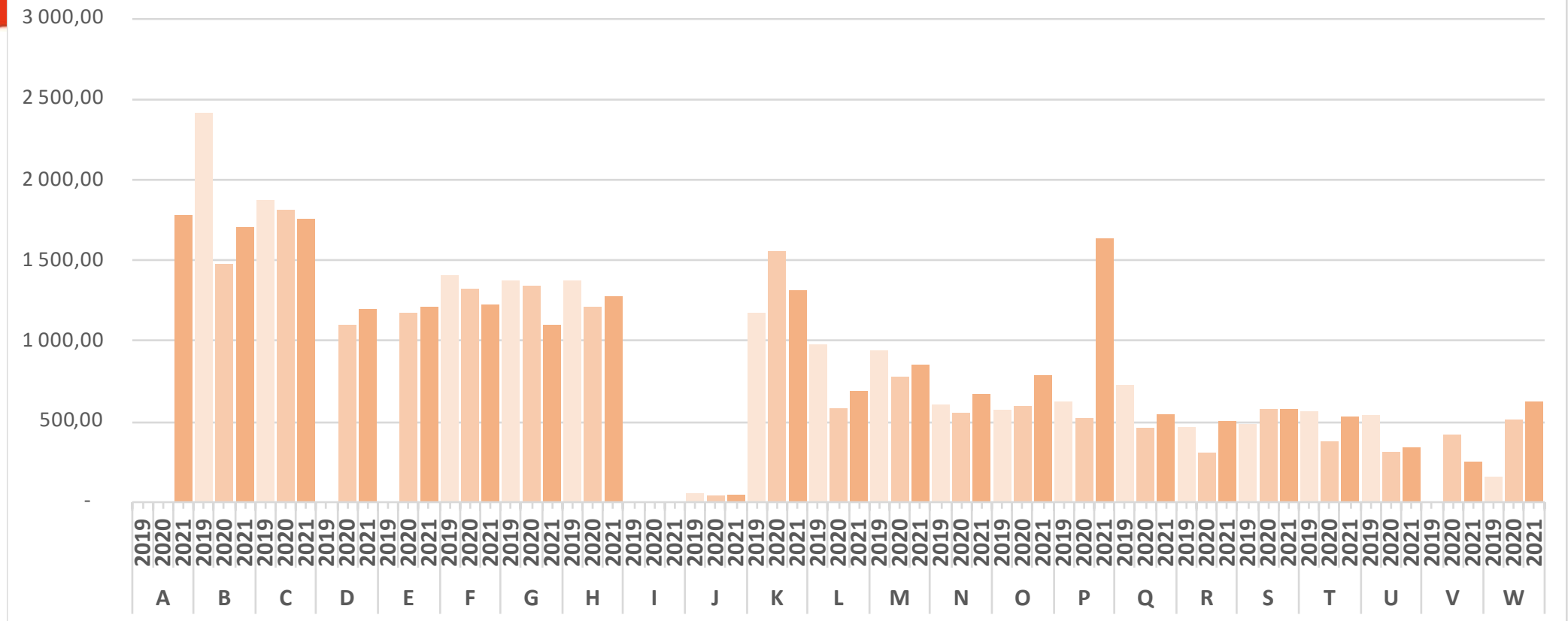


Formule : Division du nombre d'incidents par le nombre d'usagers, le tout multiplié par 1000.

La construction, connaissance du réseau par le GRD et par les parties-prenantes autour de ces réseaux mais également la sensibilisation des usagers aux risques et précautions à prendre vis-à-vis du gaz transparent dans ce graphique.

Dans l'idéal, il devrait baisser pour avoir un nombre d'incidents par usager en décroissance.

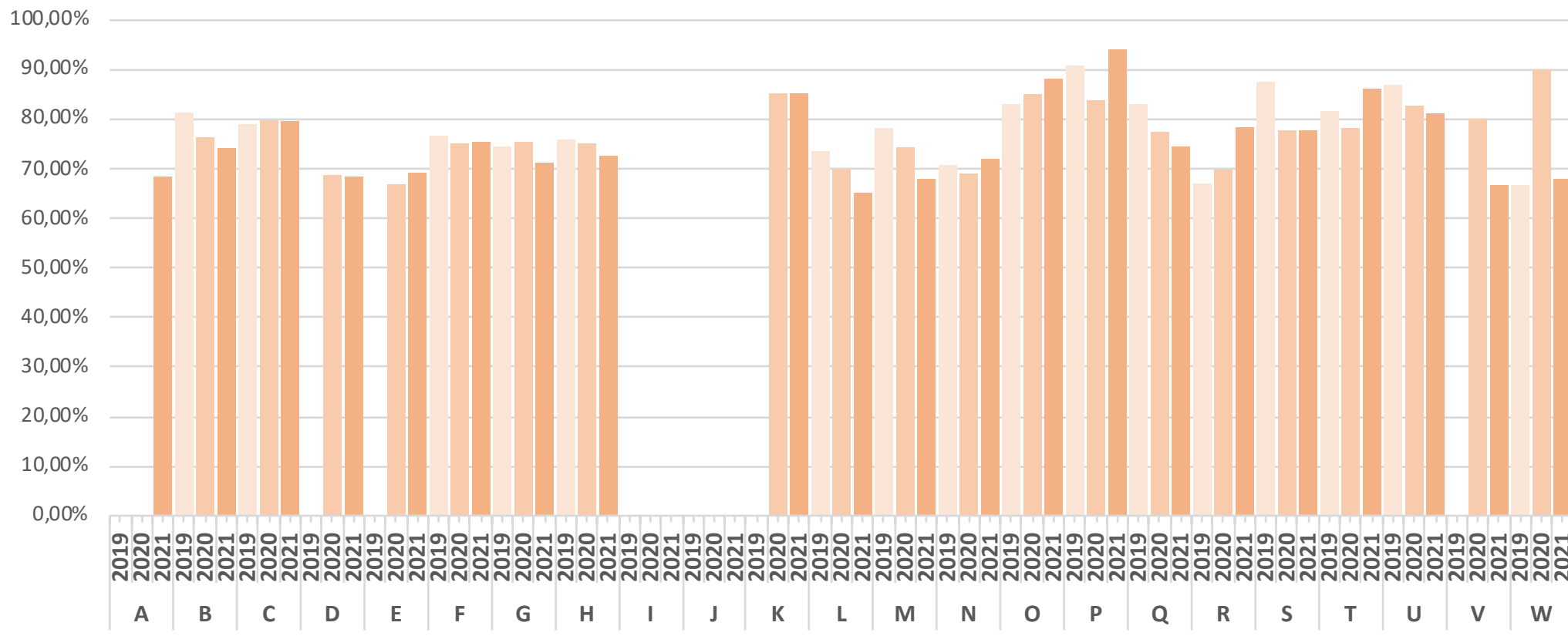
Nombre d'incidents pour 1000 km - nb/1000km



Formule : Division du nombre d'incidents par le nombre de linéaire de réseau, le tout multiplié par 1000.

Cet indicateur dépend de la densité, la connaissance du réseau par le GRD et les parties prenantes.
Dans l'idéal, il devrait baisser sur le long terme.

Proportion des incidents - Ouvrages exploités par GRD - %

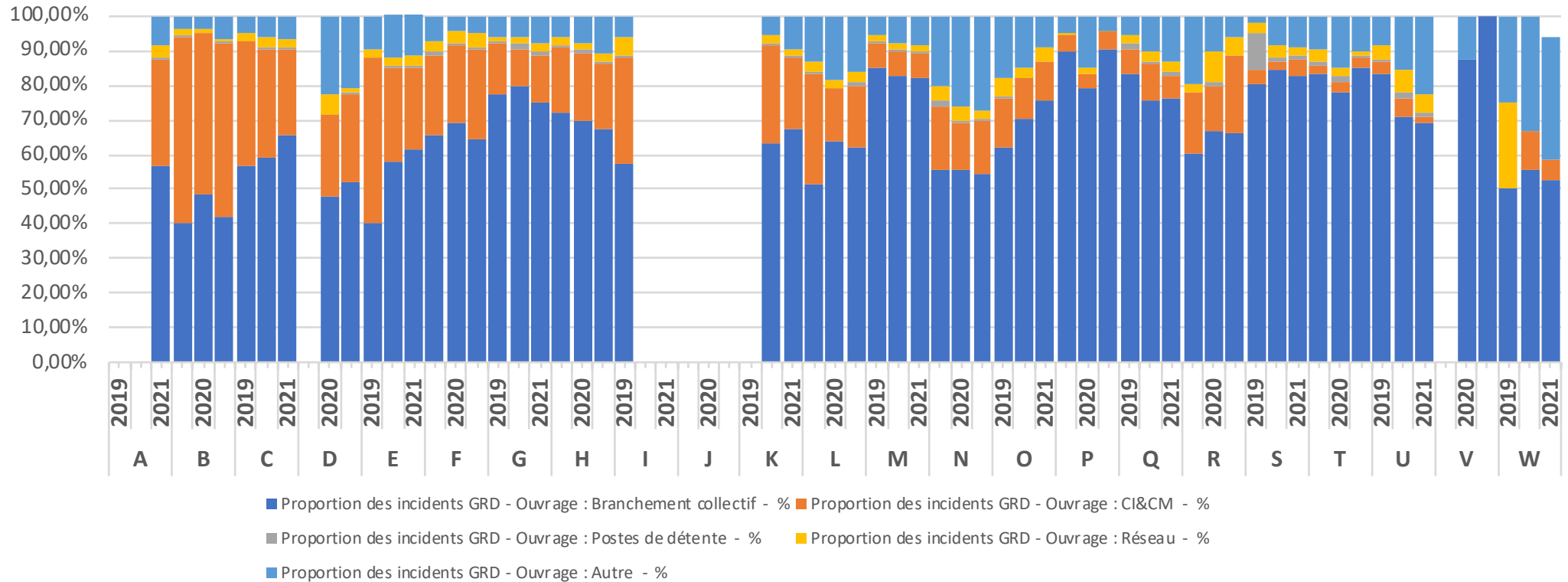


Formule : $\text{Division du nombre d'incidents sur les installations exploités par le GRD par le nombre total d'incidents.}$

On observe qu'en moyenne environ 75% des incidents proviennent d'ouvrages exploités par le GRD qui a donc une responsabilité importante pour diminuer ces incidents. Cet indicateur devrait baisser si le GRD met réellement des efforts pour baisser le nombre d'incidents.



Répartition par ouvrage du GRD des incidents



Formule : Division du nombre d'incidents sur chaque type d'ouvrage par le nombre total d'incidents.

Les branchements collectifs sont principalement le plus gros poste d'incidents, le deuxième étant les Colonnes d'Immeuble (CI) et Colonnes Montantes (CM).

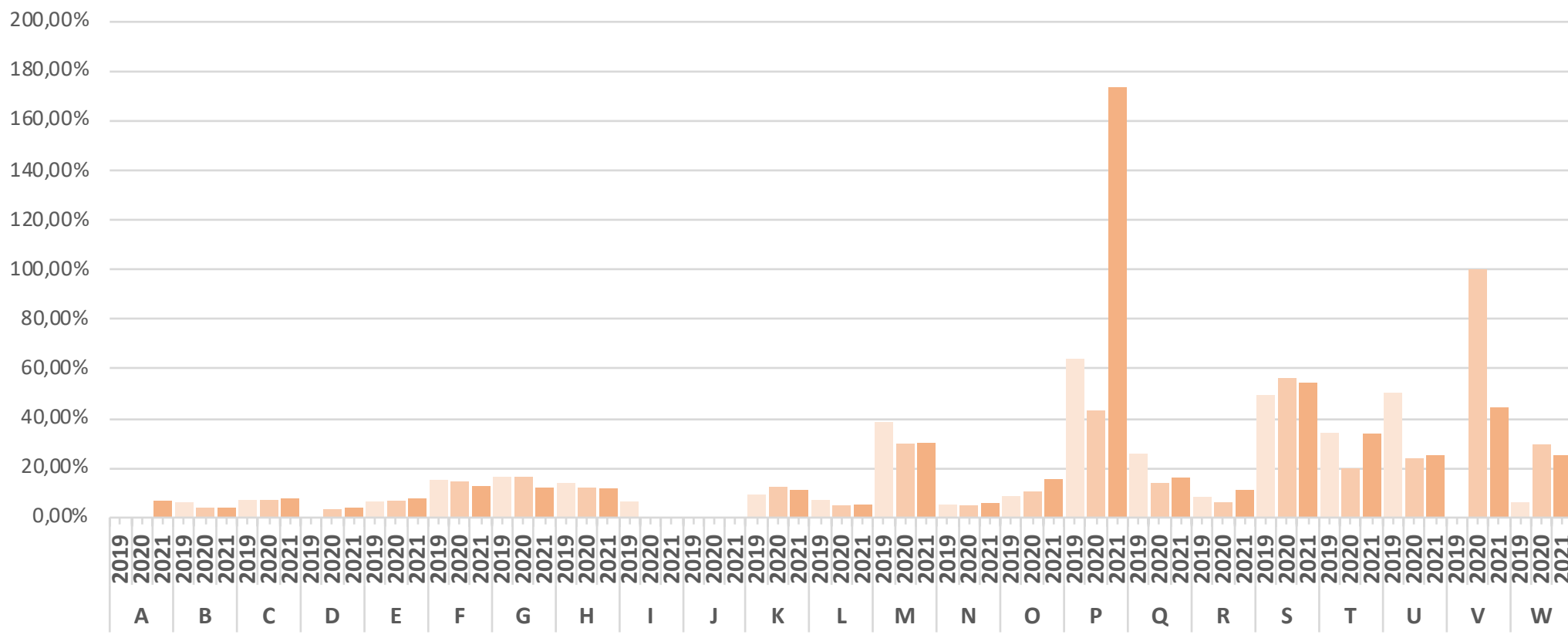
Plus les concessions sont denses, plus la part des incidents est dûe aux CI et CM.

A contrario, moins la concession est dense, plus la part des incidents est dûe aux branchements collectifs.

Les postes de détente ne créent pas ou peu d'incidents, sauf pour l'année 2019 de la concession S.



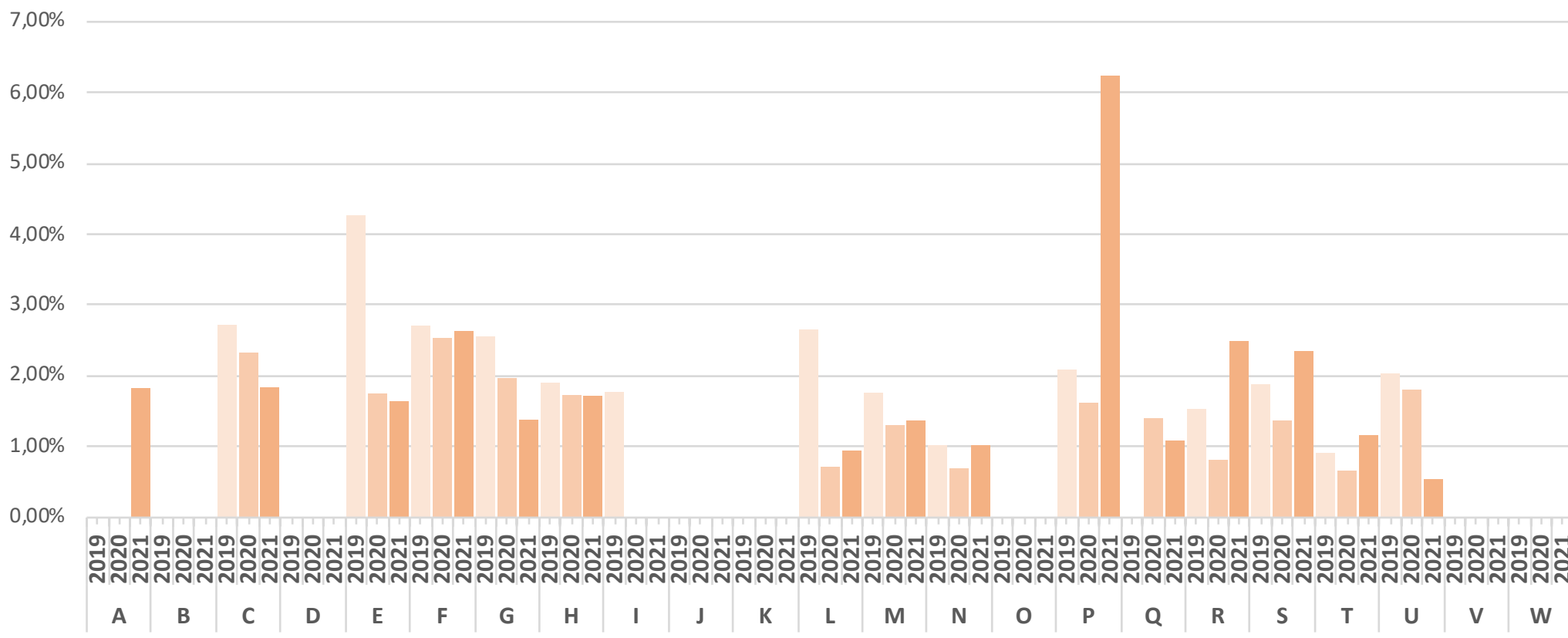
Proportion des incidents GRD - Ouvrage : Branchement collectif/nombre de branchements collectifs - %



Formule : Division du nombre d'incidents sur les branchements collectifs par le nombre total de branchements collectifs.

Cet indicateur montre le nombre moyen de branchements collectifs qui font défaut et provoquent des incidents. Il varie d'environ 5% soit 1 branchement collectif sur 20 qui provoque un incident à environ 175% soit 1,75 incidents par branchement collectif. Ainsi il permet de proposer au GRD de résoudre les problèmes lorsqu'ils apparaissent comme pour la concession P.

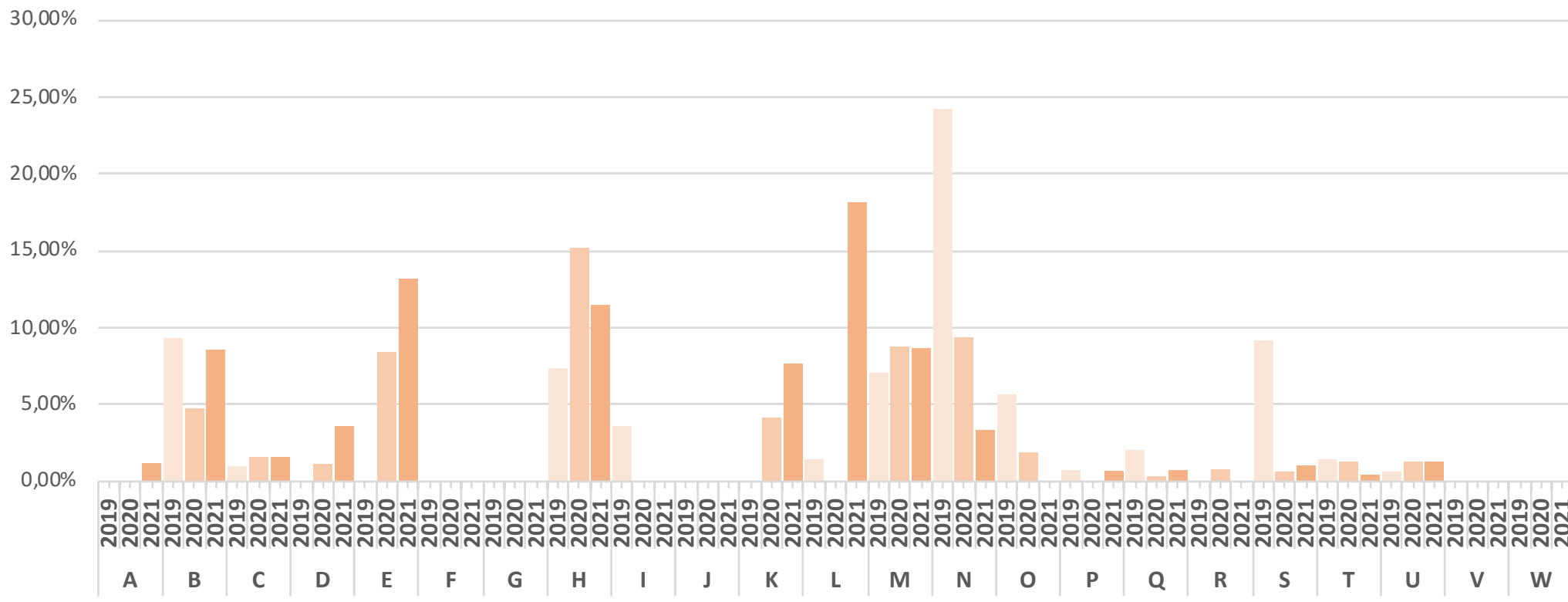
Proportion des incidents GRD - Ouvrage : CI&CM/nombre de CI&CM - %



Formule : Division du nombre d'incidents sur les colonnes d'immeuble et les colonnes montantes par le nombre total de celles-ci.

Cet indicateur montre le nombre moyen de colonnes d'immeuble et de colonnes montantes qui font défaut et provoquent des incidents. Il varie d'environ 0,5% soit 1 CI&CM sur 200 qui provoque un incident à environ 6% soit 1 incidents tous les 17 CI&CM. Ainsi il permet de proposer au GRD de résoudre les problèmes lorsqu'ils apparaissent comme pour la concession P.

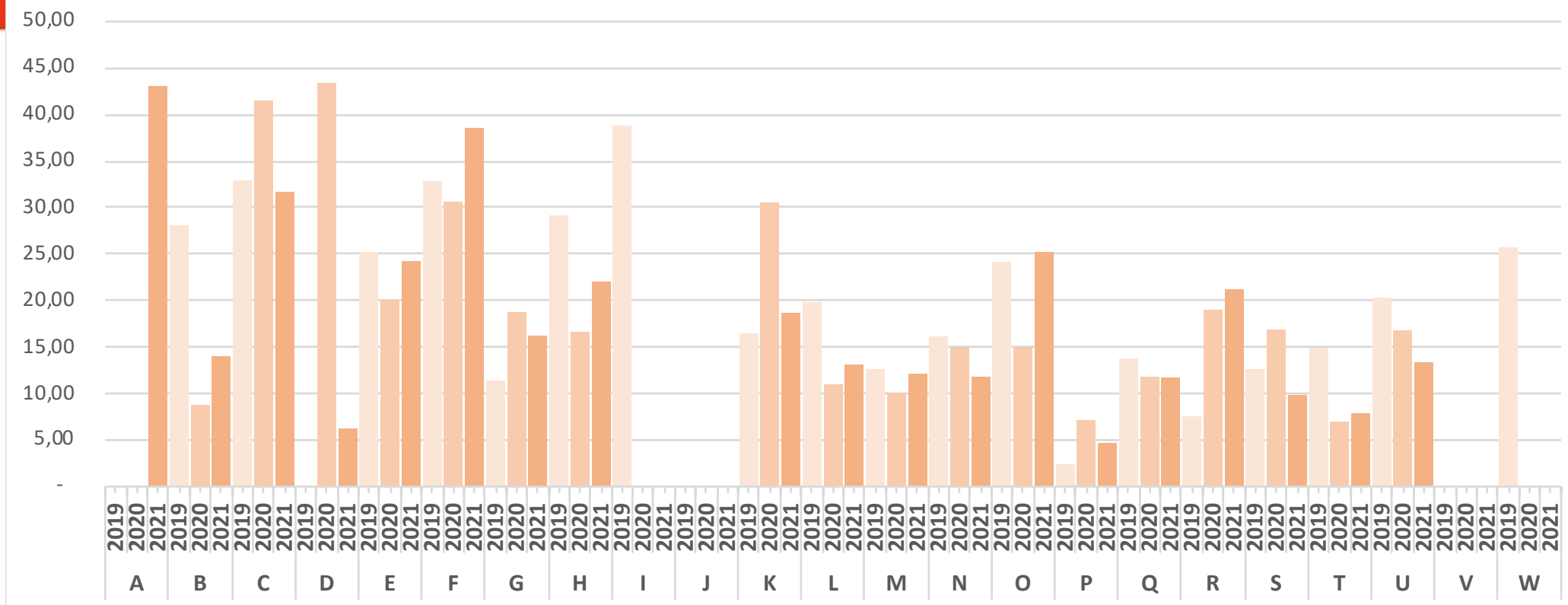
Proportion des incidents GRD - Ouvrage : Postes de détente et protection cathodique/nombre de postes de détente et protection cathodique - %



Formule : Division du nombre d'incidents sur les postes de détente et protections cathodiques par le nombre total de ceux-ci.

Cet indicateur montre le nombre moyen de postes de détente et protections cathodiques qui font défaut et provoquent des incidents. Il varie d'environ 0,5% soit 1 poste de détente et protection cathodique sur 200 qui provoque un incident à environ 25% soit 1 incidents tous les 4 postes de détente et protections cathodiques. Ainsi il permet de proposer au GRD de résoudre les problèmes lorsqu'ils apparaissent comme pour la concession N.

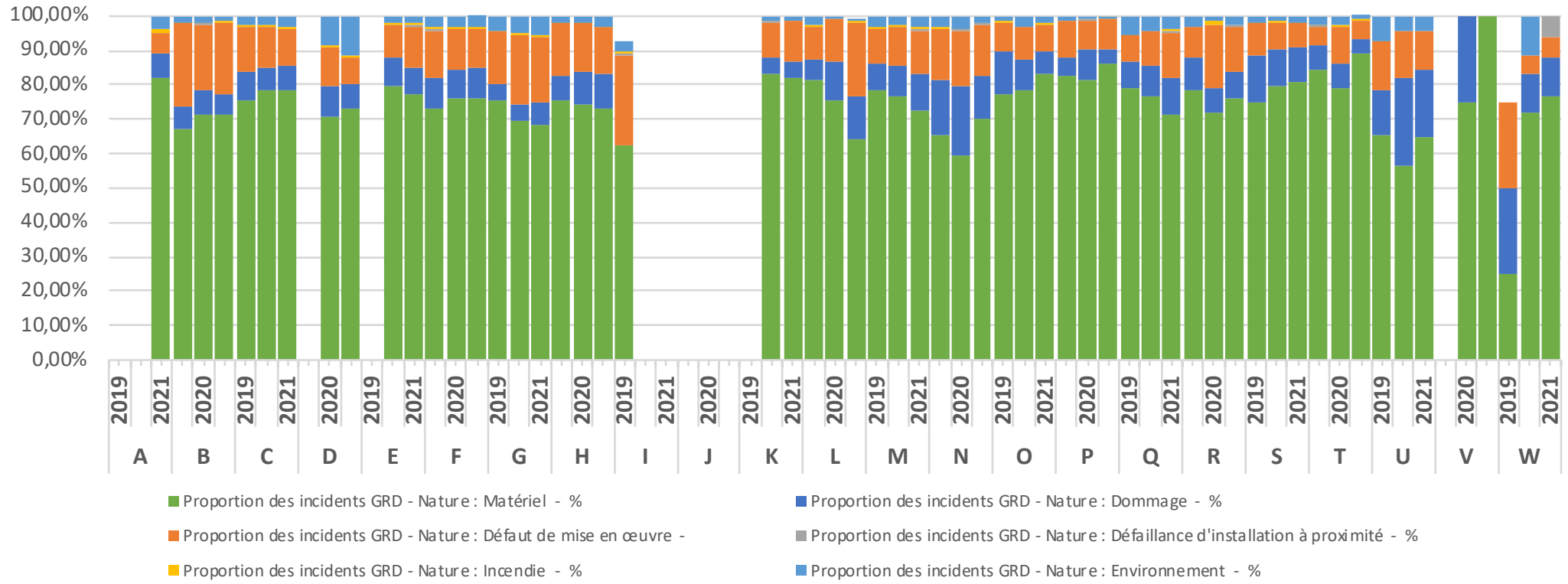
Proportion des incidents GRD - Ouvrage : Réseau/1000km - nb/1000km



Formule : Division du nombre d'incidents sur le réseau par le nombre total de linéaire, le tout multiplié par 1000.

Cet indicateur illustre le nombre moyen d'incidents par linéaire. Il varie d'environ 2,5/1000km soit 1 incidents sur le réseau tous les 400 km à environ 43/1000km soit 1 incidents tous les 23km. Ainsi il permet de proposer au GRD de résoudre les problèmes lorsqu'ils apparaissent comme pour les concessions les plus denses qui observent cet indicateur particulièrement élevé.

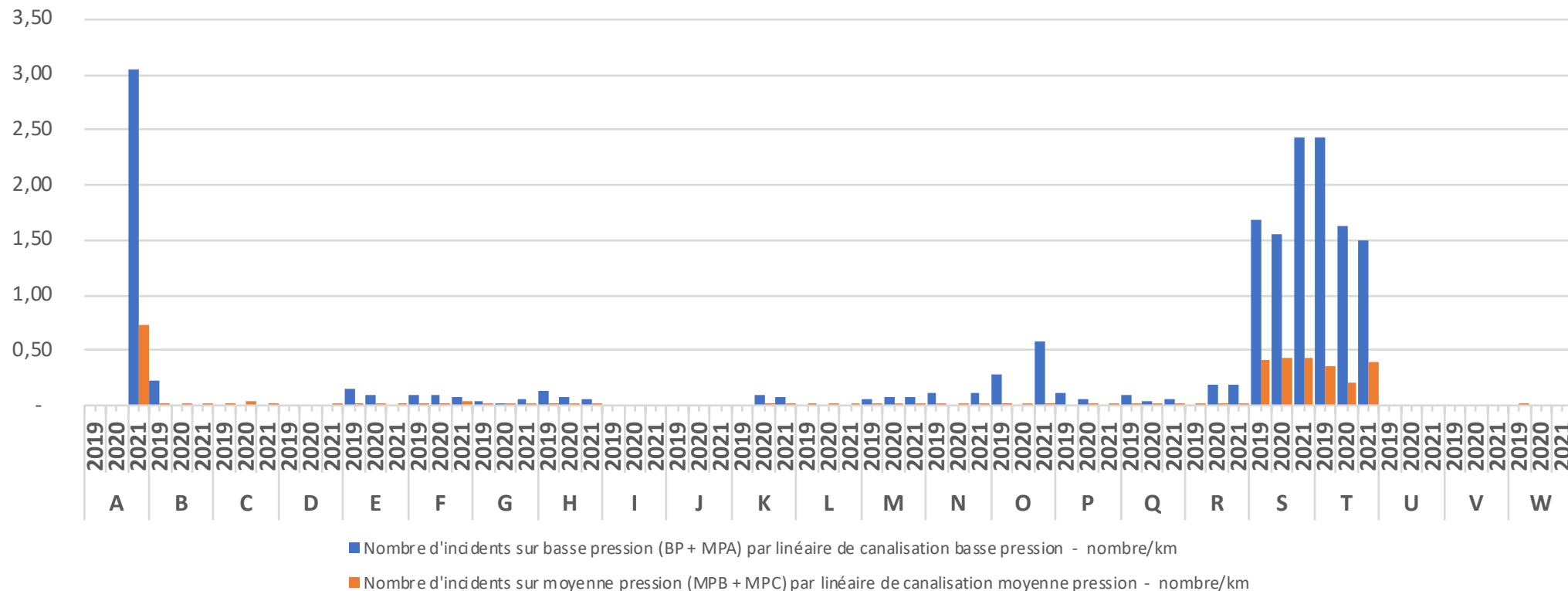
Répartition par nature des incidents sur les installations du GRD



Formule : Division du nombre d'incidents sur les installations du GRD pour chaque nature d'incidents par le nombre total d'incidents sur les installations du GRD.

Environ 70% des incidents sont des dommages matériel. Environ 25% des incidents sont dûs à des dommages et des défauts de mise en oeuvre.

Répartition par pression du nombre d'incidents - nombre/km

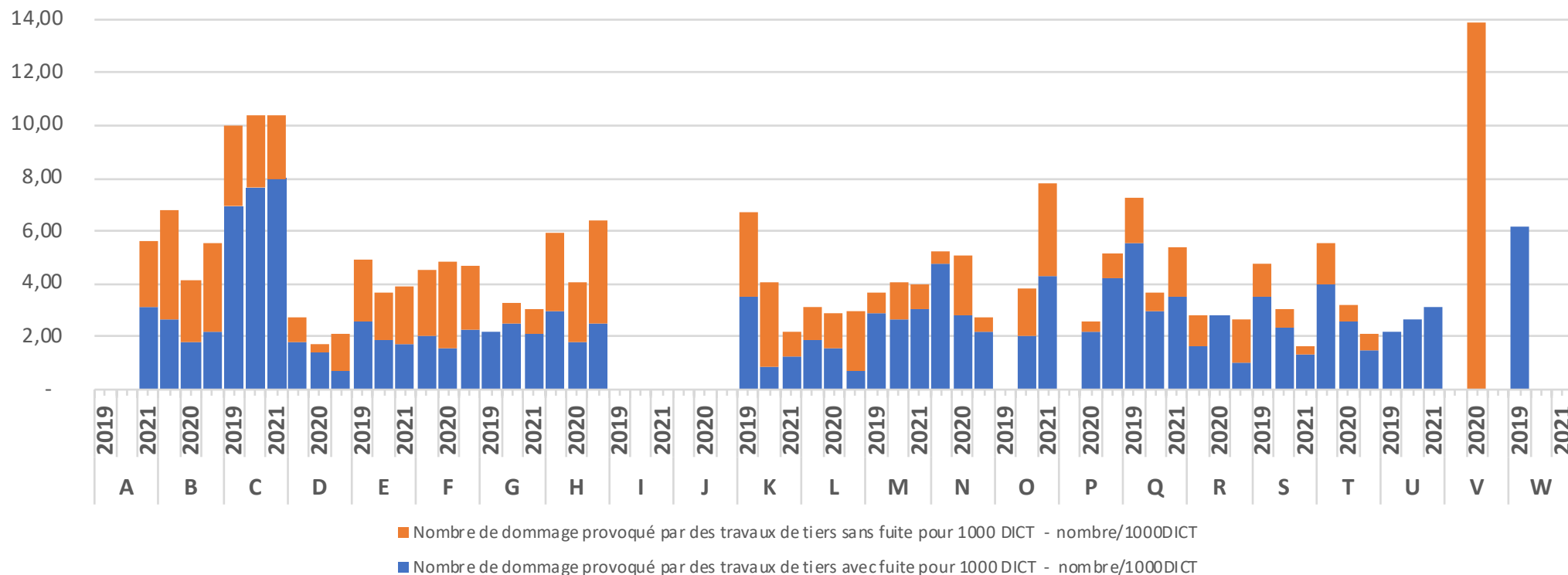


Formule : Division du nombre d'incidents par pression par le nombre de liéaire de la pression correspondante.

On observe clairement que les incidents sont bien plus fréquents sur les canalisations basse pression.
L'indicateur est faible pour la plupart des concession à l'exception de A, S et T.



Nombre de dommage dus à des tiers (avec ou sans fuite) - nombre/1000DICT



Formule : Division du nombre de dommages dus à des tiers par le nombre de DICT, le tout multiplié par 1000.

Ce graphique permet d'identifier le nombre de dommage dus à des tiers rapportés au nombre de travaux réalisés.

Cela peut être comparé aux indicateurs de connaissance de la localisation des ouvrages du réseau comme l'indicateur de classe A du réseau pour que les tiers aient une information précise de la localisation de la canalisation lors de leurs divers travaux.

Il faut donc viser un indicateur le plus bas possible.

Un sous indicateur est le nombre de dommage par des tiers qui ont provoqué des fuites. Il doit resté faible en proportion des dommages.

Proportion de fuites dans les incidents - %

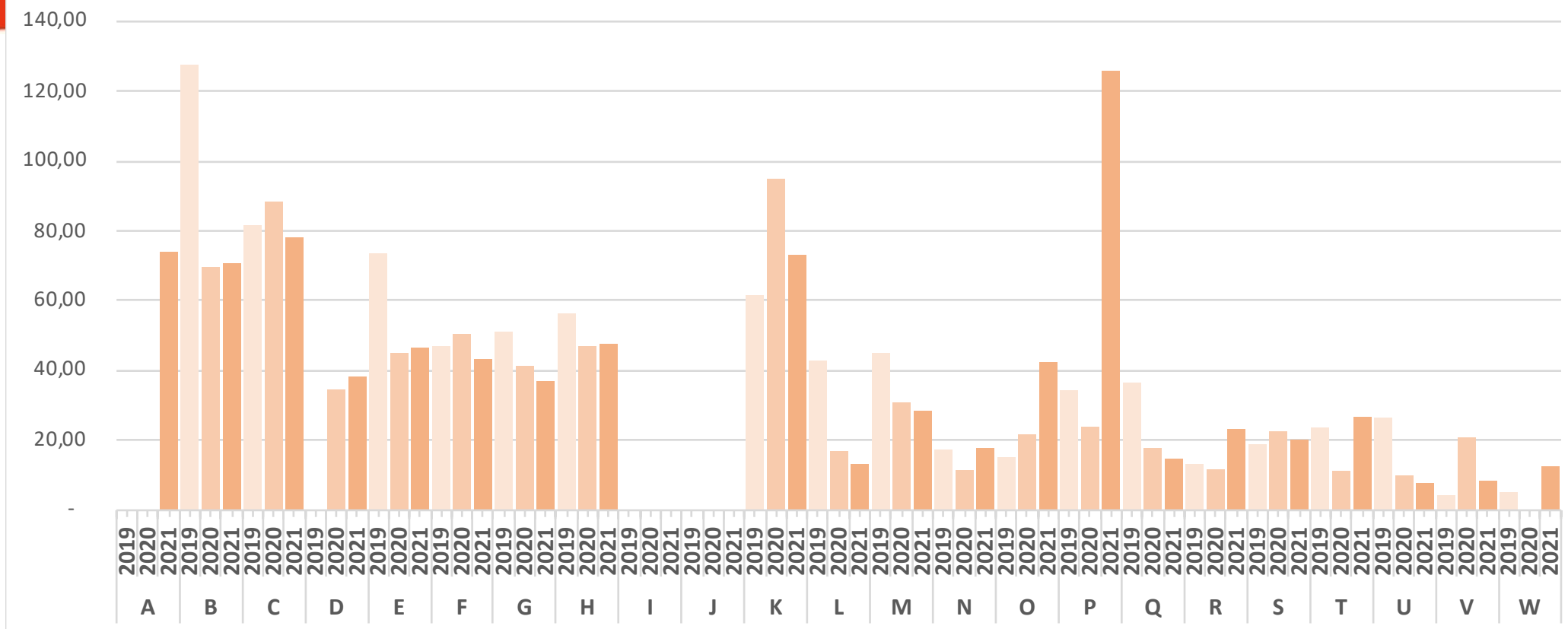


Formule : Division du nombre de fuites par le nombre total d'incidents.

En moyenne, environ 40% des incidents sont des fuites. Cet indicateur doit baisser pour réduire le risque de fuite et diminuer les risques de conséquences graves (explosion par exemple) mais également atténuer le réchauffement climatique.

Rappelons que le méthane transporté dans les canalisations est un gaz à effet de serre bien plus puissant que le CO2 et contribue au réchauffement climatique lorsqu'une fuite opère.

Nombre de fuite pour 100km - nb/100km

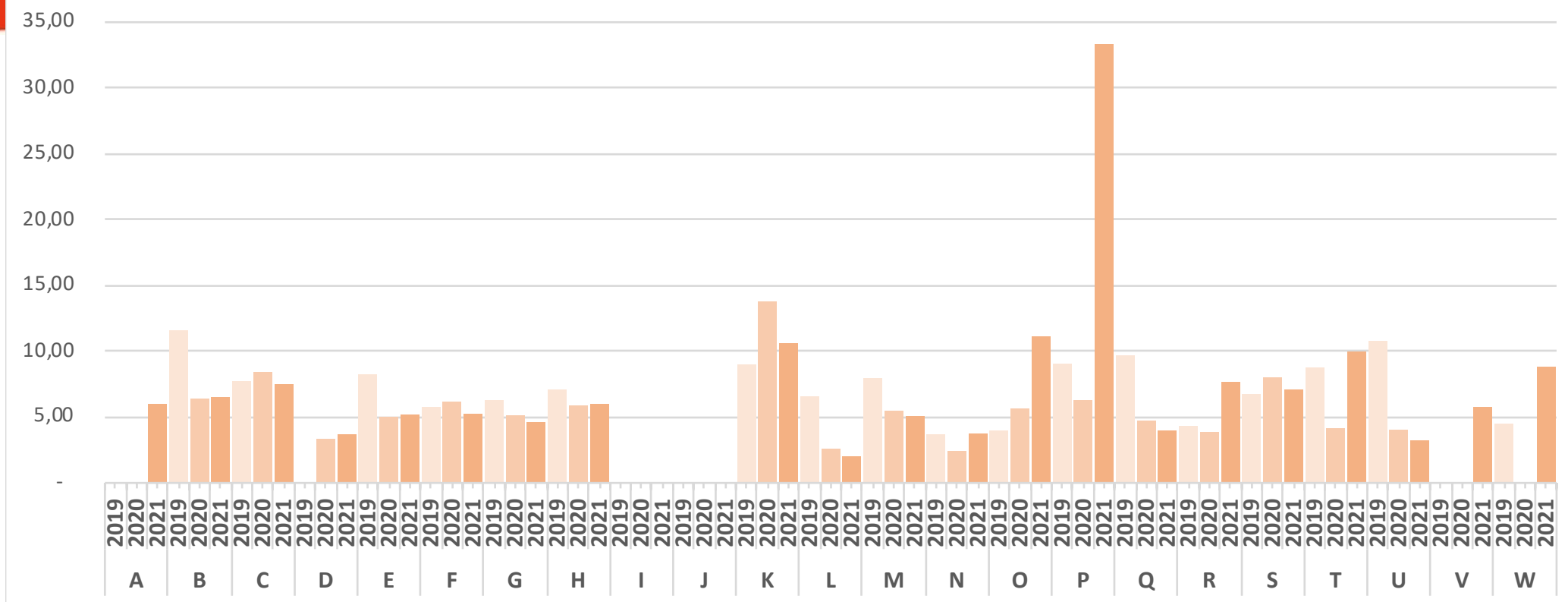


Formule : Division du nombre de fuites par le nombre total de linéaire du réseau, le tout multiplié par 100.

On observe 3 catégories selon la densité :

- A, B et C ont en moyenne environ 80 fuites par 100km ainsi que la concession K.
- D, E, F, G, H ont en moyenne environ 40 fuites pour 100km.
- Les autres concessions ont environ en moyenne moins de 20 fuites par 100km.

Nombre de fuite pour 1000 usagers - nb/1000usagers



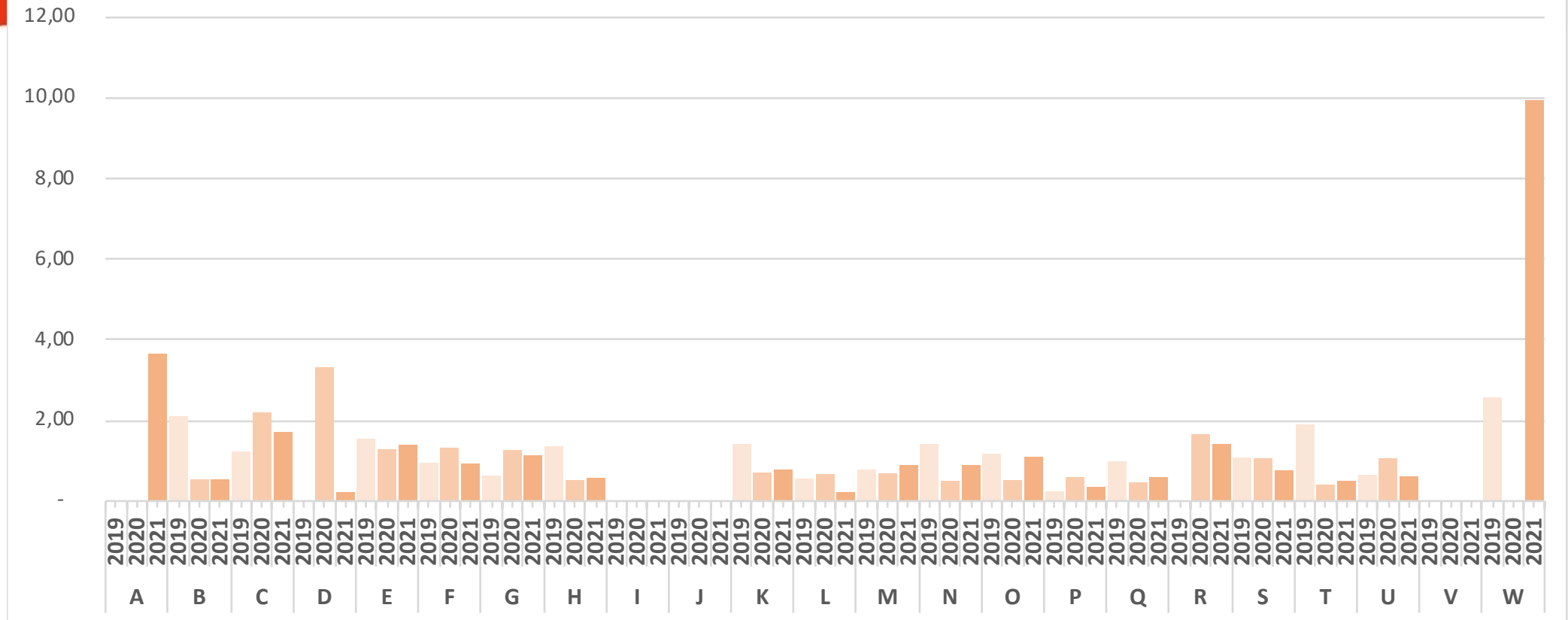
Formule : Division du nombre de fuite par le nombre d'usagers, le tout multiplié par 1000.

Cet indicateur permet de quantifier le nombre de fuite par rapport au nombre d'usagers.

En moyenne, pour 1000 usagers, il y a environ 5 fuites sur la concession.

Pour des valeurs supérieures, il est important de demander des justifications au GRD.

Nombre de fuite sur canalisations pour 100 km - nb/100km



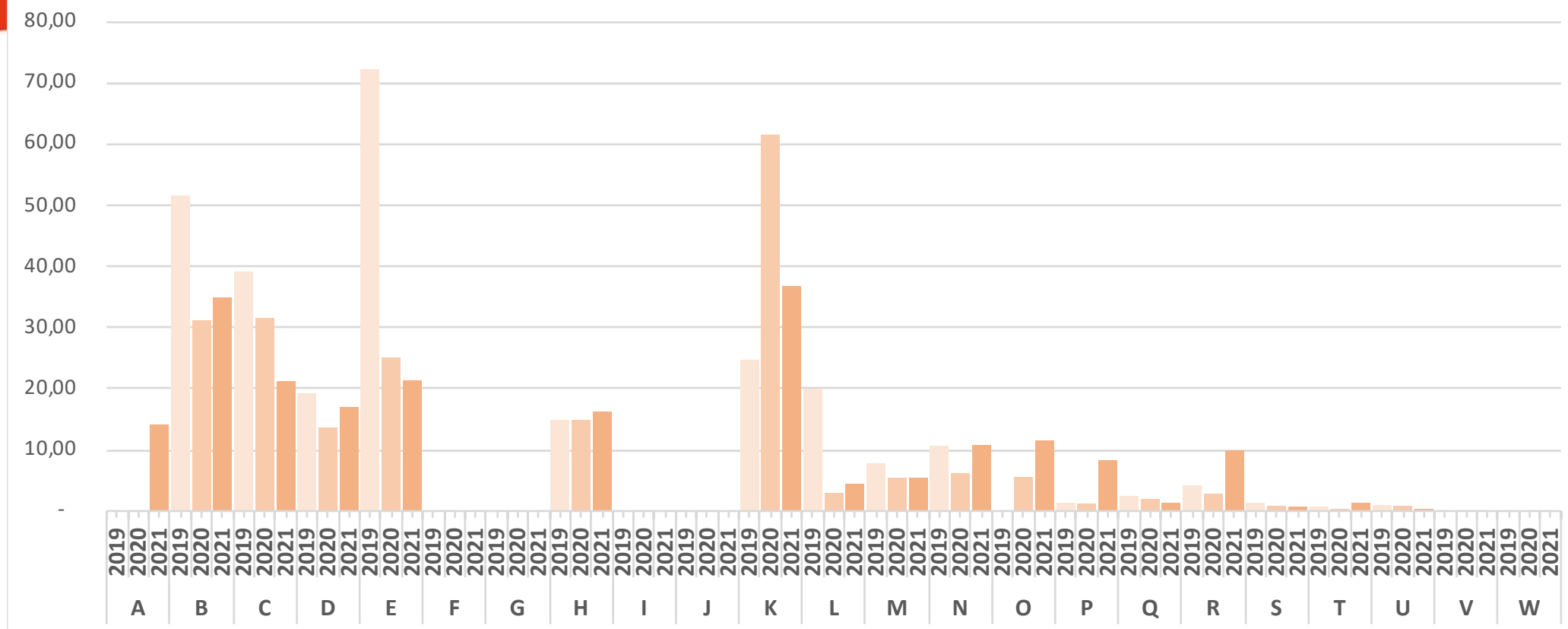
Formule : Division du nombre de fuite sur les canalisations par le nombre total de linéaire, le tout multiplié par 100.

La moyenne de cet indicateur s'établit à environ 1 fuite sur canalisation par 100km.

Certaines concessions comme la A ou la D font remarqué une valeur bien plus élevée, qui doit être expliquée par le GRD et diminuer à posteriori.

La concession W observe environ 10 fuites sur canalisation par 100km, une explication doit être demandée.

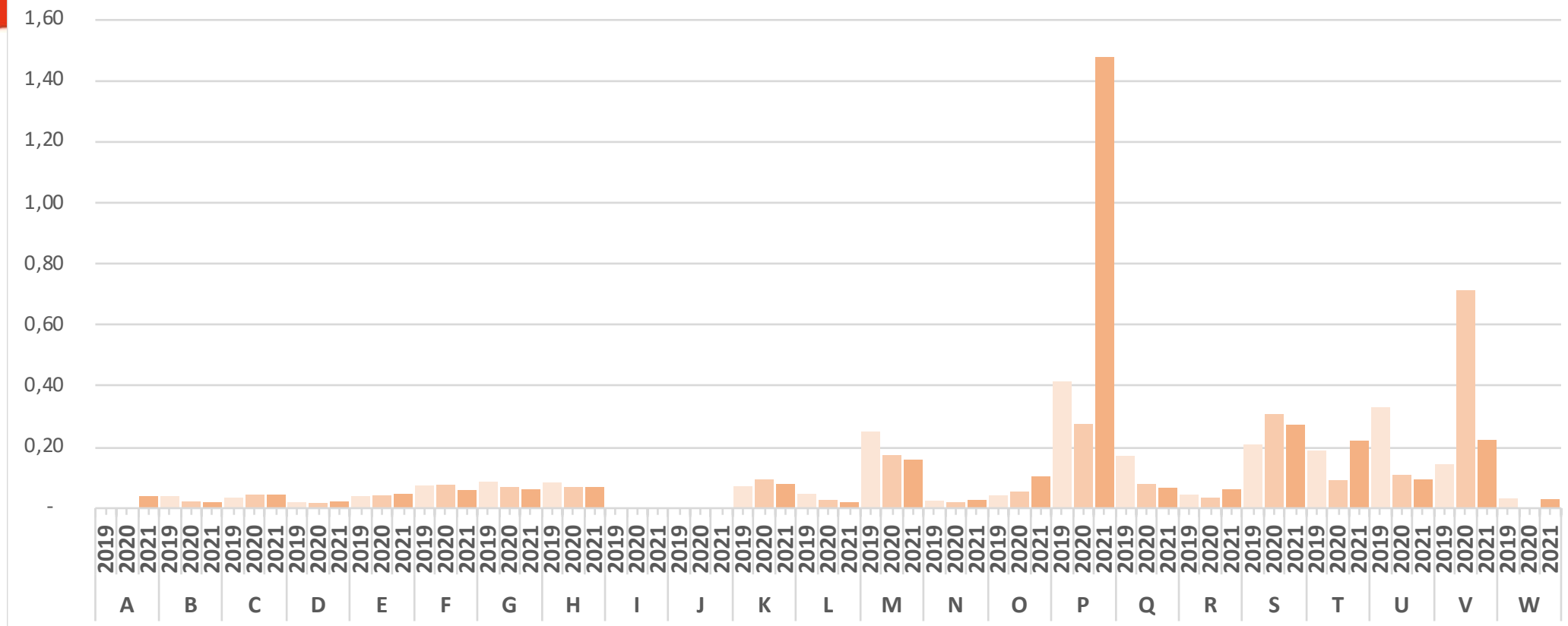
Nombre de fuite sur ouvrages collectifs pour 100 ouvrages - nb/100



Formule : $\text{Division du nombre de fuite sur les ouvrages collectifs par le nombre d'ouvrage collectifs, le tout multiplié par 100.}$

La concession E et K obtiennent un nombre remarquablement élevé de fuites par ouvrage collectif. Néanmoins, des efforts ont été fait pour rectifier le tir sur l'année suivante d'après les données disponibles.

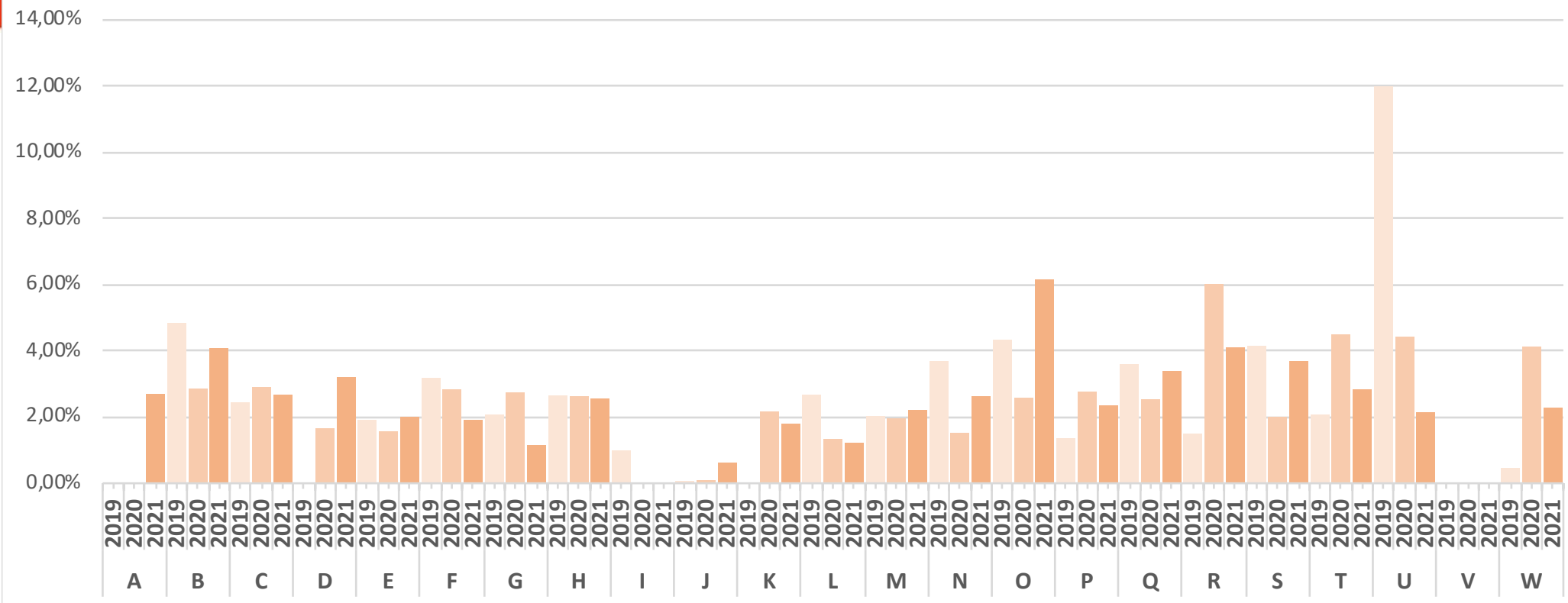
Nombre de fuite sur branchements collectifs pour 100 branchements collectifs - nb/100



Formule : Division du nombre de fuite sur les branchements collectifs par le nombre de branchements collectifs, le tout multiplié par 100.

On remarque que la concession P et V furent beaucoup au niveau des branchements collectifs par rapport aux autres concessions.
On remarque que les concessions les plus denses ont moins de fuites sur les branchements collectifs avec une moyenne autour de 5 fuites pour 10 000 branchements collectifs alors que les moins denses ont une moyenne autour des 20 pour 10 000 branchements collectifs.

Taux d'usagers coupés suite à un incident - %

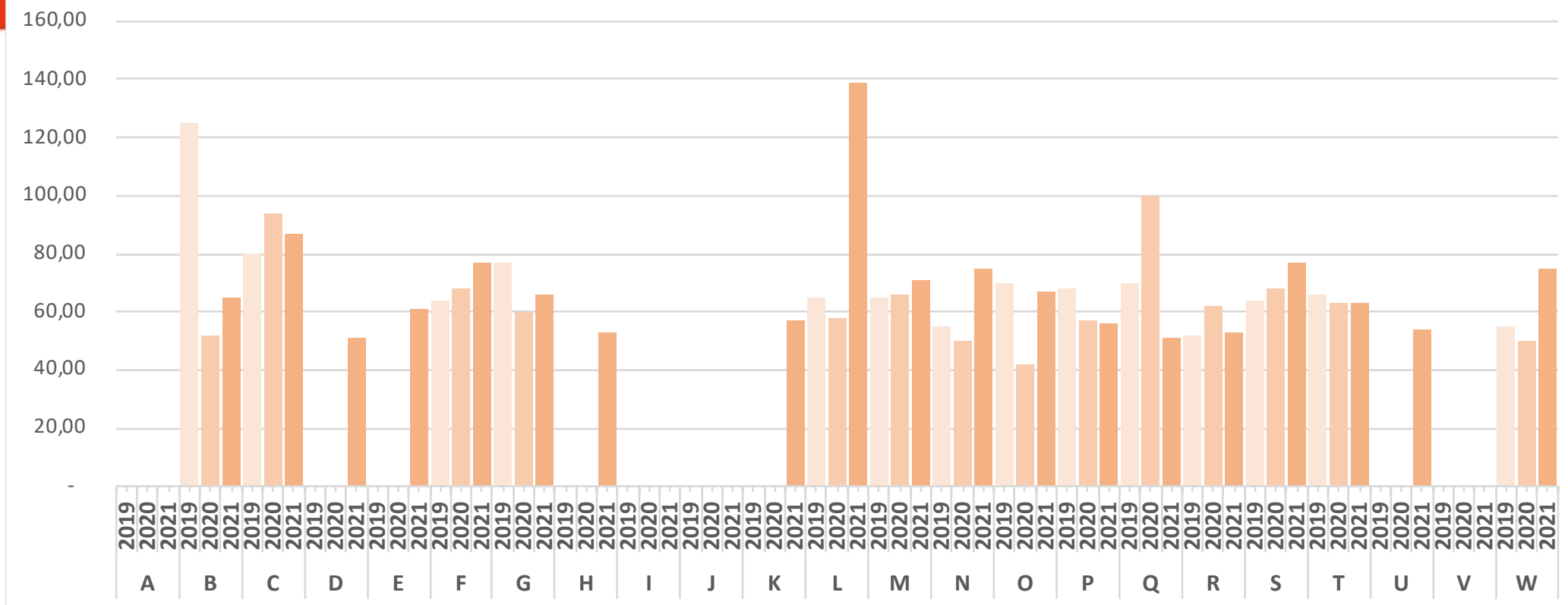


Formule : Division du nombre d'usagers coupés suite à un incident par le nombre d'usagers total de la concession.

Cet indicateur est directement lié à la densité du système de vannage mais également par le nombre total d'incidents. En effet, plus le système de vannage est dense, moins d'usagers seront impactés par un incident localisé car l'interruption du flux gazeux pourra se faire précisément.

On observe qu'environ 2% des usagers sont impactés par les incidents advenant sur la concession.

Délai moyen d'interruption du flux gazeux - minutes



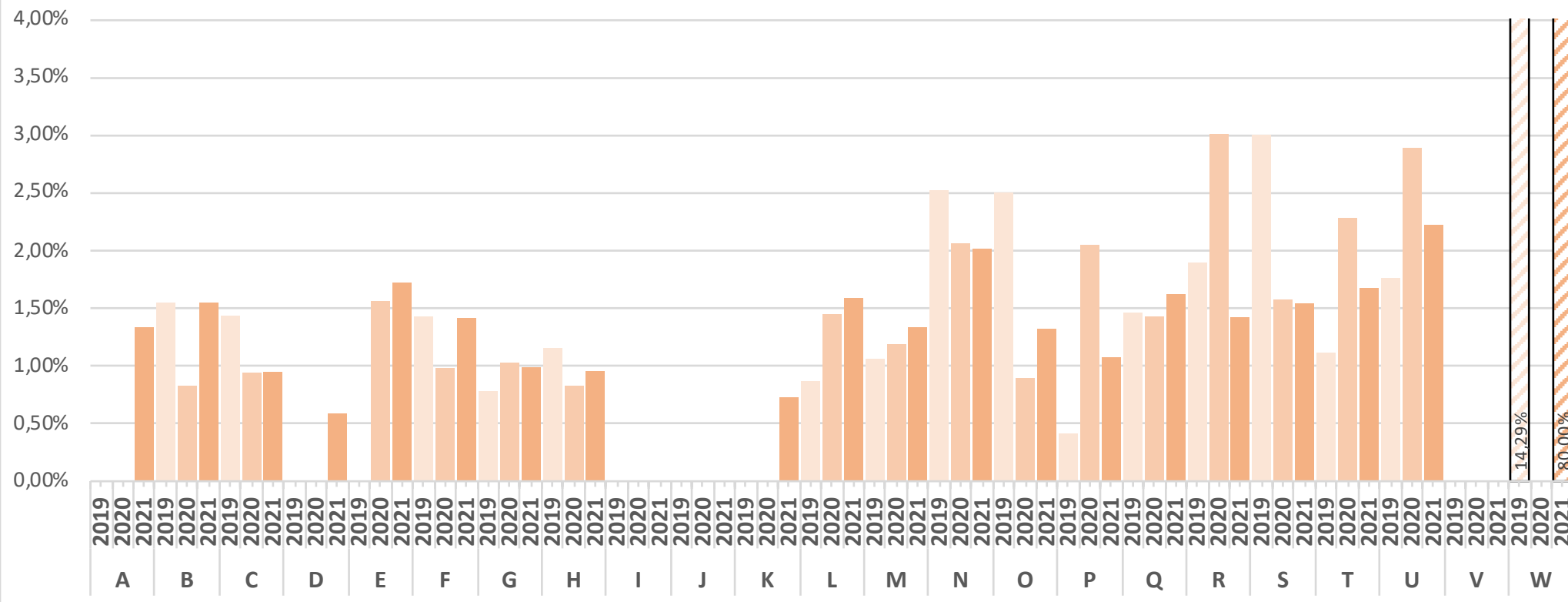
Formule : Indicateur "Délai moyen d'interruption du flux gazeux", exprimé en minutes.

Cet indicateur permet de mesurer la performance du GRD à résoudre des incidents nécessitant l'interruption du flux gazeux.

Ce délai peut varier entre environ 50 minutes à 140 minutes.

Cela va être directement lié aux réclamations, qui viendront se plaindre d'une longue période sans gaz.

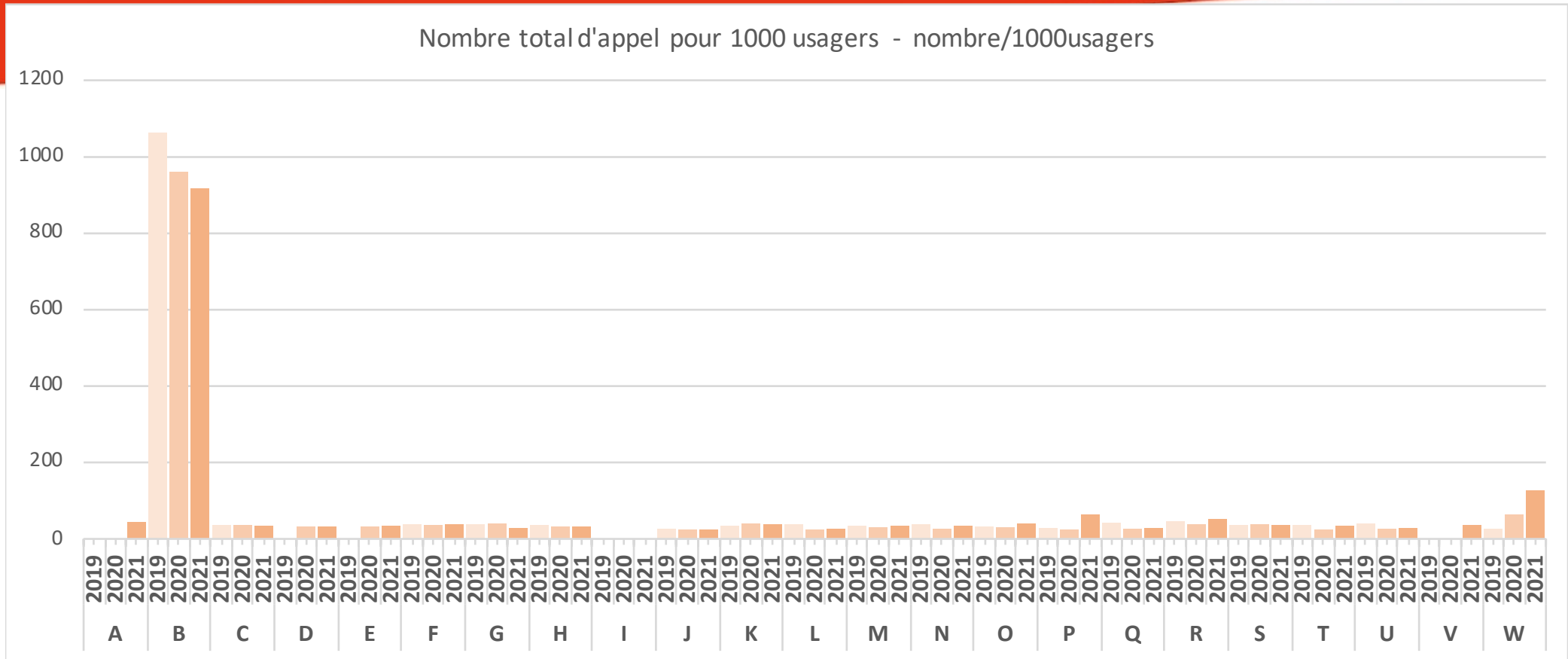
Proportion d'intervention en procédure gaz renforcée (PGR) - %



Formule : Division du nombre d'intervention PGR par le nombre d'intervention sécurité.

Cet indicateur permet à chaque concession de se situer par rapport aux autres vis-à-vis de la proportion d'intervention PGR. En cas de proportion importante, l'AODG est en droit de demander des explications au GRD si cel n'est pas déjà obtenues.

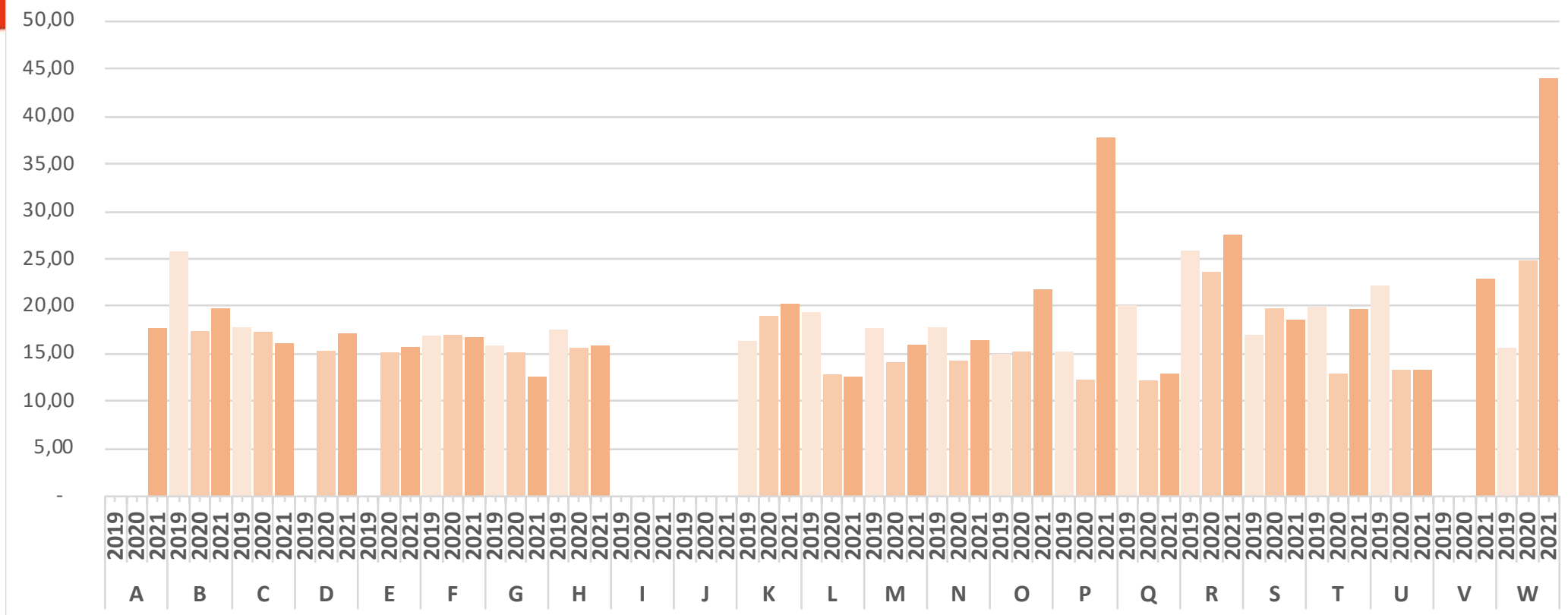
6. Appels, réclamations et interventions



Formule : $\text{Nombre total d'appels} / \text{nombre total d'usagers} \times 1000$

On observe une moyenne globale autour d'environ 40 appels pour 1000 usagers. Néanmoins on peut noter que la concession B observe un nombre significativement plus important que les autres concessions, en moyenne autour de 950 appels pour 1000 usagers soit presque 1 appel par usager. Cela pose question vis-à-vis du service rendu et de l'opinion des usagers vis-à-vis du GRD.

Nombre d'appel et d'intervention sécurité pour 1000 usagers - nombre/1000usagers



Formule : Division du nombre d'appels suivis d'une intervention sécurité par le nombre d'usagers, le tout multiplié par 1000.

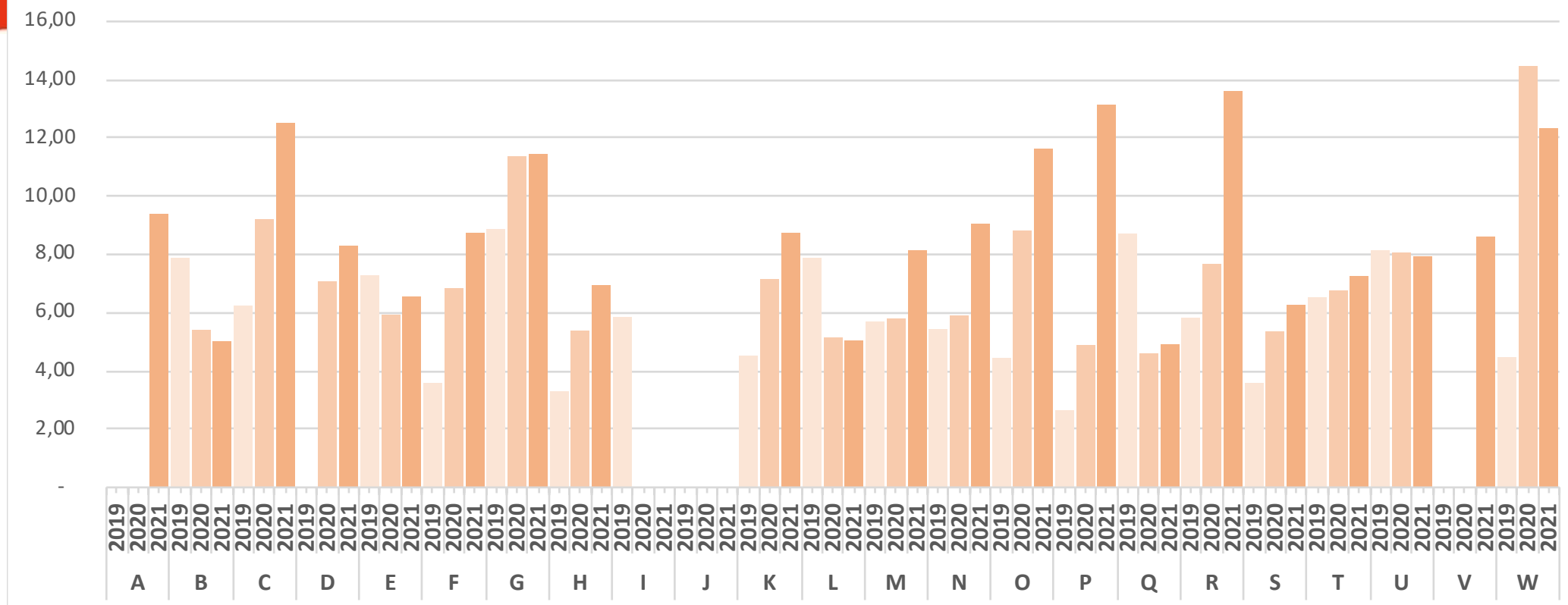
Cet indicateur permet de mesurer les dysfonctionnements observés par des usagers. Il doit donc rester le plus bas possible.

On observe une tendance autour de 15 appels suivi d'une intervention sécurité pour 1000 usagers.

En 2021, les concessions P et W montrent un indicateur bien plus élevé que la normale. Il faut demander justification de cette valeur.



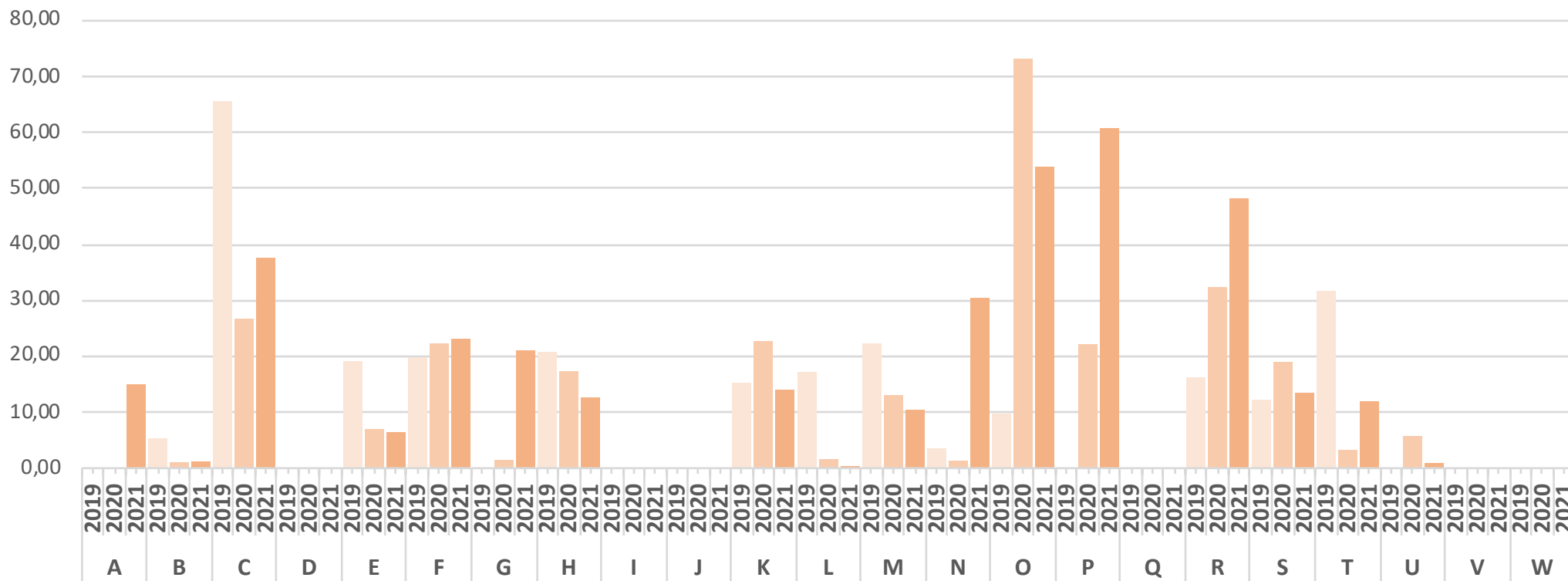
Nombre de réclamations total pour 1000 usagers - nombre/1000usagers



Formule : Division du nombre de réclamations par le nombre d'usagers, le tout multiplié par 1000.

Globalement, on observe une hausse des réclamations sur les 3 années représentées. Cela est dû à de fortes hausses sur certaines concessions mais néanmoins certaines concessions observent des baisses des réclamations par usager.

Nombre de réclamations compteurs communicants pour 10 000 compteurs communicants déployés -
nombre/10000compteurs

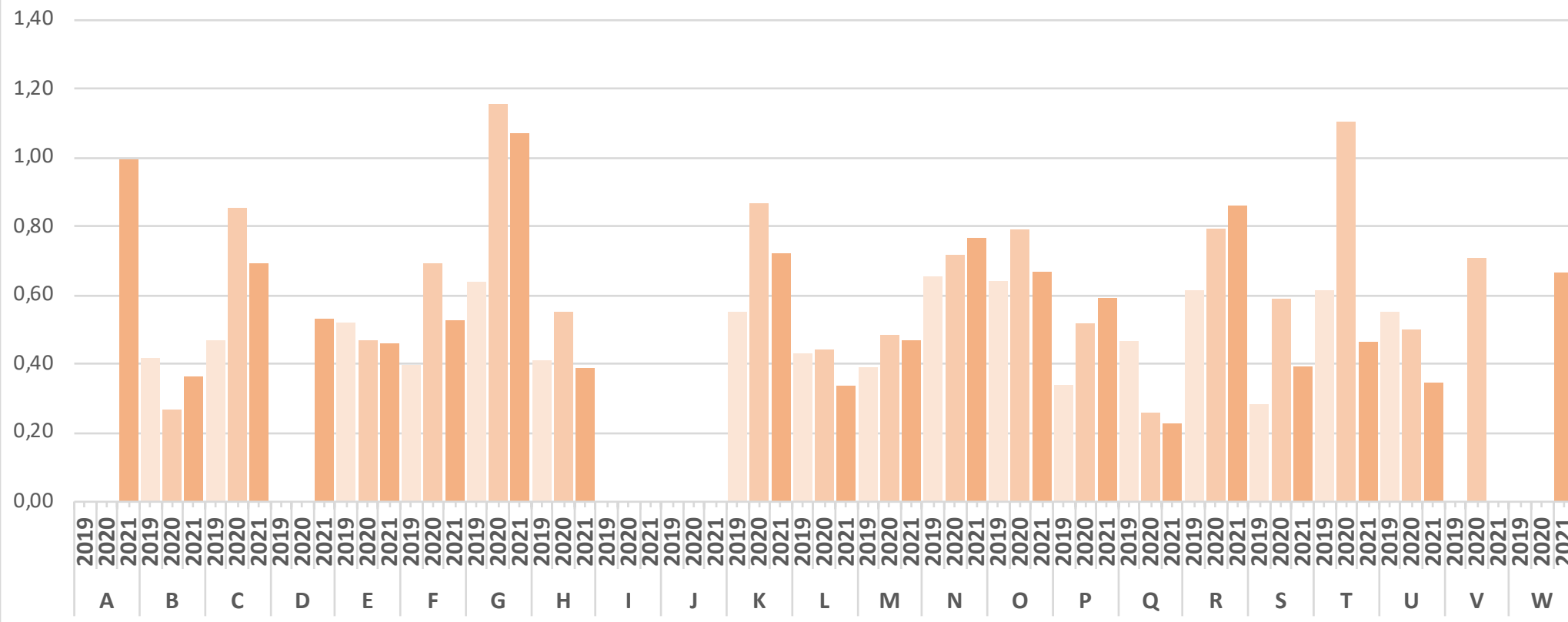


Formule : Division du nombre de réclamations relatives aux compteurs communicants par le nombre total de compteurs communicants déployés, le tout multiplié par 10 000.

Cet indicateur permet de quantifier les problématiques de fuites liées aux déploiements des compteurs GAZPAR.

On observe que certaines concessions ont un nombre croissant de réclamations à ces sujets alors que d'autres ont pris en main cette problématique. La répartition est très disparate mais la moyenne s'établit autour de 20 réclamations pour 10 000 compteurs communicants déployés, soit 0,2% ce qui est faible.

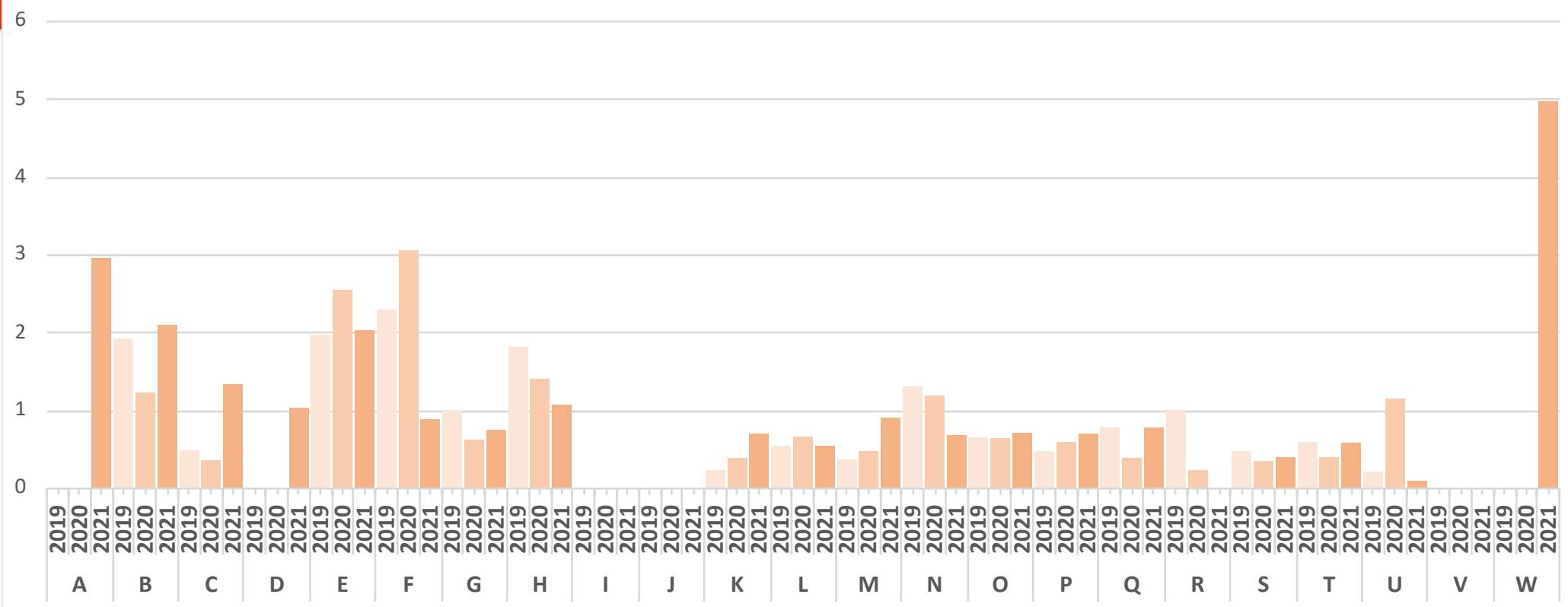
Nombre de réclamation sur les prestations pour 100 prestations - nombre/100prestations



Formule : Division du nombre de réclamations vis-à-vis des prestations du GRD par le nombre de prestations, le tout multiplié par 100.

On observe une moyenne autour de 6 réclamations sur les prestations pour 1000 prestations. Néanmoins il y a de fortes disparités entre les concessions dont l'indicateur peut afficher environ 2 pour 1000 ou bien 11 pour 1000.

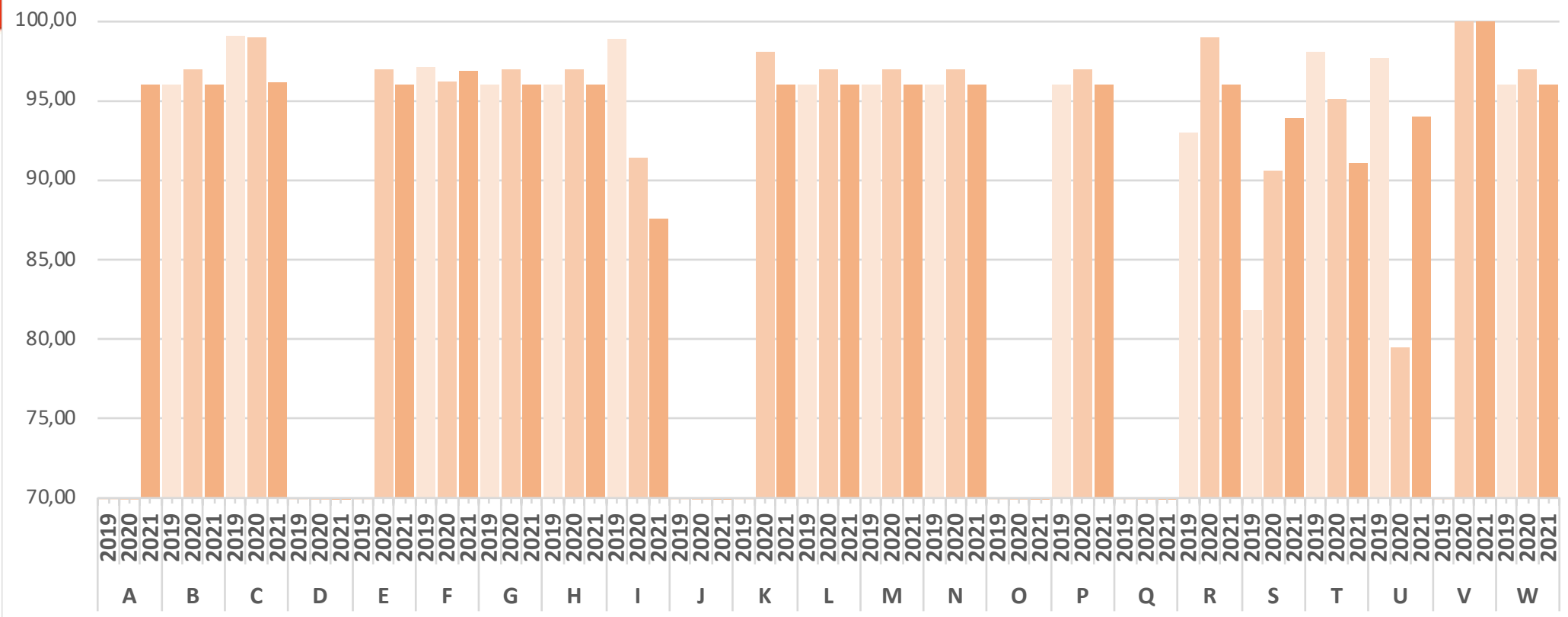
Nombre de réclamations sur les conduites et surveillance pour 100km de canalisation - nombre/100km



Formule : $\text{Nombre de réclamations} \div \text{Nombre de linéaire de canalisation} \times 100$

On observe un nombre de réclamations par linéaire plus importantes dans les concessions les plus denses, ce qui est logique, à l'exception de la concession W.

Taux de traitement des réclamation clients sous 30 jours - %



Formule : Indicateur national "Taux de traitement des réclamations clients sous 30 jours".

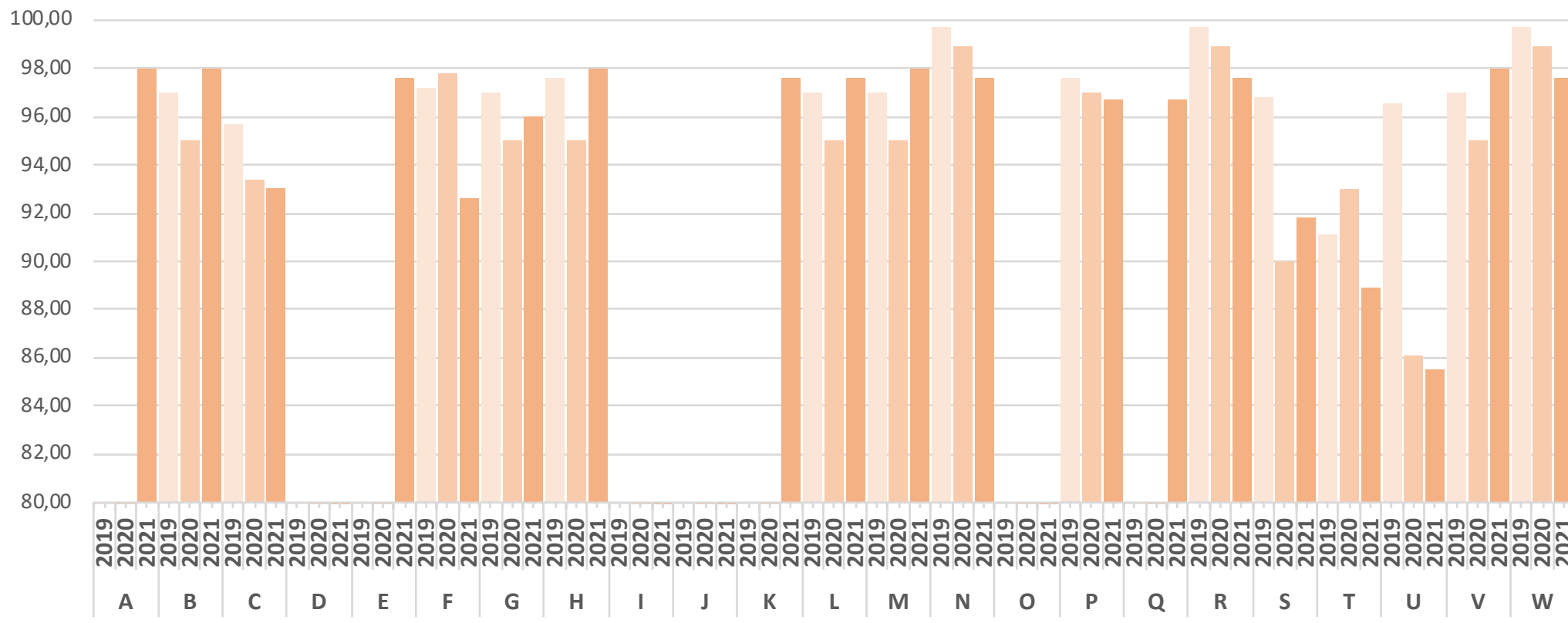
Les objectifs de l'ATRD sont de 100%, pourtant on peut observer que seule la concession V réalise cet objectif.

En moyenne, le taux est autour de 96%.

Certaines concessions voient ce taux diminuer drastiquement, ce qui est problématique vis-à-vis de la satisfaction des consommateurs.



Taux de traitement des réclamation fournisseurs sous 15 jours - %



Formule : Indicateur national "Taux de traitement des réclamations fournisseurs sous 15 jours".

Les objectifs de l'ATRD sont de 96% sur cet indicateur. On s'aperçoit qu'une partie des concessions atteignent l'objectif mais que d'autres non.
En moyenne, le taux s'établit autour de 95%.

Taux de respect des délais catalogue pour les fournisseurs - %

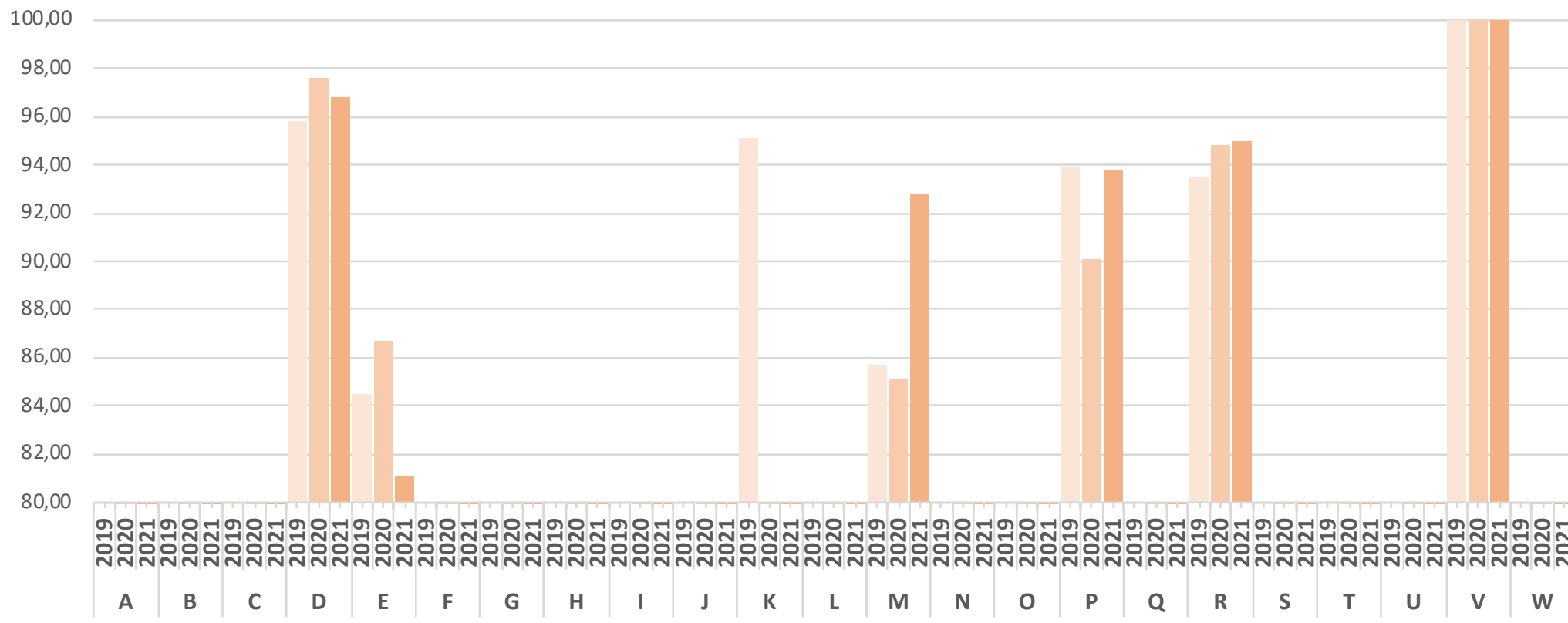


Formule : Indicateur national "Taux de respect des délais catalogue pour les fournisseurs".

La moyenne s'établit à environ 96%.

L'ATRD veut un respect des délais catalogue globale (pas uniquement fournisseur) de minimum 90% sous peine de pénalité. Ici, toutes les concessions sont au dessus de cet objectif. Si les délais catalogue pour les autres usagers sont au niveau, l'ATRD sera respecté.

Taux de respect des délais catalogue - %



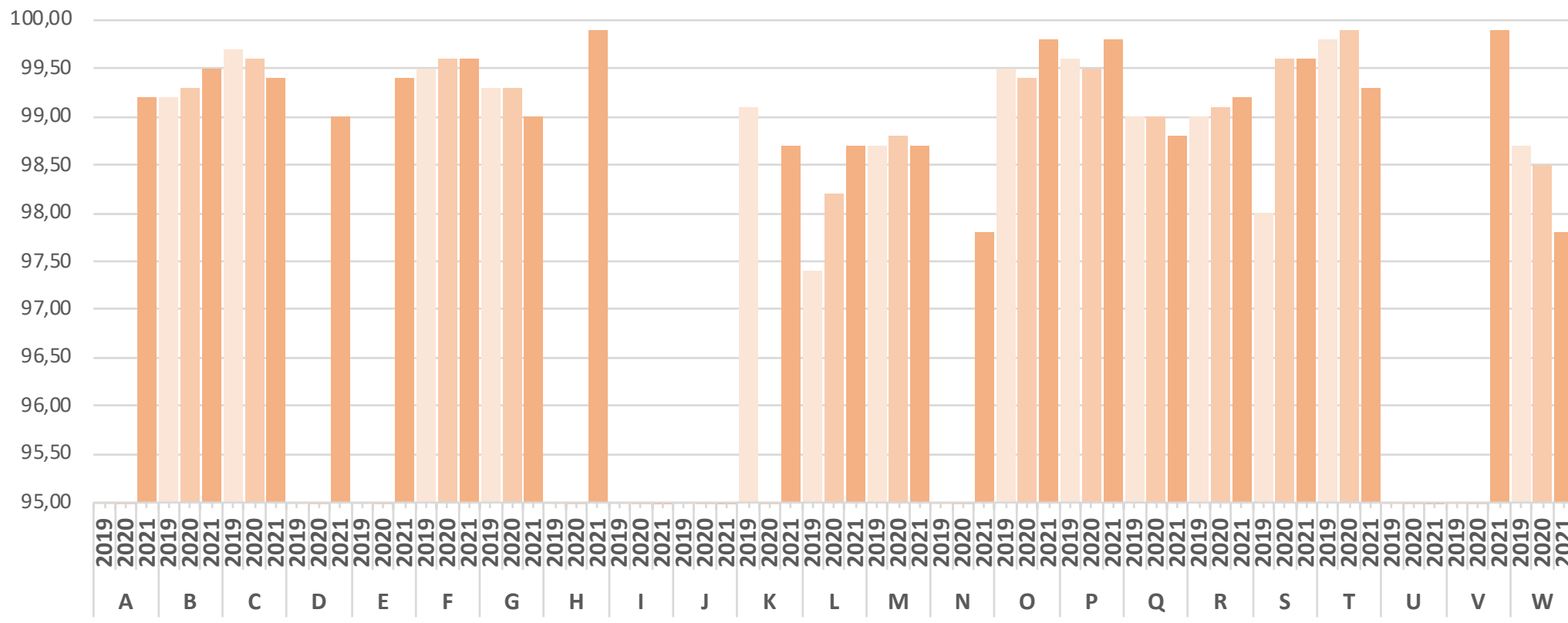
Formule : Indicateur national "Taux de respect des délais catalogue".

Le nouveau cahier des charges de concession établit cet indicateur comme un indicateur de performance dont des pénalités peuvent être appliquées en cas de non respect, même si elles restent relativement minimales.

Si l'indicateur est inférieur à 90%, alors le GRD doit payer à l'AODG 5€ par prestation hors délai.

Si l'indicateur est inférieur à 85%, alors le GRD doit payer à l'AODG 10€ par prestation hors délai.

Taux d'intervention en moins de 60 minutes - %

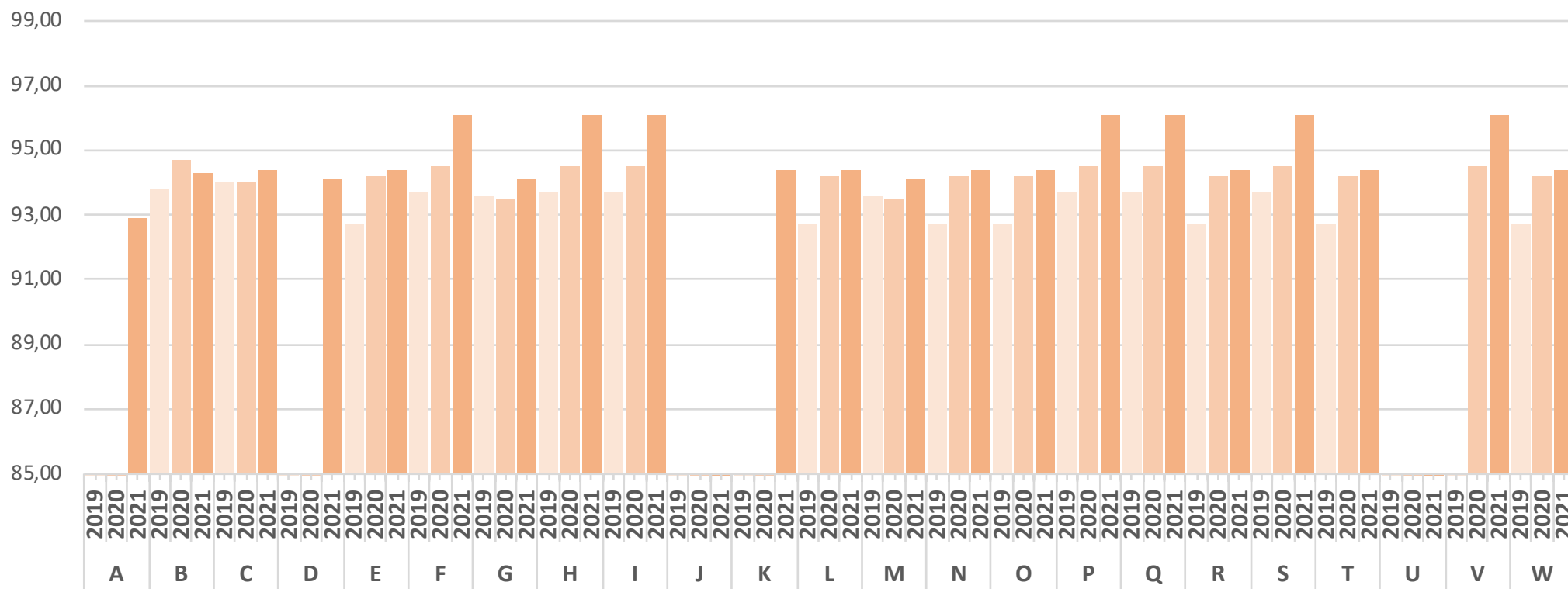


Formule : Indicateur national "Taux d'intervention en moins de 60 minutes"

Cet indicateur permet de refléter la rapidité d'intervention du GRD.

On observe de nombreuses concessions où l'indicateur est en décroissance, il doit être demandé au GRD de réagir.

Satisfaction clients d'après enquête du GRD - %



Formule : Indicateur national "Satisfaction clients" découlant d'une enquête de satisfaction réalisée par le GRD.

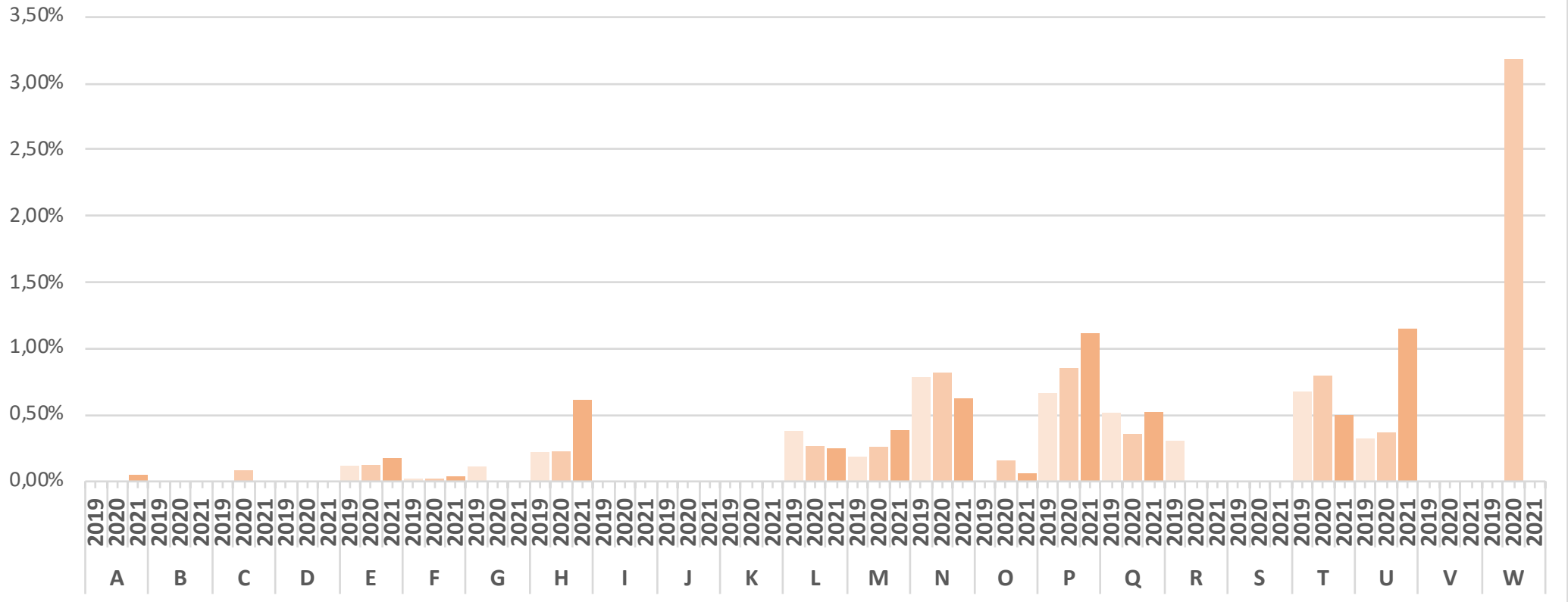
Cet indicateur, quoique relativement biaisé car l'enquête est réalisée par le GRD lui-même, est un des possibles indicateurs de performance du nouveau cahier des charges de concession.

Si l'indicateur est inférieur à 90%, le GRD doit payer à la collectivité AODG 15€ par client insatisfait.

Si l'indicateur est inférieur à 85%, le GRD doit payer à la collectivité AODG 30€ par client insatisfait.

7. Transition écologique

Proportion des recettes liés aux prestations pour les producteurs de biogaz sur les recettes totales - %

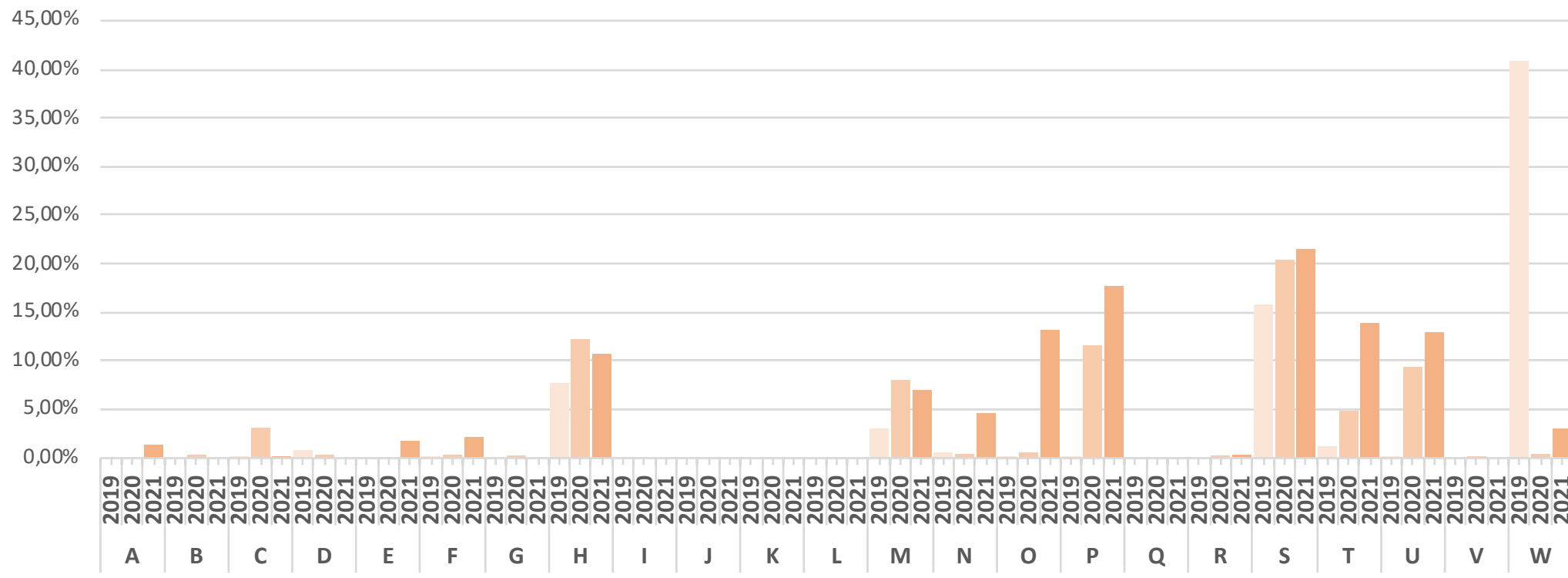


Formule : Division des recettes liées aux prestations pour les producteurs de biogaz par les recettes totales.

Le GRD perçoit de 0,1% à 1,1% selon les concessions.

Certaines concessions voient cet indicateur diminuer malgré le fait que le biogaz doit prendre une place de plus en plus importante sur l'ensemble des concessions.

Proportion des investissements liés à la transition écologique par rapport à l'ensemble des investissements
- %

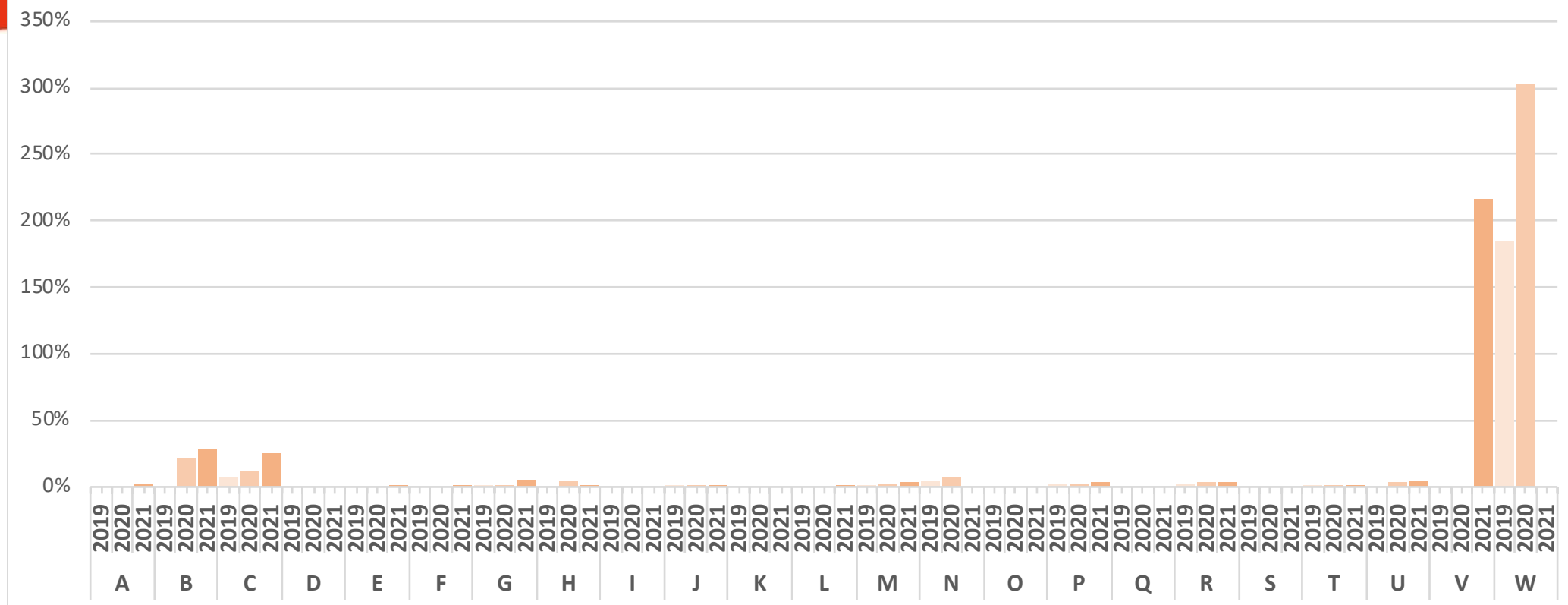


Formule : Division des investissements liés à la transition écologique par les investissements totaux sur la concession.

Cela permet d'identifier quelle part des investissements est fléchée vers la transition écologique.

La plupart des concessions n'investissent à peine 1 ou 2% pour la transition écologique alors que d'autres comptent en dizaine de % des investissements de la concession.

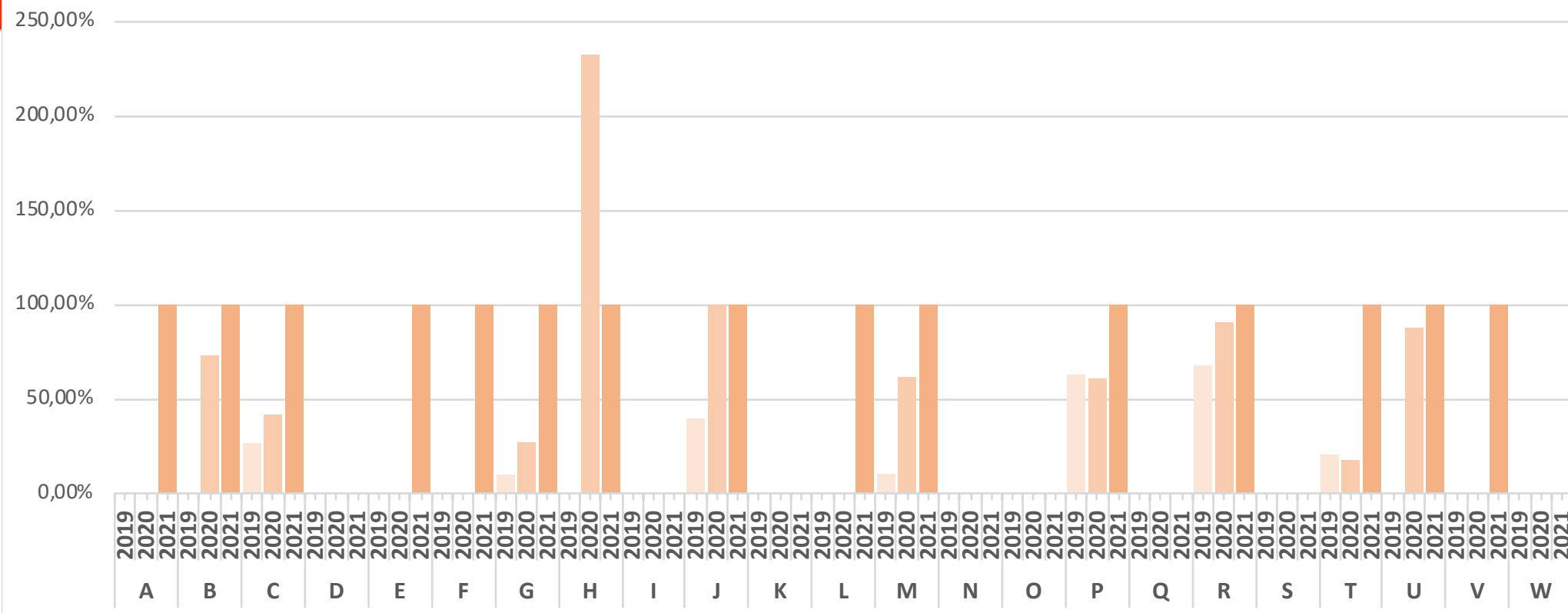
Proportion de biogaz dans l'injection (non corrigé climat) - %



Formule : Division de la quantité de biogaz injectée par la quantité de gaz consommé sur la concession.

Cet indicateur permet de mesurer l'autosuffisance en biogaz de la concession.
On s'aperçoit que même les concessions les plus productrices n'atteignent que 3% d'autoconsommation.
Les objectifs de la PPE sont de 10% en 2030 au niveau national.

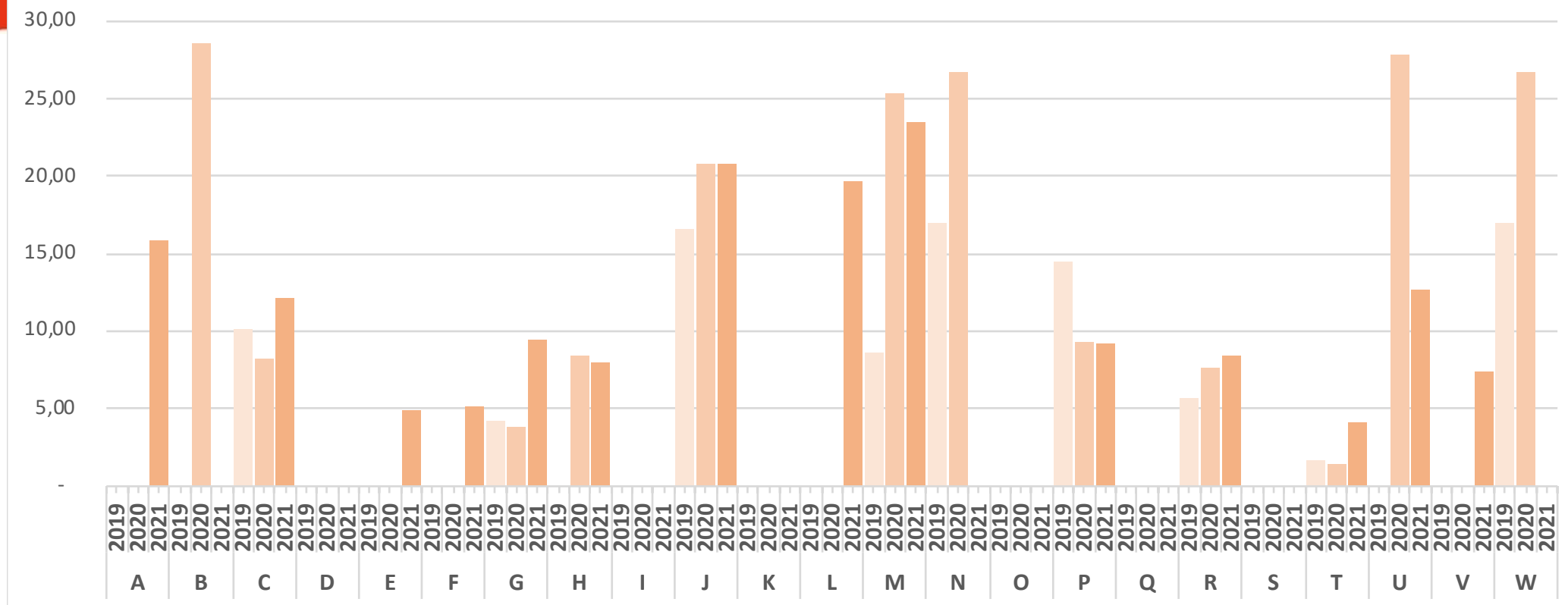
Évolution de la quantité de biogaz injecté - %



Formule : Division de la quantité de biogaz injectée sur l'année N par la quantité de biogaz injectée la dernière année (2021).

On observe que toutes les concessions ont une injection croissante, à l'exception de la concession H.
Seulement 2 ou 3 ans n'est pas suffisant pour obtenir des tendances exploitables.

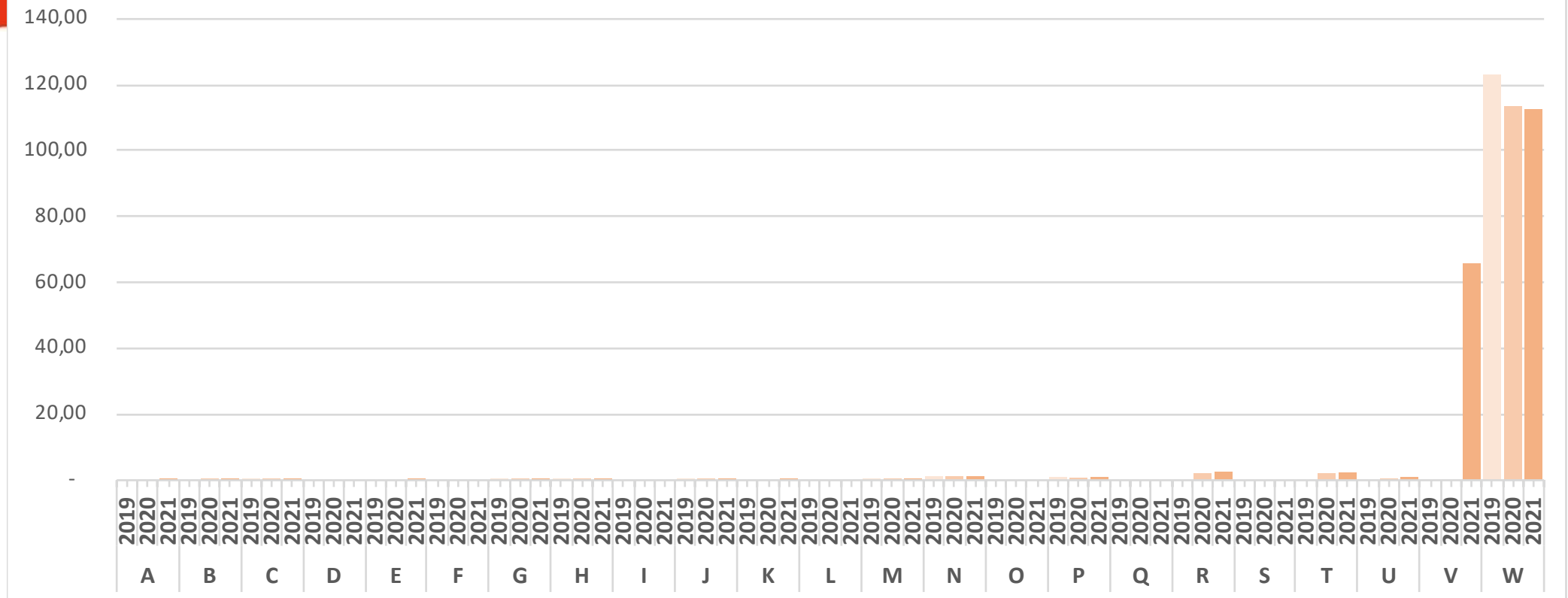
Volume de biogaz injecté par site - GWh/sitebiogaz



Formule : Division de la quantité de biogaz injectée par le nombre de site d'injection.

Cela permet de qualifier l'importance des projets de production de biogaz sur le territoire.

Nombre de station GNV/1000usagers - nombre/1000usagers

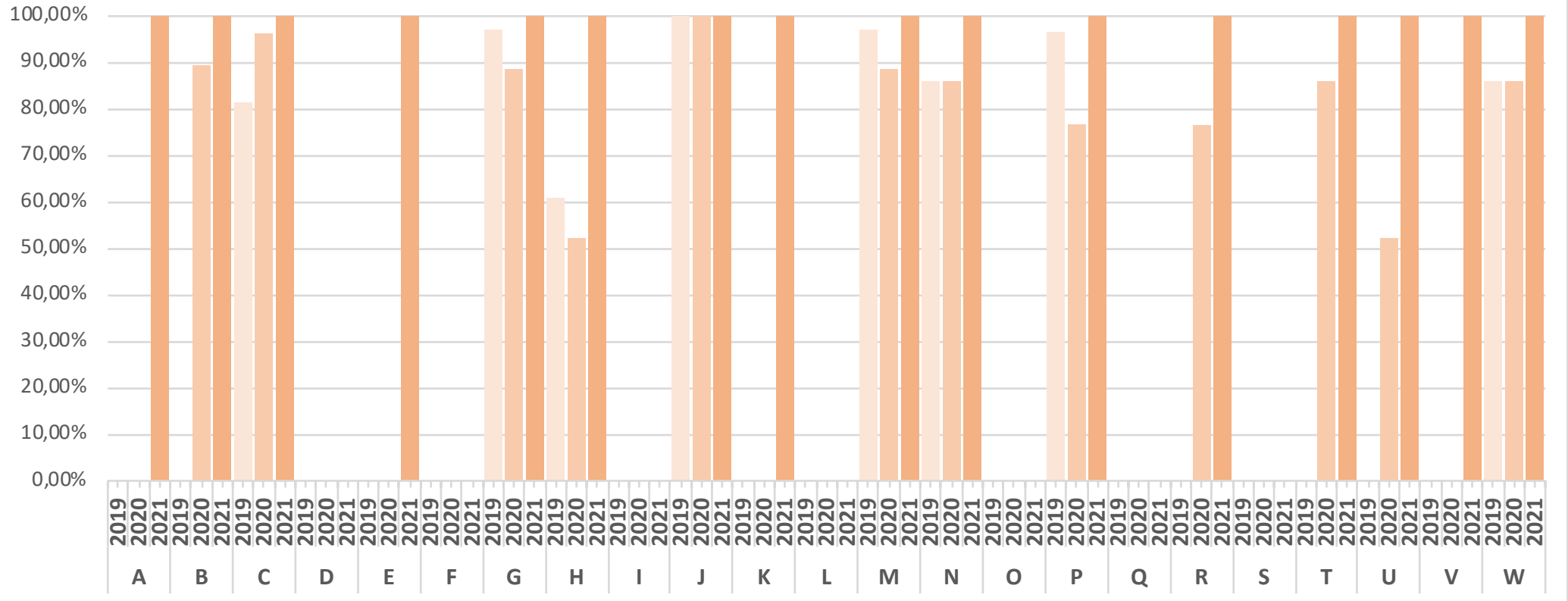


Formule : Division du nombre de stations GNV par le nombre d'usager de la concession.

Cet indicateur permet de quantifier la disponibilité des stations GNV pour les consommateurs.
Seulement le nombre d'usagers du réseau gaz est compris et non de consommateurs de GNV.



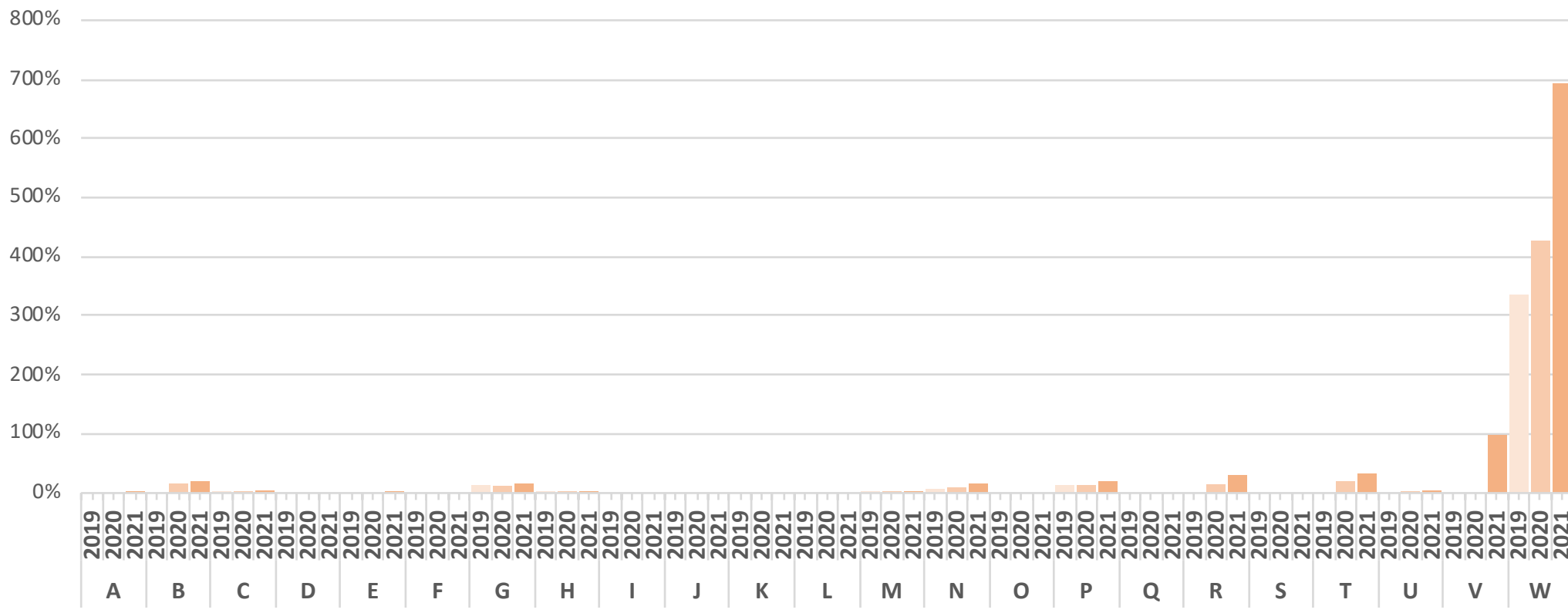
Évolution du nombre de stations GNV - %



Formule : Division du nombre de stations GNV de l'année N par le nombre de stations GNV de la dernière année (2021).

On voit une augmentation globale du nombre de stations GNV avec des proportions différents de 20% à 50% en plus par an.

Proportion de la consommation équivalente des stations GNV sur le volume de gaz total rectifié - %

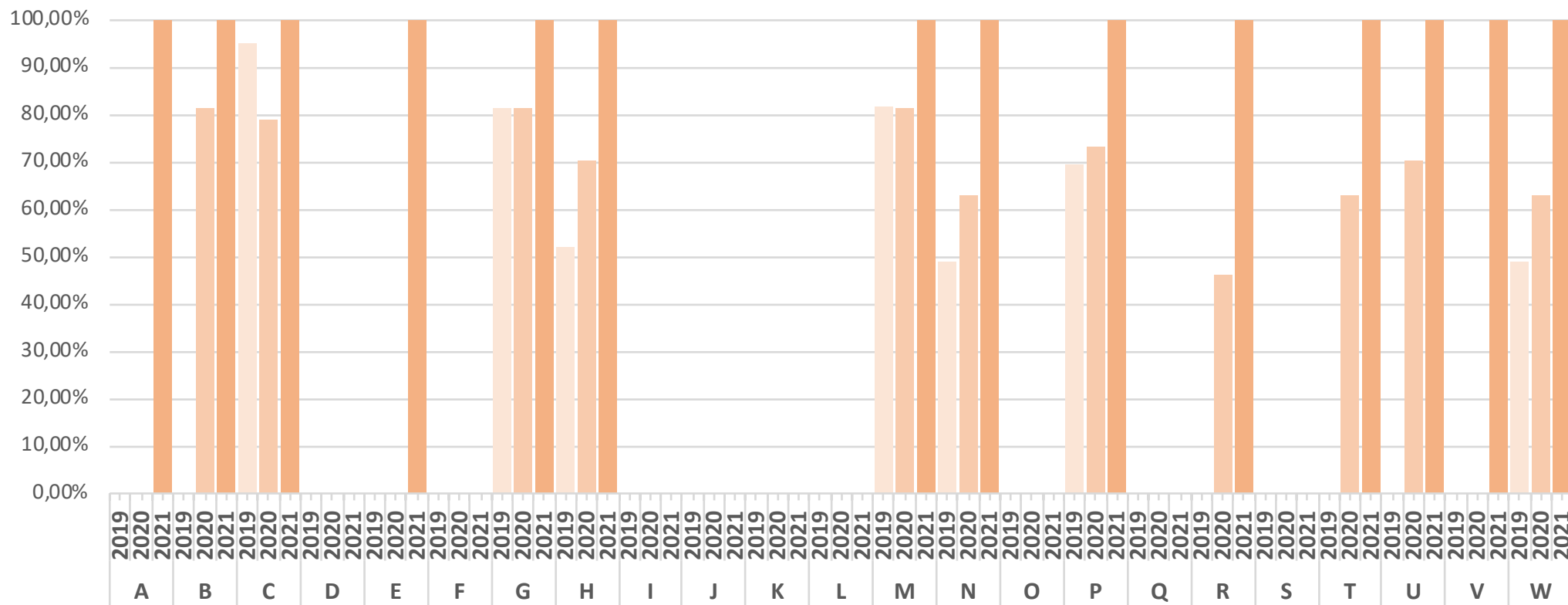


Formule : Division de la consommation équivalente des stations GNV de la concession par le volume total de gaz distribué par la concession.

A part la concession W qui propose une offre de GNV importante à plusieurs fois la consommation actuelle. La concession V propose une offre GNV important équivalent à 100% de la consommation.

Autrement les offres GNV des autres concessions sont encore assez faibles.

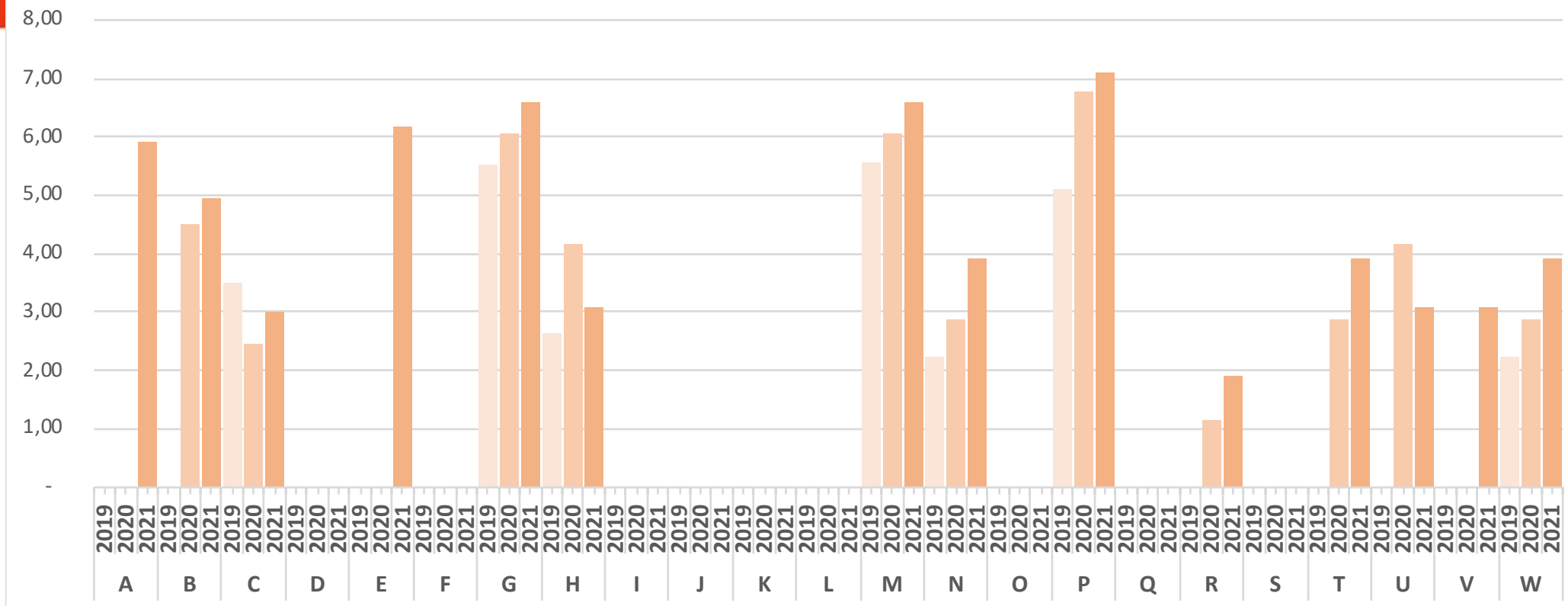
Évolution de la consommation équivalente des stations GNV - %



Formule : Division de la consommation équivalente des stations GNV de l'année N par celle de la dernière année (2021).

L'évolution est différente d'une concession à l'autre. Cela peut aller de 55% à 20% d'une année à l'autre.

Consommation équivalente par station GNV - GWh/stationGNV



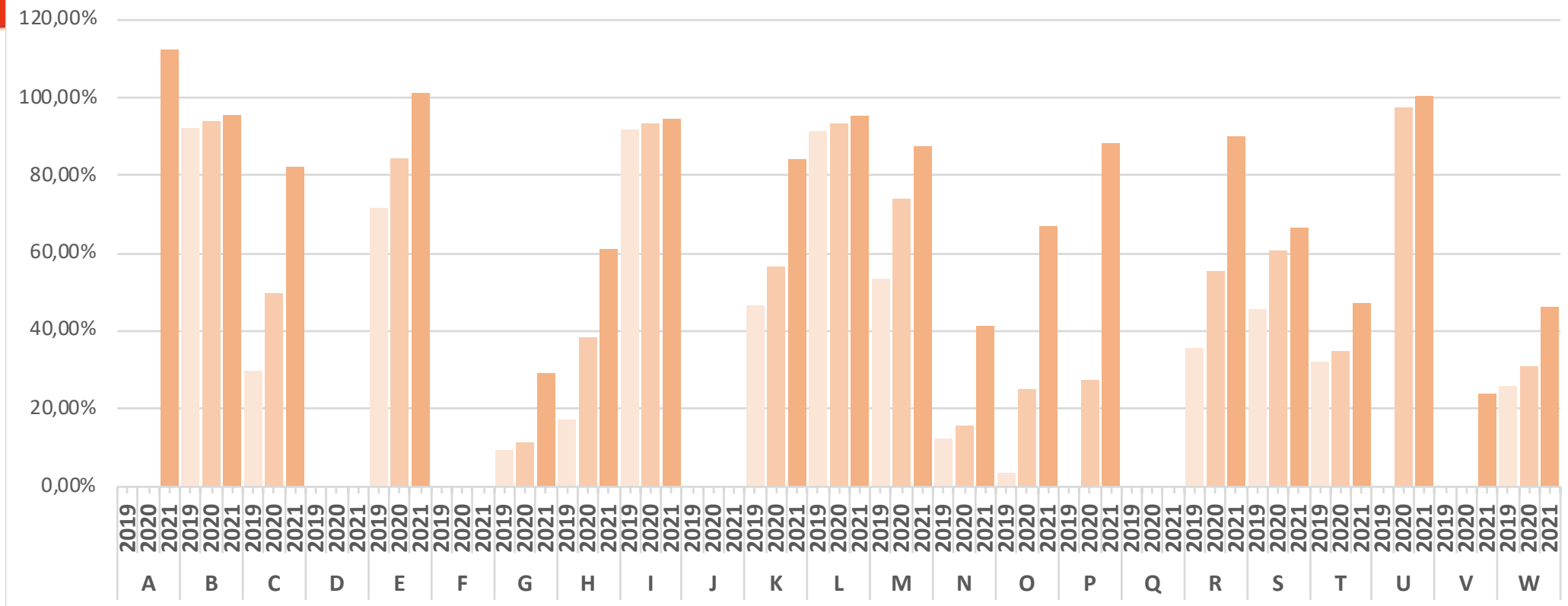
Formule : Division de la consommation équivalente des stations GNV par le nombre de stations GNV.

Cet indicateur reflète la moyenne du volume de gaz pouvant être distribué par station GNV.

On peut observer deux catégories :

- Une consommation équivalente autour de 3 GWh par station GNV
- Une consommation équivalente autour de 6 GWh par station GNV

Déploiement du compteur communicant - % de couverture

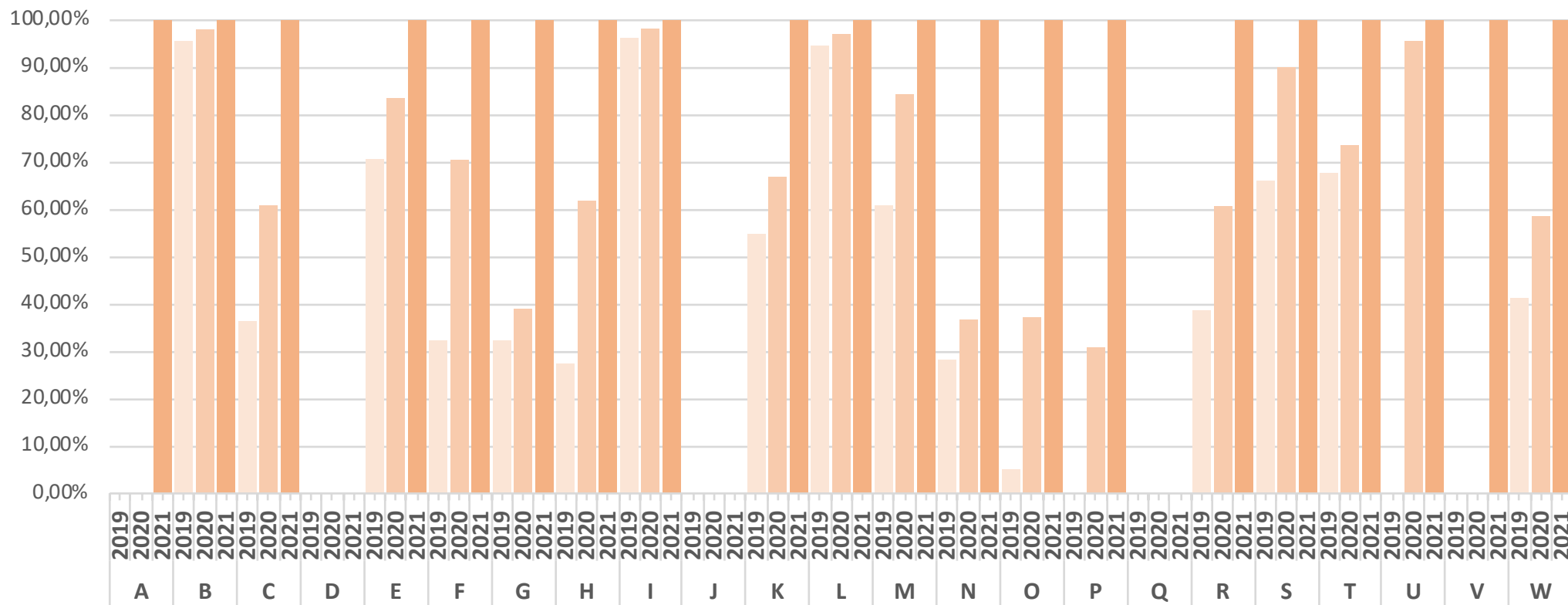


Formule : Division du nombre de compteurs communicants déployés par le nombre total de compteurs.

Cela permet de quantifier la couverture de la concession par les compteurs GAZPAR.

On observe que de nombreuses concessions ont un taux de couverture encore très faible alors que le déploiement doit être de 100% en fin 2023 et de plus de 75% en 2021.

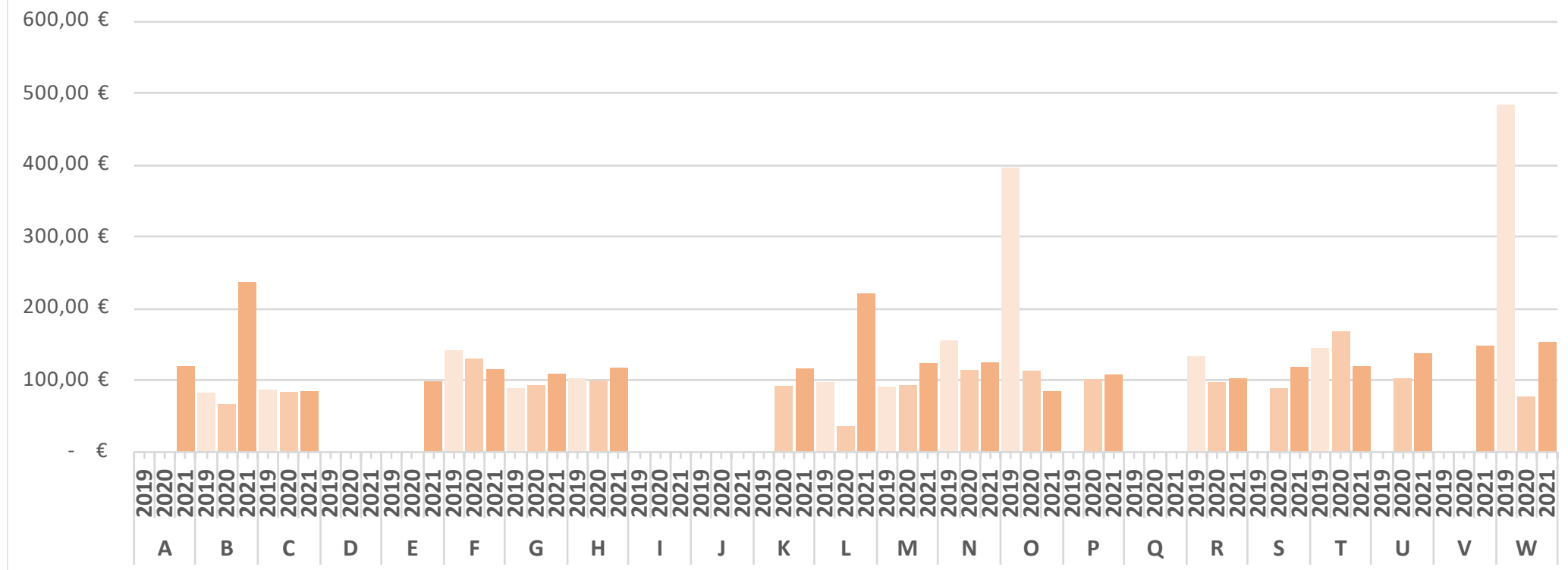
Évolution du déploiement du compteur communicant - %



Formule : Division du nombre de compteurs communicants déployés à l'année N par celui de la dernière année (2021).

On peut observer que certaines concessions ont déjà atteint le rythme de croisière pour le déploiement massif des compteurs GAZPAR. D'autres ont déployé sur les 3 années étudiées et sont donc en cours de déploiement.

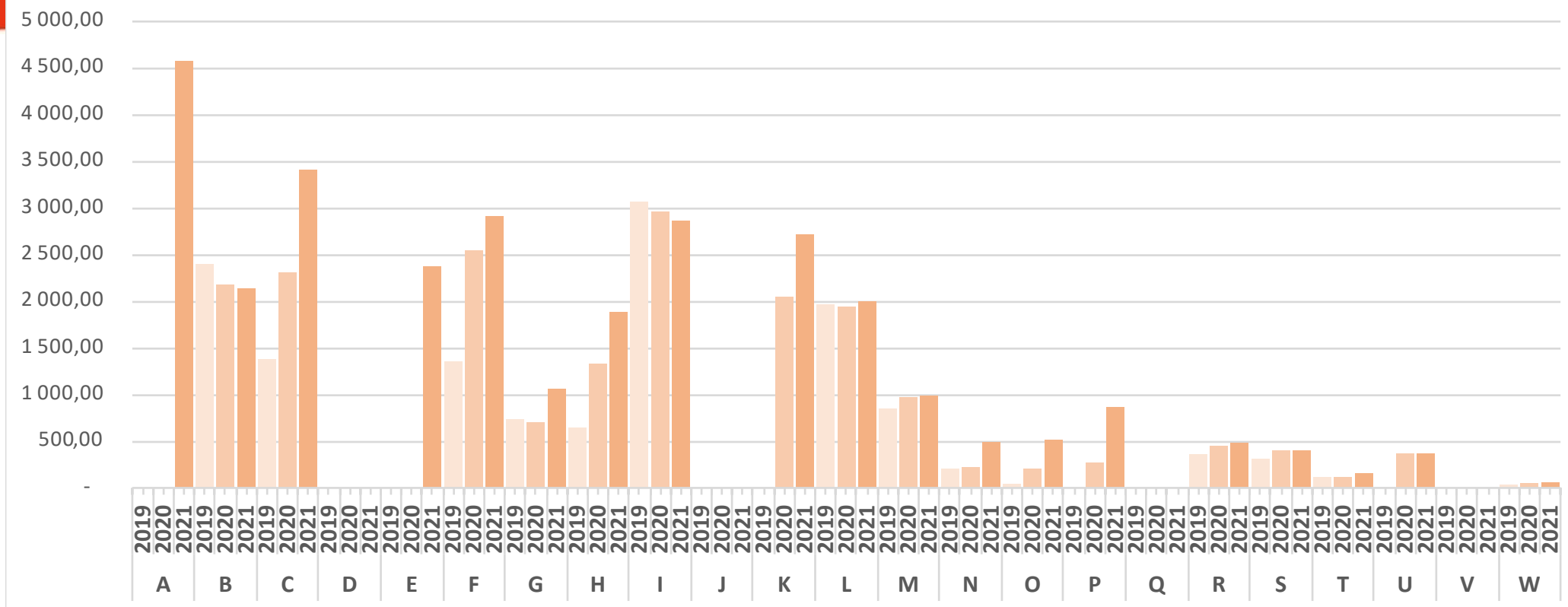
Investissements pour les compteurs communicants par nouveau compteur communicant -
€/nouveauGazpar



Formule : Division des investissements réalisés pour les compteurs communicants par le nombre de nouveaux compteurs communicants déployés.

Cet indicateur permet de chiffrer le coût de déploiement d'un compteur communicant, qui s'établit en moyenne autour de 100€.

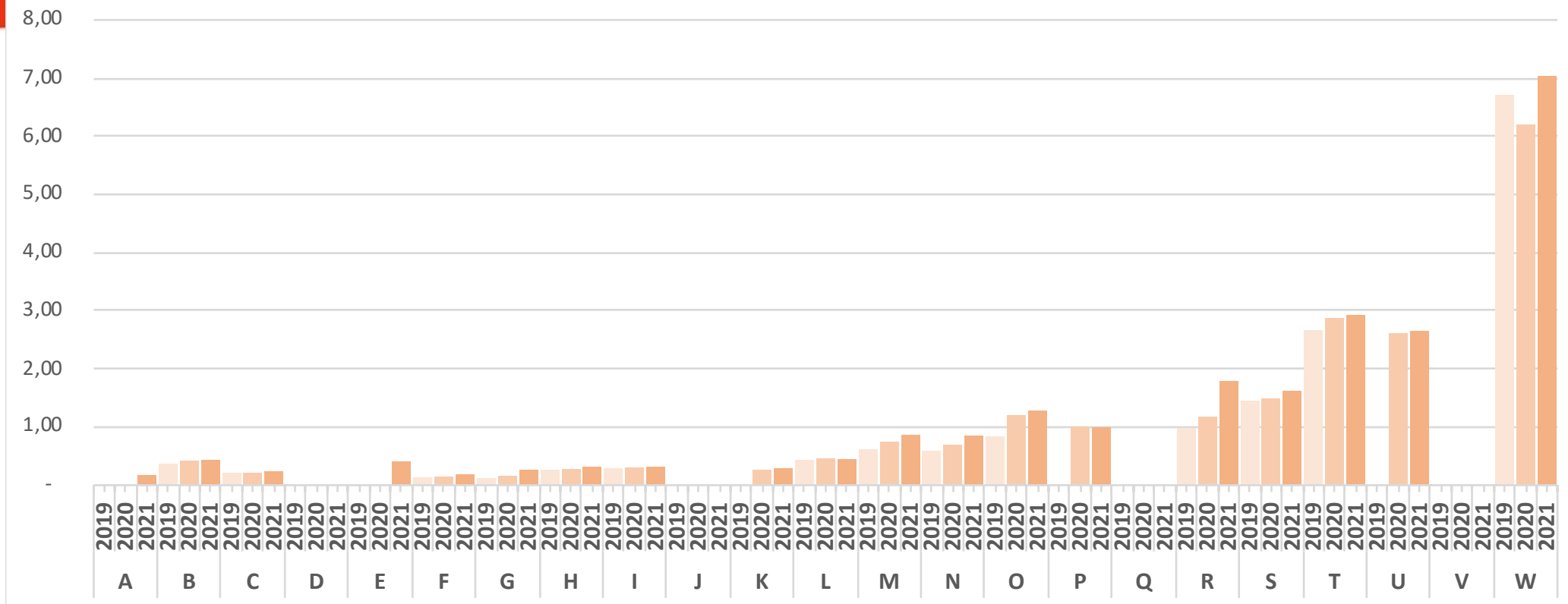
Nombre de compteurs communicants par concentrateur - gazpars/concentrateur



Formule : Division du nombre total de compteurs communicants déployés par le nombre total de concentrateurs déployés.

Cet indicateur montre la densité du maillage des concentrateurs au sein de la concession. Globalement et logiquement, plus la concession est dense plus le nombre de GAZPAR par concentrateur sera élevé. Néanmoins certaines concessions font exception comme G et H.

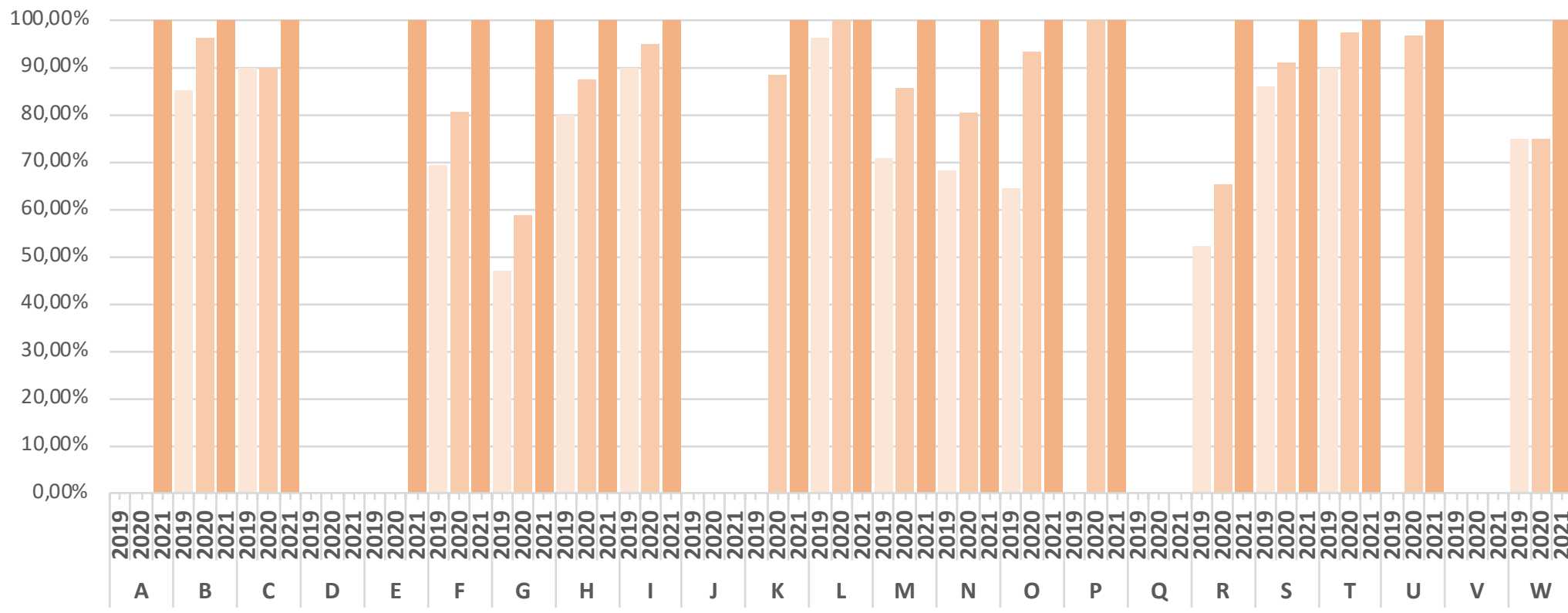
Nombre de concentrateurs pour 1000 usagers - concentrateurs/1000usagers



Formule : Division du nombre total de concentrateurs déployés par le nombre d'usagers, le tout multiplié par 1000.

On observe que plus la concession est dense, moins elle a besoin d'un nombre important de concentrateur, ce qui permet également de diminuer les coûts de déploiement de masse.

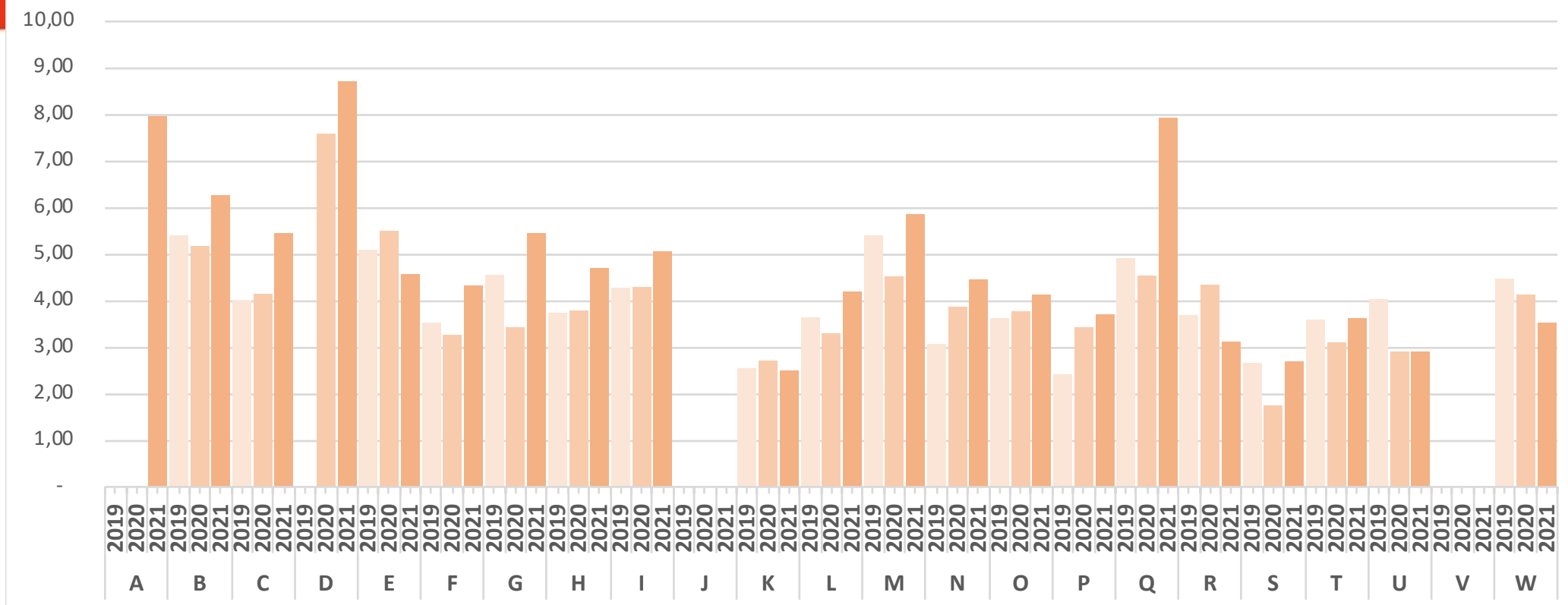
Évolution du déploiement des concentrateurs - %



Formule : Division du nombre de concentrateurs déployés à l'année N par celui de la dernière année (2021).

Le rythme de déploiement des concentrateurs peut aller de quelques pourcents par an pour ceux qui ont déjà couvert leur concession à plusieurs dizaines de pourcents par an pour les autres en cours de déploiement.

Nombre d'intervention pour impayés pour 1000usagers - nombre/1000usagers



Formule : Division du nombre d'intervention pour impayé par le nombre d'usagers, le tout multiplié par 1000.

Cet indicateur permet d'obtenir des chiffres des concessions qui doivent faire le plus d'effort en terme de gestion de la précarité énergétique.
Le rôle social de la collectivité est de diminuer cet indicateur.

CONCLUSION

Ce benchmark s'inscrit dans la volonté toujours plus importante d'AMORCE à accompagner les AODE et AODG dans le contrôle de leur concession ainsi que dans l'intégration de la transition énergétique des réseaux. AMORCE reste également disponible pour aider les collectivités dans la négociation des futurs contrats de concession à venir, en gaz particulièrement avec la sortie du nouveau modèle de contrat de concession gaz ou en électricité, avec la future mise à jour de modèle de contrat de concession électricité en 2023. La troisième édition de ce benchmark sera lancée en fin 2023 pour la récolte des données. Toutes les collectivités sont le bienvenu dans cette étude. Pour y participer, il suffit de contacter le chargé de mission réseaux d'énergie (électricité et gaz) d'AMORCE, actuellement Aodrenn Girard (agirard@amorcer.asso.fr). Les critères choisis pour cette étude seront potentiellement modifiés pour l'édition prochaine et étoffés pour obtenir une meilleure comparaison des concessions ainsi que d'avantage de pertinence dans la transition énergétique, en prenant en compte le nouveau modèle de contrat de concession gaz sorti le 1er juin 2022.

Contact : Aodrenn Girard, chargé de mission réseaux d'électricité et de gaz
agirard@amorcer.asso.fr - 04 81 91 43 35



AMORCE

1. Informations générales		2. Données financières		3. Investissement et maintenance		4. Sécurité		5. Incidents et défauts		6. Qualité, réglementation et conformité		7. Transparence	
Code	Description	Montant	Unité	Montant	Unité	Montant	Unité	Montant	Unité	Montant	Unité	Montant	Unité
1.1	1.1.1	1.1.1.1	1.1.1.2	1.1.1.3	1.1.1.4	1.1.1.5	1.1.1.6	1.1.1.7	1.1.1.8	1.1.1.9	1.1.1.10	1.1.1.11	1.1.1.12